FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (FCI)

Place Albert 1er, 13B – 6530 Thuin (Belgique), tel : +32.71.59.12.38, fax : +32.71.59.22.29, email :
http://www.fci.be

INTERNATIONALE RETTUNGSHUNDE ORGANISATION (IRO)

Moostrasse 32, A-5020 Salzburg, tel : 0043 662 82 65 26, Fax : 0043 662 82 65 26 20

Règlement international pour compétitions de chiens de sauvetage

De la Fédération Cynologique Internationale (FCI)

Et l'Organisation Internationale des chiens de sauvetage (IRO)

CENTRALE CANINE

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Reconnue d'utilité publique (décret du 28 avril 1914)
155 avenue Jean-Jaurès – 93535 AUBERVILLIERS Cedex
Site S.C.C. : www.centrale-canine.fr Site CUNCBG : www.cun-cbg.com

FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (FCI)

Place Albert 1er, 13, B – 6530 Thuin (Belgique), tél : +32.71.59.12.38, fax : +32.71.59.22.29, web :

http://www.fci.be

ORGANISATION INTERNATIONALE RETTUNGSHUNDE (IRO)

Moosstraße 32, A-5020 Salzbourg, Tél. : 0043 662 82 65 26 10, Web : iro-dogs.org

Règlement International pour chiens de recherche et de sauvetage de la Fédération Cynologique Internationale (FCI) et Organisation internationale des chiens de recherche et de sauvetage (IRO).
Résultat du groupe de travail FCI/IRO pour la révision des présents PO RH
Résolution par le Comité Général de la FCI de septembre 2024
Valable à compter du 1er janvier 2025.

Règlement International pour chiens de recherche et de sauvetage 2025

Ce règlement pour chiens de recherche et de sauvetage a été élaboré conjointement par la Commission FCI/IRO pour les chiens de recherche et également approuvé par le Conseil exécutif de la FCI ainsi que par l'Assemblée générale de l'IRO.
Il remplace les normes de test FCI et IRO Rescue Dog initialement valides.
Ce règlement a été élaboré en allemand. Pour les traductions dans d'autres langues ou en cas de doute, la version allemande fait foi.
Après au moins 5 ans, ce règlement sera révisé, modifié, adapté ou étendu en fonction des tendances actuelles et des enseignements tirés lors de leur mise en œuvre.
Les modifications nécessitent l'approbation officielle des parties responsables de la FCI et de l'IRO. Ce règlement est valable pour toutes les organisations/fédérations membres de la FCI et de l'IRO.
Il est considéré comme une plate-forme mondiale pour les organisations de déploiement, comme base pour la formation des chiens de recherche et de sauvetage.
Le test d'orientation opérationnelle est réglementé et effectué par les organisations de déploiement nationales et internationales.
Pour des raisons pratiques, seuls les termes masculins seront utilisés, ceux-ci s'appliqueront également pour la forme féminine.

1 Disposition générales Page 4

2 Organisation

2.1 Exigences pour l'organisateur Page 6

2.2 Exigences pour le conducteur Page 7

2.3 Exigences pour le chien Page 8

2.4 Infrastructures Page 9

2.5 Juges Page 9

2.6 Avertissements/disqualification Page 10

2.7 Sanctions Page 11

3 Déroulement des épreuves de jugements

3.1 Directives générales Page 11

3.2 Qualificatifs Page 12

3.3 Déroulement et jugement obe dext Page 13

3.4 Déroulement travail de recherche Page 44

4 Épreuves de Pistage Page 50

5 Épreuves de Quête Page 55

6 Épreuves de Décombres Page 59

7 Épreuves d'Avalanche Page 63

8 Épreuves de Mantraililng Page 67

9 Épreuves de travail à l'eau Page 73

Brevet Français Page 80

1 Dispositions générales

Objectifs et mise en œuvre d'un test (concours)

Objectifs

Ces examens (concours) de chiens de sauvetage sont conçus pour qualifier les chiens de particuliers en vue d'une formation plus approfondie dans le domaine du chien de sauvetage en fonction de leurs objectifs.
L'examen validé doit être la preuve d'une formation acquise dans la progression du chien de sauvetage dans la spécialité respective.
L'examen constitue la base de formation continue pour les organisations « d'urgence » dans leurs spécialités respectives.

Aptitude pour participer à une mission

La capacité opérationnelle est déterminée et attribuée exclusivement par une organisation d'urgence.
D'autres conditions peuvent être définies à cet effet, telles que refaire régulièrement certains tests, des connaissances supplémentaires du conducteur (HF), des cours de radio, des cours d'alpinisme, des limites d'âge pour le chien (H) et conducteur (RH), un contrôle de la condition physique, la réglementation en matière d'équipement, des cours de premiers secours, etc.

Exécution des tests

Les tests (concours) de chiens de sauvetage peuvent être organisés tout au long de l'année. Si la sécurité, la santé des personnes et des animaux ne sont pas garanties, le test ne pourra pas être réalisé.

Lors de grandes manifestations telles que compétitions majeures, championnats nationaux et mondiaux, des restrictions tactiques sont possibles en ce qui concerne le nombre de participants et le planning.

Les tests (concours) pour chiens de sauvetage peuvent également être effectués comme un test (concours) uniquement de recherche ou d'obéissance dans toutes les spécialités et à tous les niveaux. Dans ce cas, une seule partie est effectuée. Les tests (concours) qui ont été passés dans une seule partie sont également notés dans le carnet de travail avec points et observations, avec la remarque qu'une seule partie a été effectuée.

Exemple :
Test (concours) complet RH-F B
RH-F B, N* uniquement pour le travail de recherche
RH-F B, UO*/GW uniquement obéissance/dextérité

Dans ce cas, aucun titre/classement concernant les normes de test, les règles d'exposition, les règles de conformation et les règles de valeur de la race ne sont attribués. Afin d'obtenir un titre, les deux phases (travail de recherche et obéissance/dextérité) doivent être réussies.

* spécificité française : Un classement à part sera réalisé pour les parcours partiels lors de chaque concours, un rapport indépendant sera réalisé et le classement sera mentionné sur le carnet de travail.
Dans un concours, pour le choix des concurrents (nombre d'unités totales règlementaires), les parcours complets devront être favorisés au détriment des parcours partiel.

Abréviations et définitions générales

Organisation	FCI Fédération Cynologique Internationale
	AJO Organisation Nationale FCI
	IRO Organisation internationale des chiens SAR
	NRO Organisation nationale des chiens SAR de l'IRO
Documents	DAS Règles de concours international pour les chiens SAR
Essais	
	RH-F Test de chien SAR en pistage
	RH-FL Test de chien SAR en quête
	RH-T Test de chien SAR dans les décombres
	RH-L Test de chien SAR en avalanche
	RH-W Test de chien SAR dans l'eau
	RH-MT Test de chien SAR en mantrailing
Maître-chien et chien	
	CONDUCTEUR Maître-chien (pour expressions masculines/féminines)
	RH chien SAR
	TDR Equipe cynophile SAR = maître-chien et chien
	CA Commande acoustique
	CV Commande visuelle
Personnes	HP Aide / assistant
	CT Coordinateur des tests
	T.J. Juge d'examen
	RA Directive du juge
	Vice-président
	Victime, personne qui se cache
	FHL Couche de piste
	TL Couche de sentier
Termes techniques	F Piste
	FL Quête
	GW Dextérité
	GS Poste de base
	IDENTIFIANT Article d'identification
	L Avalanche
	LH Carnet de travail
	LVS Appareil de recherche d'avalanches
	MT Mantrailing
	T Décombres
	À Localisation technique
	UO Obéissance
	W Eau
Niveau d'essai	A échelon A
	Partie A (Phase) Recherche
	Partie B (Phase) obéissance et dextérité
	B Niveau B
	V Test préliminaire, pré-test (anciennement qualification)

2 Organisation

2.1 Exigences pour l'organisateur

Droit d'organisation :

Le droit d'organiser un test (concours) est attribué à l'association/club par la fédération (FCI-LAO ou IRO-NRO). Le résultat du test (concours) doit être reconnu par toutes les organisations (FCI-LAO et IRO-ONG). Un test (concours) ne peut avoir lieu que si au moins 4 participants différents concourent (sur l'ensemble des spécialités).

Exigences pour l'organisateur :

L'organisateur doit disposer du personnel, des ressources matérielles et logistiques décrites dans le règlement. Il peut organiser un test (concours) seul ou en collaboration avec d'autres organisations.

Les victimes et le personnel aidant sont des assistants du juge et doivent en tout temps suivre ses instructions. Les victimes et le personnel aidant qui ne suivent pas les instructions du juge, par exemple en aidant au déclenchement d'une désignation ou autre, doivent être remplacés.

Responsable de concours :

L'organisateur doit avoir un responsable de concours formé. Il organise et supervise tout le travail nécessaire à la préparation et à la conduite du test (concours) sous la responsabilité du juge.

Le responsable de concours doit s'assurer dès le départ que les lieux de travail sont conformes au cahier des charges. Le responsable de concours est disponible pour le juge tout au long du test (concours).

Dates d'échéances pour la demande de test (concours):

Le responsable du concours doit veiller à ce que la demande de concours arrive en temps et en heure auprès des instances adéquates Calendrier officiel https://cun-cbg.com.

Le calendrier doit être soumis par l'ACT en octobre de l'année précédente, une date doit être déposé par spécialité :
Exemple le week-end du 01 et 02 février :

- Concours surface 2 jours,
- Concours pistage 2 jours,
- …

De telle sorte qu'une ligne pour chaque spécialité soit créée sur le calendrier de la CUN-CBG avec un code concours.
Seul calendrier officiel : https://www.cun-cbg.com/Les_Calendriers/calendriers2025
Un rapport par spécialité devra être complété à l'aide du fichier informatique disponible sur le site https://www.centrale-canine.fr/cuncbg-gt-sauvetage

En cas d'annulation ou de modification exceptionnelle de concours une fiche spécifique devra être réalisée et transmise à l'ACT puis au GT (document disponible sur le site https://cun-cbg.com dans l'onglet gestion des clubs.

Horaires :

Avant le début de la manifestation, un planning horaire sera établi pour les heures de passages des participants. Le planning horaire doit être envoyé au juge au moins 3 jours avant le début du test (concours).

Il est important de veiller à ce que chaque chien de sauvetage de la même spécialité et du même niveau soit jugé par le même juge et que le juge ne travaille pas plus de 9 heures par jour.

Unités

- **Partie A – Recherche**

Brevet Français : 1 unité
Niveau V : 1 unité
Niveau A : 2 unités
Niveau B : 3 unités

- **Partie B – Obéissance et dextérité**

Brevet Français : 1 unité
Niveau V : 1 unité
Niveau A : 1 unité
Niveau B : 1 unité

Un juge ne peut juger au maximum que 36 unités par jour

2.2 Exigences pour le conducteur

Inscriptions pour la participation aux tests :
Le conducteur est obligé de s'inscrire aux tests (concours) dans les délais prévus. S'il a un empêchement, il doit en informer immédiatement le responsable de concours.
Le conducteur doit s'informer de la date limite d'inscription.
Chaque concurrent doit être présent avec l'équipement et les vêtements appropriés dans la spécialité engagée.

Présentation/clôture :

La présentation au juge a lieu avant le premier et après le dernier exercice avec le chien en laisse (environ 1 m) et collier dans la position de base.
Harnais d'identification, harnais traditionnel, gilets de sauvetage, etc. ne sont autorisés que dans la mesure où cela est prévu et demandé dans la spécialité concernée.
Le conducteur doit respecter les directives du juge et du responsable de concours.
Chaque conducteur doit terminer tous les exercices du test (concours), même s'il n'a pas atteint le score minimum dans une partie.
Le test (concours) est terminé lorsque les résultats ont été annoncés et que le carnet de travail a été remis.
L'abandon prématuré du test (concours) pour cause de maladie, de blessure ou pour une raison importante doit être signalé sur le carnet de travail.

Protection de l'animal :

Les réglementations en matière de protection des animaux, de sécurité et d'environnement du pays organisateur doivent être respectées.

Tout au long du test (concours), toute contrainte est inacceptable. Une pression excessive ou une manipulation brutale du conducteur est donc sanctionnée conformément au chapitre 2.6.

Responsabilité

En cas d'accident pendant le test (concours), le conducteur est responsable de lui-même et son chien. Le propriétaire du chien doit payer tous les dommages corporels et matériels causés par sa propre faute.
Le conducteur doit donc pouvoir montrer au responsable de concours une assurance en responsabilité civile pour lui-même et son chien avant le début du test (concours). Licence CUN-CBG obligatoire.
Les instructions du juge ou de l'organisateur sont acceptées volontairement par le conducteur et exécutées à ses risques et périls.

Aides autorisées :

Les aides suivantes pour le soutien tactique du travail de recherche sont autorisées :

- Sifflet : avant de débuter l'épreuve, l'utilisation du sifflet doit être annoncé au juge. L'utilisation du sifflet élimine le commandement vocal.
- Eau et/ou éponge : sont autorisées dans le travail de recherche avec accord du juge, si les circonstances ou les conditions climatiques le rendent nécessaire, mais pas juste après et pendant la désignation.
- En MT : Un GPS, s'il est présenté au juge avant le début du test (concours).

Aides non autorisées :

- GPS et appareils d'enregistrement pendant le travail de recherche du conducteur, exception pour le mantrailing
- Objets de motivation
- Nourriture

2.3 Exigences pour le chien

Age minimal et identité du chien :
L'âge minimum afin d'accéder aux différentes épreuves pour le chien est :

Brevet français	Après obtention du CSAU	12 mois
Niveau V	Test préliminaire	15 mois
Niveau A	Test	18 mois
Niveau B	Test	20 mois

Le jour du test, le chien doit avoir atteint l'âge minimal requis.
Un chien qui n'est pas identifié, lors d'un contrôle, par un tatouage ou un transpondeur ne peut pas participer au test (concours).

Admission
Tous les chiens, quel que soit leur taille, leur race ou leur certificat de naissance, peuvent participer aux tests (concours) de chiens de sauvetage.

Un conducteur ne peut participer qu'à une seule épreuve (spécialité) le même jour, et présenter au maximum deux chiens par test (concours) complet et/ou partiel. Un chien peut participer au maximum à deux épreuves lors du test (concours). Chaque épreuve doit être terminée avant le début de la première partie de la prochaine épreuve (spécialité).

Admission au Brevet Français obligatoire* : avoir obtenu le CSAU : *Peut donner accès à la classe travail en exposition canine nationale*
**Équivalences : une équipe qui a obtenu un brevet dans une autre discipline de la CUN CBG n'est pas dans l'obligation de passer son brevet et peut donc s'inscrire directement en niveau V.*
Nota : pour une personne qui se présente en brevet dans deux spécialités (pistage et décombre par exemple), sur un même concours, de ne passer qu'une seule fois la partie obéissance. (Les points attribués en obéissance seraient reportés sur les deux spécialités).CR CUNCBG 08/2021.
Admission au niveau V : Avoir obtenu un brevet de sauvetage (quel que soit la spécialité ou un brevet d'une autre discipline de la CUNCBG)
Admission au niveau A : avoir réussi le niveau V de la même spécialité
Admission au niveau B : avoir réussi 2 tests (concours) de niveau A de la même spécialité avec le qualificatif BON
Admission au niveau B en L et W : avoir réussi 1 test (concours) de niveau A de la même spécialité
Les niveaux V, A et B sont répétables.
Si un niveau n'est pas validé, le chien ne peut recommencer un niveau de la même spécialité qu'après une période de 5 jours.
En France seulement le passage du brevet au niveau V est autorisé dans le même concours.
Un chien ne peut être conduit par plusieurs personnes au cours du même test (concours).
Lors de grandes manifestations, le chien doit être conduit au plus haut niveau atteint.
Les chiennes en chaleur sont autorisées à tous les tests, mais doivent être tenues à l'écart des autres chiens participant et seront présentées à la fin, dans la mesure où cela est possible dans l'organisation. Les chiennes gestantes peuvent participer aux tests jusqu'au 21ème jour de gestation et au plus tôt 75 jours après avoir mis bas. Les chiens malades et éventuellement contagieux sont exclus des tests et ne doivent pas être amenés sur le site.

Carnet de travail
Le carnet de travail doit être remis au secrétariat avant le début des épreuves. Le résultat du test (concours) doit y être inscrit par le secrétariat, vérifié par le juge et signé.
Une disqualification sera inscrite en spécifiant les motifs avec une annotation correspondante ou le cachet international ("dis").
Licence SCC :
Toutes les équipes devront être détentrice d'une licence délivrée par la centrale Canine. Pour les conducteur étrangers une licence sera également exigée (demande à formuler auprès de la centrale canine service licence).

Vaccins :
La preuve des vaccinations au niveau national (certificat de vaccination) doit être présentée au responsable de concours avant le début du test sur demande.

Sociabilité :
Le juge observe le comportement du chien avant et pendant le concours.

Le juge doit annuler l'épreuve en cas de comportements instables du chien ou le disqualifier en cas de comportement agressif, et en informer immédiatement le responsable de concours, comme décrit en détail au chapitre 2.6.
Exemples de comportements instables :

- Comportement agressif envers les personnes et les autres chiens
- Quitter le conducteur ou le terrain de travail

Obéissance du chien :
Si le chien montre peu d'obéissance, que le conducteur n'a pas son chien sous contrôle, le juge donne trois occasions pour rappeler son chien.
Le juge est en droit d'arrêter le travail si le chien est mal préparé, ne montre pas une volonté suffisante de travailler, n'est pas sous contrôle du conducteur ou si clairement des limites physiques peuvent être observées.

Équipements :
Un harnais d'identification est autorisé, sauf dans la recherche en décombres. Les éclairages et/ou clochettes sont autorisés. Par éclairage, on entend par exemple une lumière clignotante ou rougeoyante qui permet au conducteur d'apercevoir le chien, mais pas une lampe ou un projecteur sur le chien pour son orientation.
En tant que collier, un collier normal, non coulissant, et disponible dans le commerce peut être utilisé. Il est porté par le chien ou à disposition du conducteur sur lui. Les colliers antiparasitaires sont autorisés s'ils ne sont pas serrés.
Pour le travail à l'eau, Le chien doit porter un harnais de travail nautique ou un gilet de sauvetage muni d'une prise appropriée pour le test. Les harnais d'identification ne sont pas autorisés comme équipement.

2.4 Infrastructures

Général :

Pour effectuer le test (concours), des zones de travail appropriées doivent être disponibles dans toutes les spécialités pour les besoins du test (concours).
L'autorisation d'entrainement pour la partie A (obéissance /dextérité) en dehors de l'épreuve incombe à l'organisateur et au juge.
Sécurité :
Les zones de travail et les équipements doivent être conformes aux normes de sécurité en vigueur dans le pays concerné afin d'éviter les accidents. Le juge peut refuser des zones de travail ou des équipements s'il existe un risque pour le conducteur ou pour le chien.
Personnel aidant :
Une licence « auxiliaire de concours » peut être demandée à la CUN-CBG
Les assistants doivent se comporter de manière neutre pendant le travail du chien et ne pas le déranger.
Pour le travail à l'eau, il faut choisir une zone de rivage qui permettra au chien de nager la plupart du temps, tout en accédant facilement au rivage.
Toutes les personnes dans l'eau ou dans le bateau doivent porter une combinaison en néoprène ou un gilet de sauvetage.
Le concurrent doit porter une combinaison en néoprène ou un gilet de sauvetage, et le chien doit porter un gilet de sauvetage ou un harnais de travail nautique.

L'accès au terrain d'obéissance et dextérité :
Avant le concours l'accès au terrain est laissé à la discrétion de l'organisateur.

Une fois le concours commencé, il n'est possible qu'avec l'accord de l'organisateur et du juge. Tout accès au terrain sans autorisation entrainera la disqualification du binôme.

2.5 Juges

2.5.1 Autorisations :

Les tests (concours) ne peuvent être passés qu'avec des juges qualifiés et approuvés par l'organisation (FCI ou IRO). Les règlements de la fédération organisatrice s'appliquent en conséquence.

2.5.2 Général :

La décision du juge est définitive ; il existe un droit de recours en cas d'infraction au règlement.

Dans des circonstances imprévues, le juge est libre de faire répéter des exercices ou une partie. Cependant, le conducteur n'a pas le droit de répéter un exercice par lui-même.

Le juge ne peut juger aucun chien dont il est éleveur, conducteur ou propriétaire.

Avant le début du concours, le juge doit revoir toutes ses tâches, notamment en ce qui concerne la mise en place des lieux de travail et, le cas échéant, procéder à une correction en accord avec le responsable de concours. Si une correction n'est pas possible, le juge décide de la poursuite du test (concours) ou non.

Les juges sont équipés des vêtements de protection nécessaires à leur travail, notamment un casque et des chaussures de sécurité dans les décombres.

2.6 Avertissement / résiliation / disqualification

L'annonce d'un avertissement, d'un arrêt de l'épreuve ou d'une disqualification ordonnée par le juge doit être faite verbalement au conducteur immédiatement après la sanction.

2.6.1 Avertissement

Raisons :

- Non-respect d'une directive du juge;
- aides non autorisées ou touché du chien pendant le travail de recherche et d'obéissance/dextérité, en dehors des félicitations ;
- Comportement non-sportif ;
- Abandonner un exercice ou une partie d'un exercice.

Au premier avertissement, 5 points sont retirés, au deuxième avertissement, la phase correspondante sera terminée.

2.6.2 Arrêts

Raisons :

- Si le chien quitte la zone d'examen et ne revient pas au conducteur après le 3ème commandement vocal ;
- Si le chien ne montre pas d'obéissance, après le 3ème commandement vocal ;
- Si la préparation est insuffisante ;
- En l'absence de préparation au travail ;
- Défauts de comportement ;
- En cas de restriction physique importante du chien et / ou du conducteur ;
- Après un deuxième avertissement ;
- Utilisation de nourriture ou objets de motivation pendant le travail ;
- Après une deuxième fausse désignation.

Dans le cas de l'arrêt d'une partie, celle-ci est considérée comme un échec. Les points acquis jusqu'alors sont attribués, moins une décote obligatoire de 61 points dans la partie A et de 31 points dans la partie B, et le concurrent poursuit, si nécessaire, la partie suivante de son test.

2.6.3 Disqualification

Raisons :

- Comportement antisportif du conducteur avant, pendant et après le test ;
- L'utilisation de moyens coercitifs dans l'enceinte du test ainsi que des terrains adjacents ;
- Comportement agressif du chien envers les personnes et/ou les animaux ;
- Blessure d'une victime ;
- Quitter sans raison le lieu du test.

En cas de disqualification, le test pour le binôme doit être immédiatement arrêté. Il n'y a pas de points attribués pour l'ensemble du concours.
Une disqualification sera inscrite avec justification dans le carnet de travail et dans la liste d'évaluation (rapport de jugement).

Ceci est suivi d'un rapport écrit du juge au responsable de la formation de l'IRO, ou responsable de l'organisation nationale compétent de la FCI. Ceux-ci peuvent décider de nouvelles sanctions. Une suspension préventive de l'IRO, de l'organisation nationale est autorisée jusqu'à la fin de la procédure.
Les règles nationales doivent s'appliquer.

2.7 Sanctions et objections en raison de violations des règles

Réclamations
Une réclamation ne peut être faite que pour des infractions aux règles et non en raison d'une décision d'un juge.
Les conducteurs qui souhaitent contester la décision du juge en raison d'infractions aux règles ont la possibilité le même jour jusqu'à ½ heure après la fin du travail (fin du dernier travail avec un chien) de présenter une réclamation motivée auprès du responsable du concours par écrit en laissant un acompte de 300 €.
Si l'opposition est refusée, l'acompte reste acquis à l'organisateur.
Instance des réclamations
L'instance qui analyse la plainte est composée des personnes suivantes :
- le responsable de concours et le juge impliqué
Si aucun accord n'est trouvé, le problème doit être signalé à la fédération de l'organisateur qui prendra la décision finale.
Lors d'événements suprarégionaux, l'autorité d'opposition doit être indiquée dans les spécifications et les directives de l'événement.
Traitement des objections
L'instance d'appel doit traiter l'objection immédiatement après qu'elle l'a reçue. Des témoins peuvent être appelés.
La décision de l'instance est définitive.
Les règles nationales doivent s'appliquer.

3. Déroulement des épreuves et jugements

3.1 Directives générales

L'évaluation des performances ne peut avoir lieu que sur la base des critères du règlement en vigueur, et est indiquée en qualificatifs et points. Les qualificatifs et les points doivent correspondre à l'exécution de l'exercice.

Dans le cas de grandes manifestations, en cas d'égalité, le score obtenu dans la partie A (recherche) prévaut sur la partie B (obéissance et dextérité) pour départager les concurrents.

Dans la notation globale, seuls des points entiers peuvent être attribués. Cela ne signifie pas que vous ne pouvez pas compter des points partiels pour des exercices individuels. Si le résultat final d'une partie ne donne pas des points entiers, il sera arrondi à la hausse ou à la baisse en fonction de l'impression générale dans la partie jugée.

Un test (concours) est réussi si le chien a atteint au moins 70% des points possibles dans chaque partie.

Les réglementations nationales relatives à la transmission ou à la documentation des résultats du test sont applicables.

Le juge a la responsabilité de transmettre sous 8 jours maximum la copie du rapport au Groupe de travail sauvetage (fichier informatique et copie du rapport papier) et transmettre au service résultat de la SCC l'original du rapport accompagné du règlement (2€/concurrent).

Il est important de se rappeler qu'une erreur qui se reproduit tout le long du travail (par exemple, position de base de travers) n'est pas sanctionnée dans les exercices trop lourdement. Une telle erreur peut également être prise en compte dans l'impression générale et évaluée à ce moment.

En principe, toutes les spécificités énoncées au chapitre 3, ainsi que les dispositions supplémentaires et les critères d'évaluation énumérés sous chaque partie et chaque niveau s'appliquent.

Nota : Pour la partie obéissance dans le cas d'un nombre impaire de chiens.
Les 3 chiens vont à la présentation.

Pour le groupe :

1ere étape : La première équipe fait l'exercice du groupe (8), la deuxième équipe tourne avec les 3 personnes dans le groupe, la 3eme équipe attend à l'endroit de la présentation.
2ème étape : la troisième équipe fait l'exercice du groupe (8), La première équipe tourne avec les 3 personnes dans le groupe, la deuxième attend à l'endroit de la présentation.
3ème étape : la deuxième fait l'exercice du groupe (8), la troisième équipe tourne avec les 3 personnes dans le groupe, La première équipe attend à l'endroit de la présentation.

Ensuite :
1ere étape : Le 1 fait son obéissance le 2 va au coucher le 3 sort du terrain,
2ème étape : le 1 va au coucher le 2 sort et le 3 rentre pour son obéissance,
3ème étape : le 1 sort le 2 rentre pour son obéissance et le 3 va au coucher,
Puis les trois chiens reviennent pour l'annonce des points.

3.2 Qualificatifs

V = Excellent
SG = Très bon
G = Bon
B = Satisfaisant
M = Insatisfaisant

Qualif.	Excellent		Tres bon		Bon		Satisfaisant		Insuffisant	
Total		min.		min.		min.		min.	max.	min.
		96%		90%		80%		70%	69%	0%
5		5.0		4.5		4.0		3.5	3.0	
10		10.0		9.0		8.0		7.0	6.5	
15		14.5		13.5		12.0		10.5	10.0	
20		19.5		18.0		16.0		14.0	13.5	
30		29.0		27.0		24.0		21.0	20.5	
40		38.5		36.0		32.0		28.0	27.5	
50		48.0		45.0		40.0		35.0	34.5	
60		57.5		54.0		48.0		42.0	41.5	
70		67.0		63.0		56.0		49.0	48.5	
80		76.5		72.0		64.0		56.0	55.5	
100		96.0		90.0		80.0		70.0	69.0	
200		191.0		180.0		160.0		140.0	139.0	
300		286.0		270.0		240.0		210.0	209.0	

3.3 Déroulement et jugement obéissance et dextérité

En général	Si nécessaire, le juge peut refuser des terrains de travail ou des obstacles s'ils ne respectent pas les normes du règlement. Pour la réalisation des épreuves d'obéissance/dextérité un terrain de taille appropriée doit être mis à disposition. (Idéalement 50x80m) Avalanche : Une zone de neige plate, entièrement ou partiellement usinée ou déneigée, de taille appropriée.
Marquages	Le marquage des zones doit être effectué conformément à la description des exercices individuels ou aux croquis. La disposition des obstacles et des exercices est décidée par le juge après vérification de la configuration du terrain. Les positions indiquant le début de l'exercice doivent être définies en accord avec le juge. Dans le cas de marches, la longueur d'un pas doit être calculée à environ 0,7 m.
Dessin et séquence des exercices	**Echelon V** Pas de tirage au sort **Echelons A, B**. L'ordre des exercices est tiré au sort avant le début de l'épreuve et est le même pour chaque participant. Le « groupe de personnes » et ensuite la « marche au pied sans laisse » sont effectués en premier et en deuxième, et le « couché sous diversion » en dernier exercice. Tous les exercices de dextérité sont à intégrer sous forme de bloc dans un seul tirage. Le juge détermine l'enchaînement des exercices du bloc dextérité. Ainsi, le tirage au sort est fait pour les exercices suivants : - Contrôle à distance - Rapport d'objet - Porter-remettre - Diriger à distance - Bloc dextérité (échelle ; pont mobile ou balançoire ; tunnel) Il n'y a pas de tirage au sort pour l'eau, UO/GW.

3.3.1 Cotation du conducteur et du chien

Général– conducteur	- le comportement du conducteur - le travail d'équipe - la sportivité est prise en compte dans l'évaluation Une position avec les jambes écartées du conducteur est généralement pénalisable et dévalorise l'exercice concerné.
Général – chien	Joie de travailler, maniabilité, dirigeabilité, mobilité, forme physique, endurance et vue d'ensemble.
Commandements vocaux et visuels	L'utilisation de commandements oraux/visuels pour l'exécution d'un exercice est à la discrétion du conducteur, cependant ils doivent être courts. Le nom du chien est considéré comme 1 commandement oral. Si le chien nécessite un deuxième commandement oral et/ou gestuel pour exécuter un exercice ou une partie d'exercice, il dévalorise l'exercice ou la partie d'exercice de 2 qualificatifs.

	Si le chien refuse d'exécuter un agrès ou un exercice, cet exercice est évalué à 0 point. La répétition de l'exercice n'est pas autorisée. Si le chien a besoin d'un 3ème commandement oral et/ou gestuel pour exécuter un exercice, l'ensemble de l'exercice est jugé insuffisant. Si le chien n'exécute pas l'exercice après le troisième commandement oral/gestuel, alors l'exercice est terminé et noté 0 point. Une pause **de 3 secondes doit être maintenue entre 2 commandements** oral/visuel. Il est à la discrétion du conducteur de n'utiliser qu'un seul format de commandement. S'il utilise les deux, ils doivent être donnés en même temps. S'ils sont dissociés l'exercice est dévalué en fonction.
Aides	Des commandements supplémentaires ou des aides corporelles supplémentaires, ainsi que d'autres aides cachées, dévaluent l'exercice en conséquence.
Exécution	Tout au long du parcours d'obéissance, le chien est présenté dans une démarche naturelle. Le chien suit le conducteur son épaule à hauteur de genou avec attention, joyeux, près et droit. Lorsque le conducteur s'arrête, le chien doit s'asseoir indépendamment, près et droit.
Positions	Après avoir reçu l'ordre oral/visuel, le chien doit prendre la position rapidement, sans hésitation, droit et attentif.
Demi-tour et position de base	Le demi-tour doit être fait par le conducteur vers la gauche (tournant à 180 degrés sur place). Deux variantes sont possibles : • le chien passe derrière le conducteur par la droite • le chien tourne sur place de 180° comme le conducteur La position de base peut être faite par le chien par un retour au pied en faisant un ½ tour sur place par la gauche de 180° ou bien il passe derrière le conducteur par la droite
Erreurs répétées	Une erreur marginale présente tout au long de l'épreuve (par exemple, une position de base de travers) ne sera pas trop fortement dévaluée dans chaque exercice, mais pourra plutôt être prise en compte dans l'allure générale.

3.3.2 Début et fin des exercices

Exécution	Tout exercice se commence et se termine par la position de base que le chien doit exécuter indépendamment sans ordre Acoustique ou Visuel. Dans la position de base, le chien est assis près du côté gauche du conducteur de sorte que l'épaule du chien soit proche du genou du conducteur. Le non-respect entraîne une dévaluation. Si le conducteur quitte son poste lors d'un exercice sans autorisation du juge ou bien que l'exercice ne le permette pas, l'exercice est dévalorisé d'autant. Le chien doit réaliser les exercices avec joie et rapidité. En dextérité, généralement tous les exercices commencent en position de base, environ 2 pas devant l'obstacle et se termine dans la position de base derrière l'obstacle tant que rien d'autre n'est décrit dans l'exercice lui-même. Féliciter le chien brièvement après avoir terminé un exercice est autorisé. Rappel devant et retour au pied : le chien doit prendre la position assis très près devant le conducteur, et pour le retour au pied le chien peut prendre la position de base directement ou contourner du conducteur pour se mettre en position

3.3.3 Exercices d'obéissance et dextérité

F :Pistage **FL :Quête** **T :Décombres** **MT :Mantrailing**	**V** 1. Groupe de personnes 10 p 2. Marche en laisse 15 p 3. Contrôle à distance 10 p 4. Changement de position 15 p 5. Couché sous diversion 10 p 6. Porter-remettre 10 p 7. Diriger à distance 10 p 8. Tunnel 10 p 9. Pont fixe 10 p	**A** 1. Groupe de personnes 5 p 2. Marche sans laisse 10 p 3. Contrôle à distance 15 p 4. Rapport d'objet 10 p 5. Porter-remettre 10 p 6. Diriger à distance 15 p 7. Pont mobile 10 p 8. Échelle 10 p 9. Tunnel 5 p 10. Couché sous diversion 10 p	**B** 1. Groupe de personnes 5 p 2. Marche sans laisse 10 p 3. Contrôle à distance 15 p 4. Rapport d'objet 10 p 5. Porter-remettre 10 p 6. Diriger à distance 15 p 7. Swing 10 P 8. Échelle 10 p 9. Tunnel 5 p 10 Couché sous diversion 10 p
	100 p	100 p	100 p
L : avalanche	**V** 1. Groupe de personnes 10 p 2. Marche en laisse 15 p 3. Contrôle à distance 10 p 4. Changement de position 15 p 5. Couché sous diversion 10 p 6. Porter-remettre 10 p 7. Diriger à distance 10 p 8. Suite en ski dans neige profonde 10 p 9. Transport 10 p	**A** 1. Groupe de personnes 10 p 2. Marche en laisse 15 p 3. Contrôle à distance 10 p 4. Rapport d'objet 10 p 5. Diriger à distance 20 p 6. Porter-remettre 10 p 7. Couché sous diversion 10 p 8. Suite en ski dans neige profonde 10 p 9. Transport 10 p	**B** 1. Groupe de personnes 5 p 2. Marche sans laisse 10 p 3. Contrôle à distance 15 p 4. Rapport d'objet 10 p 5. Porter-remettre 10 p 6. Diriger à distance 20 p 7. Couché sous diversion 10 p 8. Suite en ski dans neige profonde 10 p 9. Transport 10 p
	100 p	100 p	100 p
W :eau	**V** 1. Nage à distance 20 p 2. Groupe de personnes 10 p 3. Suite en laisse 10 p 4. Changement de position 15 p 5. Couché sous diversion 10 p 6. Monter et se déplacer sur une planche 15 p 7. Porter-remettre 10 p 8. Transport en bateau 10 p	**A** 1. Nage à distance 20 p 2. Groupe de personnes 5 p 3. Marche sans laisse 5 p 4. Contrôle à Distance 10 p 5. Porter-remettre 10 p 6. Couché sous diversion 10 p 7. Rapport dans l'eau 10 p 8. Monter et se déplacer sur une planche ou paddle 10 p 9. Diriger à distance 10 p 10. Transport en bateau 10 p	**B** 1. Nage à distance 20 p 2. Groupe de personnes 5 p 3. Marche sans laisse 5 p 4. Contrôle à Distance 10 p 5. Porter-remettre 10 p 6. Couché sous diversion 10 p 7. Monter et se déplacer sur une planche ou paddle 10 p 8. Diriger à distance 10 p 9. Rapport dans l'eau depuis un bateau 10 p 10. Transport en bateau 10 p
	100 p	100 p	100 p

3.3.4 Groupe de personnes

Commandements Oral/visuel	1 CA ou CV à chaque départ 1 CA ou CV pour le contrôle de la puce électronique
Échelons V, A et B	La présentation, le contrôle de la puce électronique et le groupe se font en laisse pour tous les niveaux.
Exercice	Pour l'exercice de groupe, il est recommandé de tracer deux cercles **d'un rayon de 2,0 et 3,0 m** à un endroit approprié. Le groupe reste dans le cercle intérieur, le conducteur se déplace le long du cercle extérieur. Il y a donc une distance de **1,0 m entre le conducteur et le groupe. Le groupe doit être composé de 3 personnes et à chaque fois d'un des deux chiens testés**. Le groupe se déplace en cercle dans le sens des aiguilles d'une montre, le déplacement et l'arrêt se font sur instruction du juge ou du coordinateur.
Exécution	Avant que le conducteur n'entre dans le groupe, le groupe s'arrête selon les instructions du juge. Depuis la position de base, le conducteur marche à un rythme normal dans le sens inverse des aiguilles d'une montre autour du groupe de personnes se déplaçant en cercle, de telle manière que le chien rencontre directement le chien marchant avec le groupe. Le conducteur s'arrête indépendamment, tandis que le groupe continue de tourner et qu'au moins une personne et le chien passent le binôme. Sur instruction du juge, le groupe s'arrête. Ensuite, le conducteur et son chien se déplacent à travers le groupe et tournent autour du maître et de son chien (**coté chien**) ainsi qu'une autre personne en forme de huit. Ensuite, le conducteur s'arrête au centre du groupe, le groupe recommence à bouger selon les instructions du juge et le conducteur quitte le groupe. Ensuite l'autre binôme maître-chien effectue les exercices de la même manière. Une fois que les deux chiens ont terminé l'exercice de groupe : **En niveau A et B les conducteurs enlèvent la laisse pour la suite des exercices, un des binôme se déplace vers la zone d'absence sous diversion tandis que l'autre binôme se déplace vers le point de départ de la marche au pied sans laisse.**
Evaluation	Dans le groupe, le chien doit prouver ses capacités sociables. Un manque de concentration ainsi que des ordres oraux/visuels supplémentaires dévalorisent l'exercice d'autant. Si le chien fait preuve d'agressivité et attaque le chien du groupe ou une personne, il sera disqualifié. *Nota : Prévoir un chien de remplacement en cas de disqualification d'un des chien.*

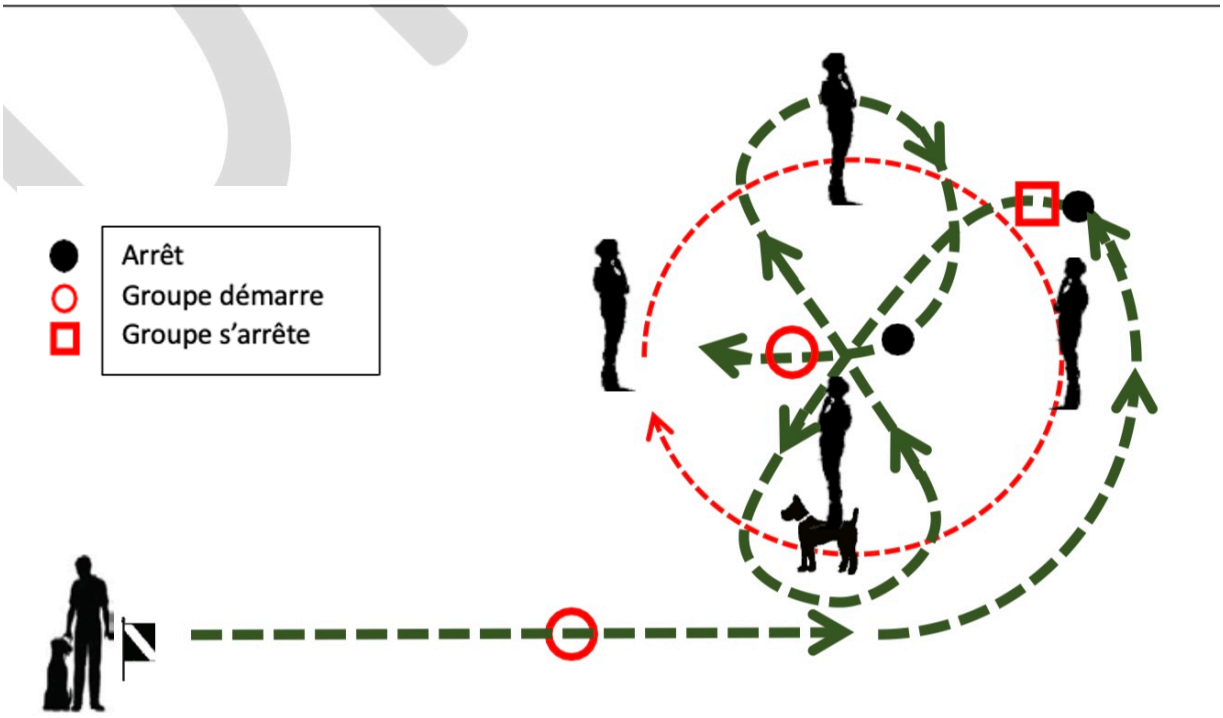

3.3.5 Suite en laisse/sans laisse

Détail niveau et spécialité	Marche au pied en laisse RH – F, FL, T, L, MT, W ; Niveau « V » Marche au pied sans laisse Niveau « A » et « B »
Commandements autorisés	1 commandement vocal ou gestuel court au pied, qui peut être donné à chaque départ et changement d'allure.
Suite en laisse (V)	Le chien est en laisse
Suite au pied sans laisse (A et B)	Le chien est sans laisse
Exécution	***Nota : A la demande de la FCI le coup de feu a été retiré de cet exercice.*** Le juge donne l'ordre de démarrer l'exercice. Tout le reste, comme les quarts de tour ou demi-tour, les arrêts, les changements d'allure, etc., sont exécutés sans la directive du juge ou de son assistant. Au début de l'exercice, le binôme fait 50 pas sur la ligne médiane tout droit à allure normale sans s'arrêter. Après un demi-tour et 10 à 15 pas supplémentaires au pas normal, le conducteur change d'allure et fait un minimum de 10 pas de course et 10 pas lents. Les changements d'allure se font sans pas intermédiaires. Les différentes allures doivent se démarquer au niveau de la vitesse du chien et du conducteur. Ensuite, le binôme fait plusieurs pas normaux et sans changement de rythme et effectue un ¼ de tour (droite ou gauche selon le choix du parcours par le juge) suivi de 20 à 25 pas, puis un ¼ de tour (droite ou gauche selon le choix du parcours par le juge) suivi de 25 à 30 pas, un demi-tour, 10 à 15 pas normaux supplémentaires suivis d'un arrêt en position de base. Après 10 à 15 pas supplémentaires, faire un angle suivi de 20 à 25 pas à un rythme normal en direction du point de départ, puis un arrêt en position de base.

Évaluation	Le chien marche trop devant, s'écarte, reste derrière, marche lentement, position assise lente ou hésitante, laisse tendue, montre un comportement soumis ainsi que des commandements supplémentaires et des aides corporelles du conducteur dévalorisent en conséquence.

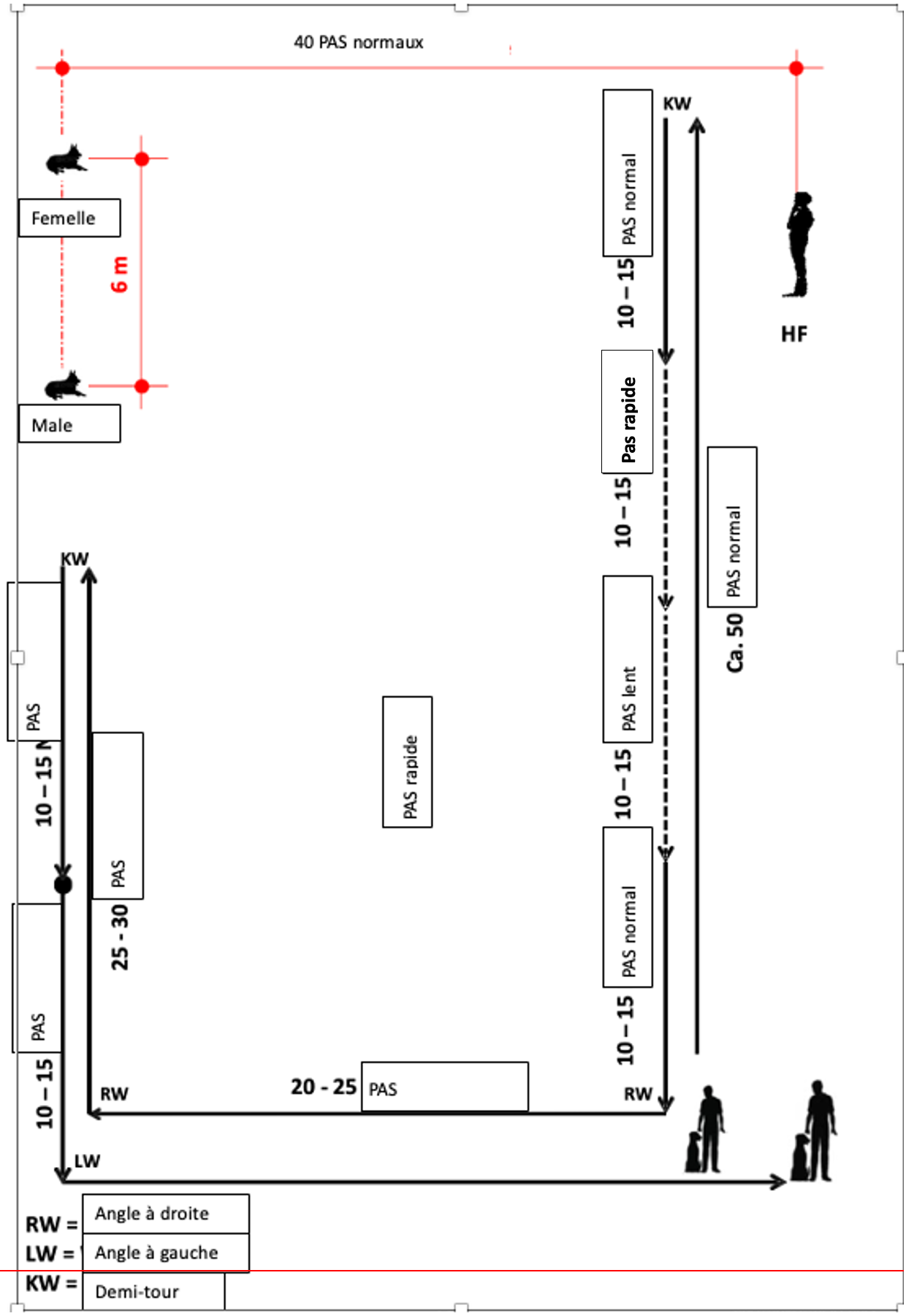
40 PAS normaux
Femelle
6 m
Male
KW
PAS normal
10 – 15
Pas rapide
10 – 15
PAS lent
10 – 15
PAS normal
10 – 15
HF
Ca. 50
PAS normal
KW
PAS
10 – 15
PAS
25 - 30
PAS rapide
PAS
10 – 15
RW
20 - 25
PAS
RW
LW
RW = Angle à droite
LW = Angle à gauche
KW = Demi-tour

3.3.6 Contrôle à distance : « Assis » pendant la marche et rappel

Disciplines	Echelon V : RH – F, FL, T, L, MT ;
Emplacement	Le point de départ est défini par le juge
Commandements autorisés	Un commandement vocal pour démarrer Un commandement vocal ou visuel pour la position Assis Un commandement vocal ou visuel pour le rappel Un commandement vocal ou visuel pour position de base
Exécution	A partir de la position de base, le conducteur marche avec son chien sans laisse tout droit. Après 10 à 15 pas, le chien doit s'asseoir dans le sens du déplacement sur ordre vocal ou visuel du conducteur sans que celui-ci n'interrompe sa marche ou ne se retourne. Après env. 30 pas en marchant tout droit, le conducteur s'arrête et se tourne vers son chien qui est calmement assis. Sur instruction du juge, le conducteur rappelle le chien avec un ordre vocal ou visuel. Le chien doit revenir joyeusement et rapidement vers son maître et s'asseoir très proche devant lui. Après environ 3 secondes le conducteur ordonne au chien la position de base.
Évaluation	Si le chien se couche ou reste debout après le commandement vocal ou Visuel pour « Assis », 5 points sont déduits. Les erreurs dans le déroulé, assis lent, instable, rappel lent, erreurs en s'asseyant devant le conducteur et en position de base, ainsi que les commandements et les aides corporelles supplémentaires par le conducteur dévalorisent en conséquence.

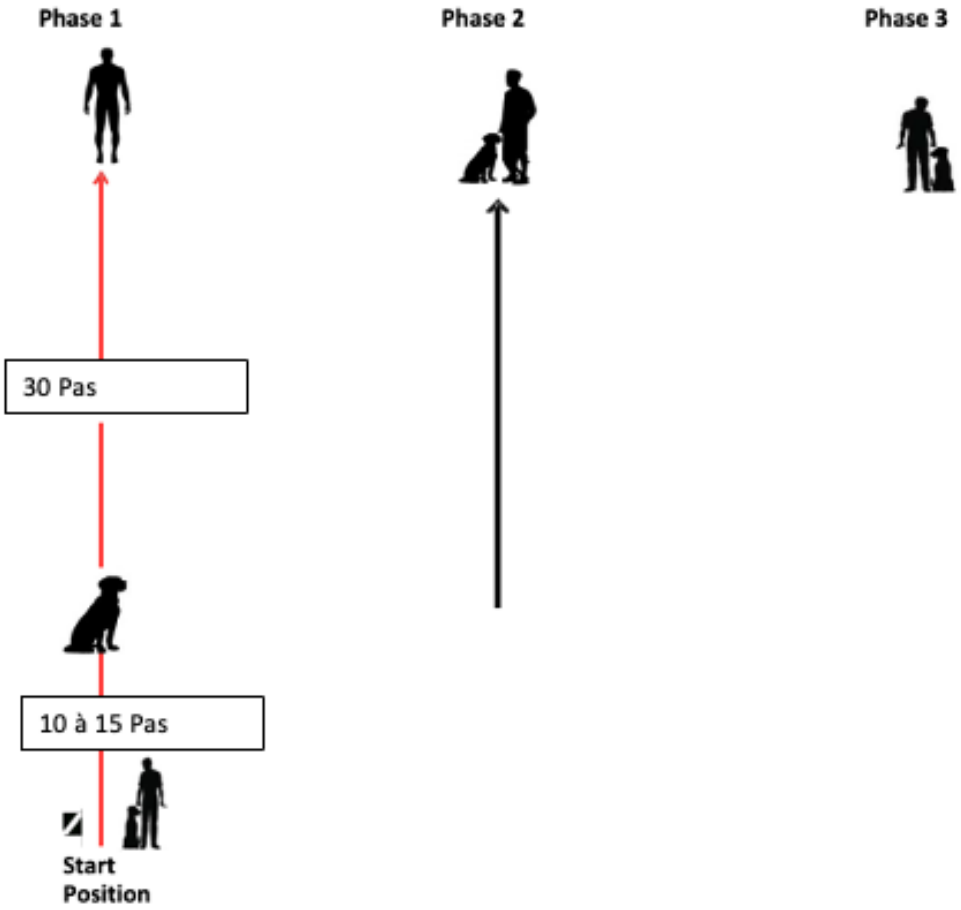

3.3.7 Contrôle à distance

<table>
<tr><td>Disciplines</td><td colspan="3">Echelons A et B RH – F, FL, T, L, MT, W</td></tr>
<tr><td>Commandements autorisés</td><td colspan="3">Echelon A
- 1 Commandement vocal pour marche
- 1 commandement vocal ou visuel pour « Assis »
- 1 commandement vocal ou visuel pour rappel
- 1 commandement vocal et/ou visuel pour « le coucher »
- 1 commandement vocal ou visuel pour rappel
- 1 commandement vocal ou visuel pour position de base
Echelon B
- 1 Commandement vocal pour marche
- 1 commandement vocal ou visuel pour « Assis »
- 1 commandement vocal ou visuel pour rappel
- 1 commandement vocal et/ou visuel pour «Couché »
- 1 commandement vocal et/ou visuel pour « Debout »
- 1 commandement vocal ou visuel pour rappel
- 1 commandement vocal ou visuel pour position de base</td></tr>
<tr><td>Exécution</td><td colspan="3">Depuis la Position de base, le conducteur marche avec son chien sans laisse vers l’avant. Après 10 à 15 pas, le chien doit « s'asseoir » immédiatement sur ordre vocal ou visuel sans que le conducteur n’interrompe sa marche ou ne se retourne.
Après encore environ 40 pas supplémentaires en ligne droite, le conducteur s'arrête et se retourne face à son chien. Sur instruction du juge, le conducteur rappelle le chien avec un ordre visuel ou vocal. Le chien doit revenir joyeusement et rapidement vers son conducteur. Au milieu de la distance entre le chien et le conducteur, celui-ci donne un ordre vocal et/ou visuel pour le « coucher ». Le chien doit se coucher immédiatement.</td></tr>
<tr><td>Echelon A</td><td colspan="3">Sur ordre du juge, le conducteur rappelle son chien face à lui sur ordre vocal ou visuel.</td></tr>
<tr><td>Echelon B</td><td colspan="3">Sur ordre du juge, le chien doit se mettre debout avec un ordre vocal et/ou visuel du conducteur. Sur nouvel ordre du juge, le conducteur rappelle son chien face à lui, avec un ordre vocal ou visuel.</td></tr>
<tr><td>Echelons A et B</td><td colspan="3">Le chien doit revenir rapidement et joyeusement face à son maître et très proche de lui. Après 3 secondes, le conducteur demande la position de base au chien.</td></tr>
<tr><td>Evaluation</td><td colspan="3">Si la distance lors du 1er rappel et lors de la prise de la 2ème position est dépassée de plus de 10 pas, alors l’exercice peut valoir au maximum « suffisant ».</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3"><table>
<tr><td>Echelon A décompte des points</td><td>F, FL, T, MT</td><td>W</td></tr>
<tr><td>1ère partie : de la P.d.B jusqu’au « assis »</td><td>6 points</td><td>4 points</td></tr>
<tr><td>2ème partie : rappel et blocage « couché »</td><td>5 points</td><td>3 points</td></tr>
<tr><td>3ème partie : rappel et assis devant, P.d.B</td><td>4 points</td><td>3 points</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3"><table>
<tr><td>Echelon B décompte des points</td><td>F, FL, T, MT</td><td>W</td></tr>
<tr><td>1ère partie : de la P.d.B jusqu’au « assis »</td><td>6 points</td><td>4 points</td></tr>
<tr><td>2ème partie : rappel et blocage « couché »</td><td>5 points</td><td>3 points</td></tr>
<tr><td>3ème partie : position « debout », rappel et assis devant, P.d.B</td><td>4 points</td><td>3 points</td></tr>
</table></td></tr>
</table>

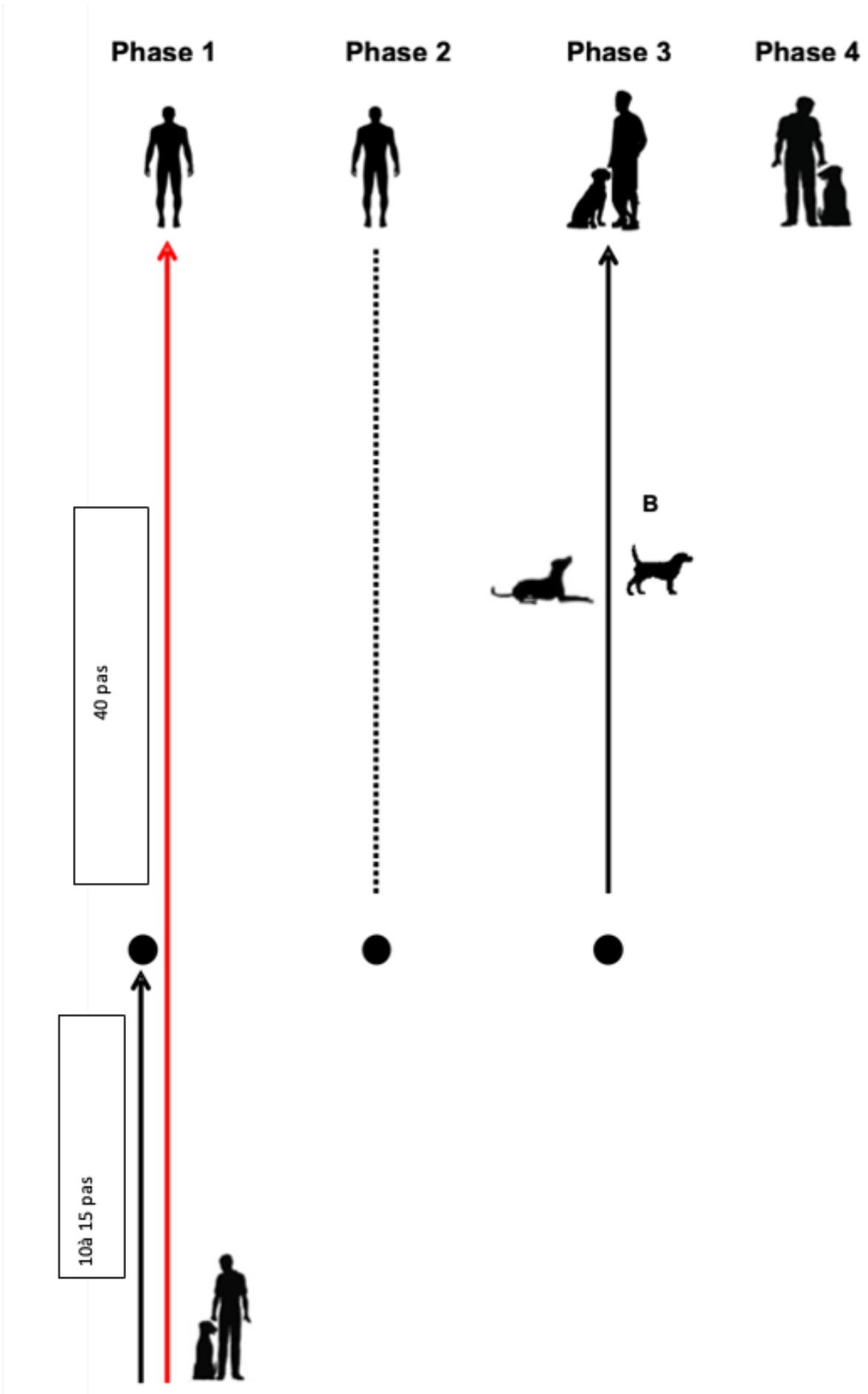
Phase 1
Phase 2
Phase 3
Phase 4
B
40 pas
10à 15 pas

3.3.8 Changement de positions

Disciplines	**Echelon « V » RH – F, FL, T, L, MT, W;**
Matériel	**RH – F, FL, T, MT, W** – les changements de position se font sur la table. – mesures de la table: 100 x 100 cm, hauteur 60 cm
Ordres autorisés	1 ordre vocal et/ou Visuel pour monter et rester 1 ordre vocal et/ou Visuel pour chaque position 1 ordre vocal ou visuel pour rappeler 1 ordre vocal ou visuel pour le retour au pied
Exécution	10 pas avant la table, le conducteur s'arrête avec son chien en position de base (P.d.B). De là, il envoie son chien sur la table sur ordre. Le chien doit s'exécuter sans hésitation, sauter sur la table et rester debout. Sur la table les positions suivantes sont à effectuer sur ordre du juge : assis, couché, debout. A la fin de l'exercice, sur ordre du juge, le conducteur rappelle son chien devant, puis retour au pied sur ordre.
Echelon «V» **RH –F, FL, T, MT**	Le changement de position se fait sur la table
Echelon «V» **RH – L**	Le changement de position se fait sur un bloc de neige, un dénivelé naturel ou une table (100x100cm, h : 60cm)
Echelon «V» **RH – W**	Le changement de position peut se faire sur une planche de surf ou un paddle.
Evaluation	Les positions que le chien ne fait pas, ou qui sont fausses, ou si le chien ne reste pas en place sur la table dévalorisent cet exercice partiel de RH – F, FL, T, L, MT : 4 points RH-W : 3 points Si le chien saute prématurément de la table, l'exercice est considéré comme insuffisant. Sauter sur la table de manière hésitante, rappel lent, erreur en position assise et à la fin de l'exercice, ainsi que les commandements vocaux et aides corporelles supplémentaires par le conducteur dévaluent en conséquence. *Nota : le chien devra démontrer les trois positions au choix du conducteur (ACD ou CDA…). Les commandements sont donnés* à l'initiative du conducteur 3 secondes entre chaque position

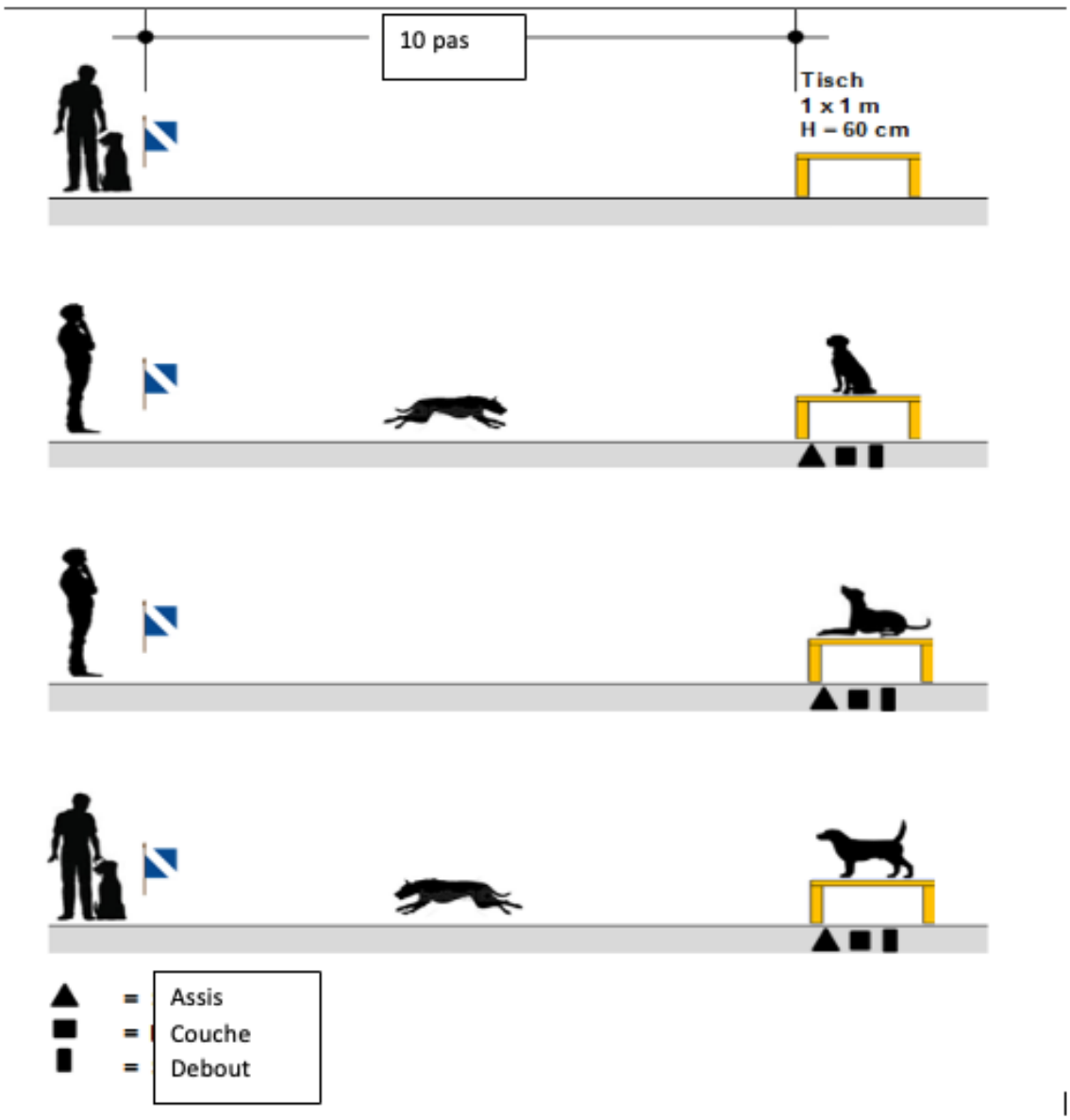
10 pas
Tisch
1 x 1 m
H – 60 cm
= Assis
= Couche
= Debout

3.3.9 Porter et remettre

Disciplines	RH – F, FL, T, L, MT, W
Matériel	- 1 table ou un emplacement surélevé - 1 marquage au sol à l'endroit de remise au porteur - 1 marquage au sol à l'emplacement de dépose
Commandements autorisés	De la P.d.B : 1 ordre vocal et/ou visuel pour monter sur la table 1 ordre vocal ou visuel pour rappeler 1 ordre vocal ou visuel pour la P.d.B
Exécution	Une personne aidante est mise à disposition. De la P.d.B, sur ordre du conducteur le chien monte sur la table. Le conducteur le porte sur 10 pas et le remet au porteur. Pendant le porté, le chien doit pouvoir mouvoir sa queue librement. Le conducteur doit être capable de porter son chien. S'il n'en est pas capable, un aidant doit porter le chien et le remettre au porteur. Le conducteur marche à côté jusqu'à la passation et termine l'exercice normalement.
Echelon « V »	Le porteur du chien fait 10 pas avec le conducteur qui marche à côté de lui, la tête du chien doit être côté conducteur. Celui-ci peut parler à son chien. Une fois le chien déposé à terre, le conducteur termine l'exercice par la P.d.B.
Echelons «A» et «B»	Après la passation du chien, le porteur fait 10 pas supplémentaires avec le chien et le dépose à terre, tandis que le conducteur reste à l'endroit de remise du chien. Sur demande du juge, le conducteur rappelle son chien. Celui-ci doit revenir rapidement et joyeusement face à son maître au plus près. Sur ordre du conducteur le chien prend la P.d.B.
Évaluation	Si le chien ne se montre pas coopératif, est agité durant le porté, grogne légèrement ou se débat lors de la prise ou du dépôt, cela est dévalué en fonction. Si le chien saute des bras du porteur, l'exercice est qualifié d'insuffisant. Si le chien quitte le porteur après avoir été déposé au sol avant l'instruction du juge, l'exercice sera noté au maximum « satisfaisant »

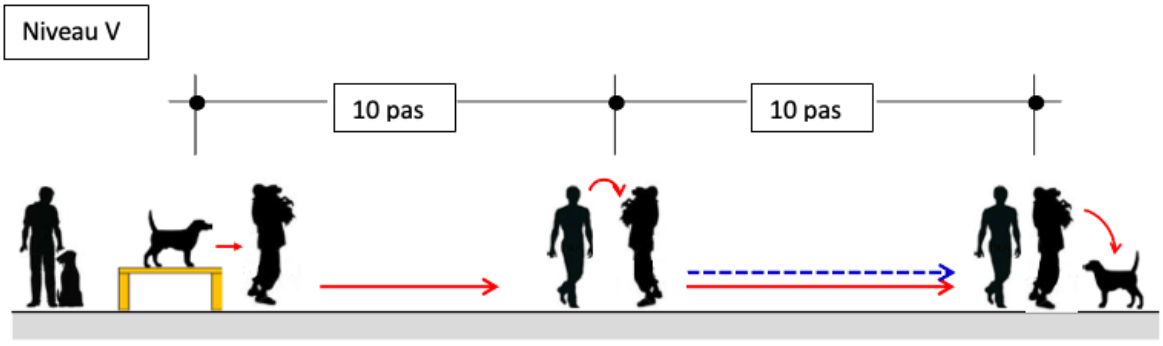

3.3.10 Rapport d'objet

Disciplines	**Echelons «A» et «B»** RH – F, FL, T, L, MT
Emplacement	Le point de départ est indiqué par le juge
Commandements autorisés	- 1 commandement vocal ou visuel pour rapporter - 1 commandement vocal ou visuel pour « donner » - 1 commandement vocal ou visuel pour la P.d.B
Choix d'objets	Objets usuels, de la taille d'une chaussure maximum, dans les matières suivantes : bois, cuir, métal léger, textile, matière plastique et/ou une combinaison de ceux-ci. Les rouleaux de jute, les jouets ou articles similaires ne sont pas considérés comme des articles usuels. Les articles également conçus (gants enveloppés ou autres articles fabriqués) ne sont pas autorisés. Recommandations pour les tolérances de mesure : Longueur 10 – 25 cm, largeur 5 – 10 cm, épaisseur 3 – 6 cm. Pour les articles ronds, le diamètre doit être d'env. 3 à 6 cm. Ne conviennent pas : • Verre, porcelaine, articles cassables ; • Articles sous pression (par exemple, bombe aérosol) • Articles contenant des liquides • Tubes avec pâtes ou similaires • Bouteille en plastique de toute sorte • Articles trop lourds ou trop légers (moins de 200 g ; plus de 500 g) De préférence, il convient d'utiliser des articles qui ne sont pas déformés ou détruits même après de multiples utilisations. Par exemple: • Trousse en plastique souple / cuir / lin, si possible remplie • Balai à main en bois • Une brosse à vêtements ou à chaussures • Chaussure de jardin synthétique / également possible : chaussure en bois • Brosse de lavage en bois ou en plastique • Petit sac à outils en cuir/plastique/lin • Lampe de poche en plastique/caoutchouc et/ou métal • Petit rouleau à pâtisserie Les objets différents de ceux-ci sont laissés à l'appréciation du juge.
Echelon « A »	Le conducteur choisit un objet parmi ceux mis à disposition par l'organisateur.
Echelon « B »	Le juge choisit l'objet à utiliser en début de compétition, il sera le même pour chacun des participants.
Exécution	Le conducteur, avec son chien sans laisse, va chercher l'objet à l'endroit de dépôt, non loin du départ, et va le remettre à cet endroit en fin d'exercice. De la P.d.B, après l'autorisation du juge, le conducteur lance l'objet à 10 pas, ensuite, l'ordre pour « rapporter » ne peut être donné que lorsque l'objet est à l'immobile à l'initiative du conducteur. Le chien assis à côté de son conducteur reçoit le commandement d'aller rapidement vers l'objet, le prendre directement et revenir rapidement à son conducteur. Il doit s'asseoir face à son conducteur et tenir l'objet jusqu'à ce que le conducteur donne le commandement de lâcher, après une courte pause. Sur commandement le chien se remet en position de base. Le conducteur ne peut pas quitter sa place pendant l'entièreté de l'exercice.
Evaluation	Erreurs pénalisables :

	• Chien lent qui ne va pas directement à l'objet ; • Erreur lors de la prise de l'objet ; • Retour lent ou indirect ; • Laisser tomber l'objet ; • Jouer ou mordiller l'objet ; • Envoyer l'objet trop loin ou trop près et aides du conducteur ; • Si le conducteur quitte sa place l'exercice vaut 0 point ; • Si le chien ne rapporte pas l'objet, l'exercice vaut 0 point.

3.3.11 Diriger à distance

Disciplines	**RH – F, FL, T, L, MT**
Descriptif V A B	F, FL, T, MT: tables, L: sacs à dos/seaux - 1 marque au sol pour le point de départ - 1 marque au sol pour le point central - *V :* 2 tables/sacs à dos/seaux à une distance de 40 m. les uns par rapport aux autres et au départ. (2 tables au choix sur les trois tables présentes sur le terrain) - A-B : 3 tables/sacs à dos/seaux à une distance de 40 m les uns par rapport aux autres et au départ. (voir schéma)
Commandements autorisés	**Echelon « V »** - 1 commandement vocal et/ou visuel pour aller à chaque endroit - 1 commandement vocal et/ou visuel pour « rester » - 1 commandement vocal ou visuel pour rappeler - 1 commandement vocal ou visuel pour la P.d.B
Commandements autorisés	**Echelons «A» et «B»** - 1 commandement oral et/ou visuel pour « aller au marquage central » - 1 commandement oral ou visuel pour « rester » - 1 commandement oral et/ou visuel pour aller à chaque table ou sac à dos ou seau (L) - 1 commandement oral pour monter et rester sur chacune des tables ou pour rester au sac à dos et ou seau (L) - 1 Commandement oral ou visuel pour rappeler - 1 commandement oral ou visuel pour prendre la P.d.B
Schéma de la zone d'exercice	- F, FL, T, MT: tables, L: sacs à dos/seaux - Les tables utilisées ont une hauteur de 60 cm. Leurs dimensions sont de 100 x 100cm. Des recouvrements anti-glissement sont autorisés. Les tables ne peuvent pas être enrubannées ou marquées. - 1 marquage au sol pour le point de départ .
Ordre	**Echelons « V » et « A »** : le conducteur annonce au juge l'ordre des tables avant le début de l'exercice **Echelon B** : tirage au sort
Exécution	Le Conducteur se place avec son chien sans laisse au point de départ en P.d.B. Après avoir reçu l'ordre du juge, le conducteur envoie son chien avec un commandement, sans changer de position, pour « se rendre au point marqué » qui se trouve à une distance de 20 m et clairement signalé. Lorsque le chien a atteint ce repère, il reçoit un commandement pour « rester en place ». Le chien doit y rester au moins 3 secondes. Après le temps d'attente requis le conducteur envoie son chien avec un commandement pour aller à la première table désignée (L : sac à dos ou

<table>
<tr><td></td><td>seau), commandement pour monter et commandement pour rester (L : courir vers et rester en place).
Le conducteur commande ensuite son chien pour aller à la table suivante (L : sac à dos/seau), où il doit également sauter sur (L : courir vers) et rester en place avec un commandement.
A partir du deuxième endroit, le chien est rappelé avec un commandement au conducteur et doit s'asseoir face et près de lui.
Sur commandement : P.d.B.</td></tr>
<tr><td>Exécution pour RH F, FL, T, L, MT</td><td>Echelons « A » et « B »
Le conducteur se place au point de départ avec son chien sans laisse en P.d.B.
Sur ordre du juge, le conducteur envoie son chien avec un commandement, sans changer de position, au marquage qui se trouve à une distance de 20 m et clairement signalé. Lorsque le chien a atteint ce repère, il reçoit un commandement pour « rester en place ». Le chien doit y rester au moins 3 secondes. Après le temps d'attente requis le conducteur envoie son chien avec un commandement pour aller à la première table désignée (sac à dos ou seau). Avec un commandement le chien doit monter sur la table et y rester.
Le conducteur envoie ensuite son chien avec un commandement à la table suivante (sac à dos/seau), où il doit également sauter sur ordre (L : courir vers) et rester en place. Il en va de même pour la troisième table (L : sac à dos /seau).
Le chien est rappelé de la troisième table (L : sac à dos/seau) avec un commandement et doit s'asseoir face et près de lui. Sur ordre, le chien reprend sa P.d.B.
Le chien doit rester environ 3 secondes respectivement au marquage et à chaque table (L : sac à dos/seau). Le conducteur est autorisé à ajuster sa position dans la direction d'envoi du chien ainsi qu'à faire un pas de côté dans la direction à donner sans quitter son emplacement.</td></tr>
<tr><td>Evaluation</td><td>Si l’envoi au marquage ou si la séquence des tables n'est pas conservée ou si le conducteur quitte son emplacement l'exercice est considéré comme insuffisant ; Entre autres, les points ci-dessous donnent lieu à une déduction de points :
- chien hésitant à courir vers les tables / une zone désignée
- chien s'écartant fortement de la ligne idéale
- chien hésitant à sauter sur les tables
- chien qui quitte prématurément une table / une zone désignée
- assumer une position avec hésitation
- rappel lent et assis devant
- Aides du conducteur et ordres répétés
- des erreurs dans la finition.</td></tr>
<tr><td>Evaluation partielle</td><td>
<table>
<tr><th></th><th>F,FL,T,MT : A + B</th><th>L :A + B</th><th>F,FL,T,MT,L : V</th></tr>
<tr><td>Marquage au centre</td><td>3 p.</td><td>4 p.</td><td></td></tr>
<tr><td>1. Table (sac à dos/seau)</td><td>3 p.</td><td>4 p.</td><td>4 p.</td></tr>
<tr><td>2. Table (sac à dos/seau)</td><td>3 p.</td><td>4 p.</td><td>4 p.</td></tr>
<tr><td>3. Table (sac à dos/seau)</td><td>3 p.</td><td>4 p.</td><td></td></tr>
<tr><td>P.d.B. au départ, course, assis devant, P.D.B</td><td>3p.</td><td>4 p.</td><td>2 p.</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Niveau V

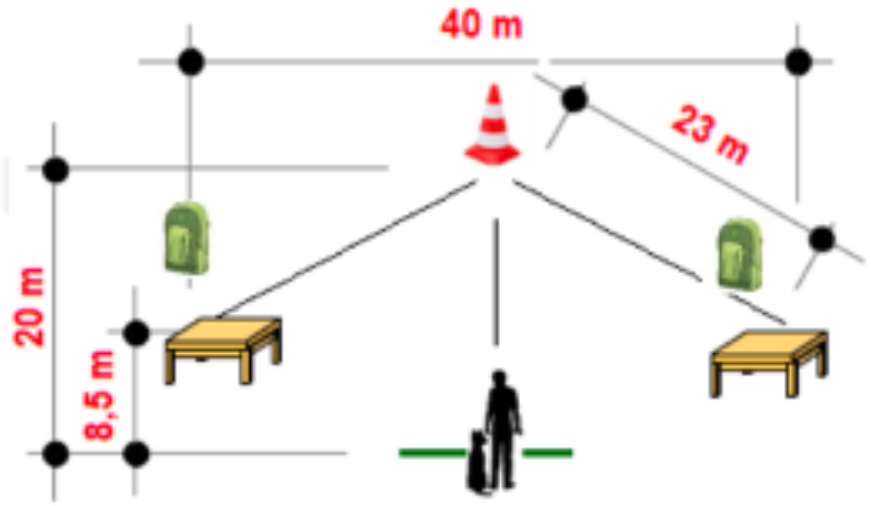

Niveau A et B

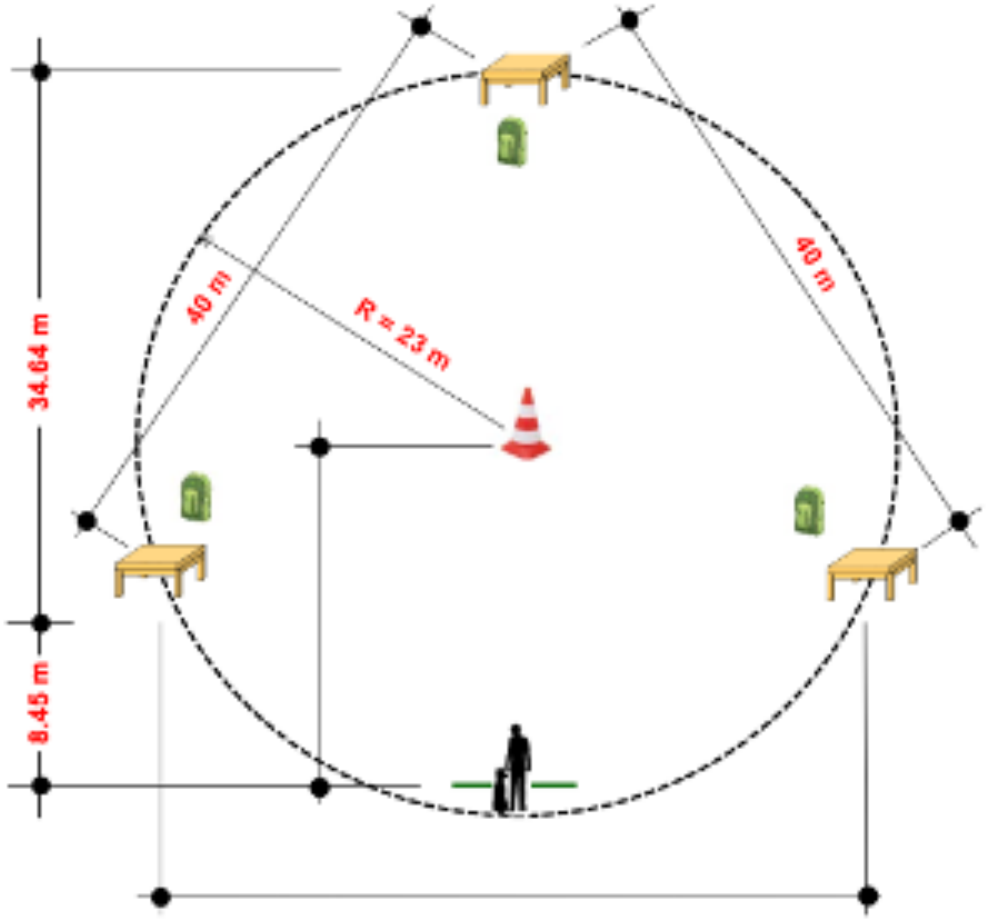

3.3.12 Couché sous diversion

Disciplines	**RH – F, FL, T, L, MT, W**
Emplacement	2 marquages au sol délimités par une ligne pour mâle et femelle, distant d'au moins 6 mètres ; la distance entre les agrès et le chien au couché doit être au minimum de 10 mètres.
Commandements autorisés	- 1 commandement vocal ou visuel pour « Couché » - 1 commandement vocal ou visuel pour « assis »
Exécution	Après avoir réalisé la présentation et l'exercice de comportement social (groupe de personnes) et avant que le 2nd chien ne commence son épreuve d'obéissance/dextérité, le conducteur va à l'endroit marqué pour le couché et y met son chien sans laisse en P.d.B. Sur ordre du juge, il met son chien « couché » avec un ordre, et va se placer à l'endroit indiqué sans laisser quoique ce soit auprès du chien. Sur instruction du juge, le conducteur revient à la droite de son chien et sur indication du juge il le met en position « assis » avec un commandement. Le chien doit s'asseoir rapidement et droit.
Evaluation	Si le chien ne se met pas couché mais se tient debout ou assis, mais qu'il reste en place, l'exercice est dévalué de 5 points. **Echelon « V »** • Le conducteur s'éloigne de 20 pas et se met debout face à son chien. • Le chien doit rester calmement couché, sans influence de son conducteur durant les exercices 2 à 4 du 2nd chien. • A la fin de l'exercice 4, sur instruction du juge, le conducteur revient à son chien et attend la fin du travail du 2nd chien à un endroit indiqué par le juge. Pendant ce temps d'attente, il est permis de tenir son chien en laisse. • Si le chien quitte sa position de plus de 3 mètres après la fin du 2ème exercice du chien au travail, l'exercice est évalué « insuffisant ». • Si le chien quitte sa position de plus de 3 mètres avant la fin du 2ème exercice du chien au travail, l'exercice est évalué à 0 point. **Echelon « A »** Le conducteur s'éloigne de 40 pas et reste dos au chien. Le chien doit se coucher calmement, sans influence de son maître pendant que l'autre chien exécute les exercices 2 à 9 (Avalanche : 2-6 ; Eau : 3 à 5). Si le chien quitte sa place de plus de 3 mètres après la fin de l'exercice 4 de l'autre chien (avalanche et eau : n°3), l'exercice est évalué comme insuffisant. Si le chien quitte sa place de plus de 3 mètres avant la fin de l'exercice 4 (avalanche et eau : n°3), le test est évalué à 0 point. **Echelon « B »** Le conducteur s'éloigne hors de vue de son chien. Prévoir une cache sur le terrain Le chien doit se coucher calmement, sans influence de son maître pendant que l'autre chien exécute les exercices 2 à 9 (Avalanche : 2-6, eau : 3 à 5). Si le chien quitte sa place de MOINS de 3 mètres après la fin de l'exercice 4 de l'autre chien (avalanche et eau : n°3), l'exercice est évalué comme insuffisant. Si le chien quitte sa place de PLUS de 3 mètres avant la fin de l'exercice 4 (avalanche et eau : n°3), le test est évalué à 0 point. Si le chien se couche agité, avec un manque de concentration, se lève ou s'assoie prématurément lors de l'approche de son maître pour le relever, l'exercice est dévalué en conséquence. Des ordres oraux/visuels avec aides corporelles supplémentaires ou cachées , un comportement agité du maître dévaluent en conséquence la note.

3.3.13 Tunnel avec chaussette

Disciplines	Echelon «V» RH – F, FL, T, MT Echelons «A» et «B» RH – F, FL, T, MT
Commandements autorisés	- 1 commandement oral et/ou visuel pour traverser - 1 commandement vocal ou visuel pour rester - 1 commandement vocal ou visuel pour le P.d .B
Exécution	Le conducteur se présente devant le tunnel avec son chien sans laisse en P.d.B Sur ordre le chien doit traverser le tunnel avec assurance. Lorsque le chien a quitté la chaussette, le conducteur ordonne de « rester ». Sur ordre du juge, le conducteur se rend à côté de son chien et donne l'ordre de la P.d.B. Chien hésitant, et/ou trépidant lors de l'entrée et la traversée du tunnel dévalue en conséquence. Si le chien ne quitte pas le tunnel ou ne se bloque pas à la sortie après l'ordre, l'exercice est évalué « insuffisant ».

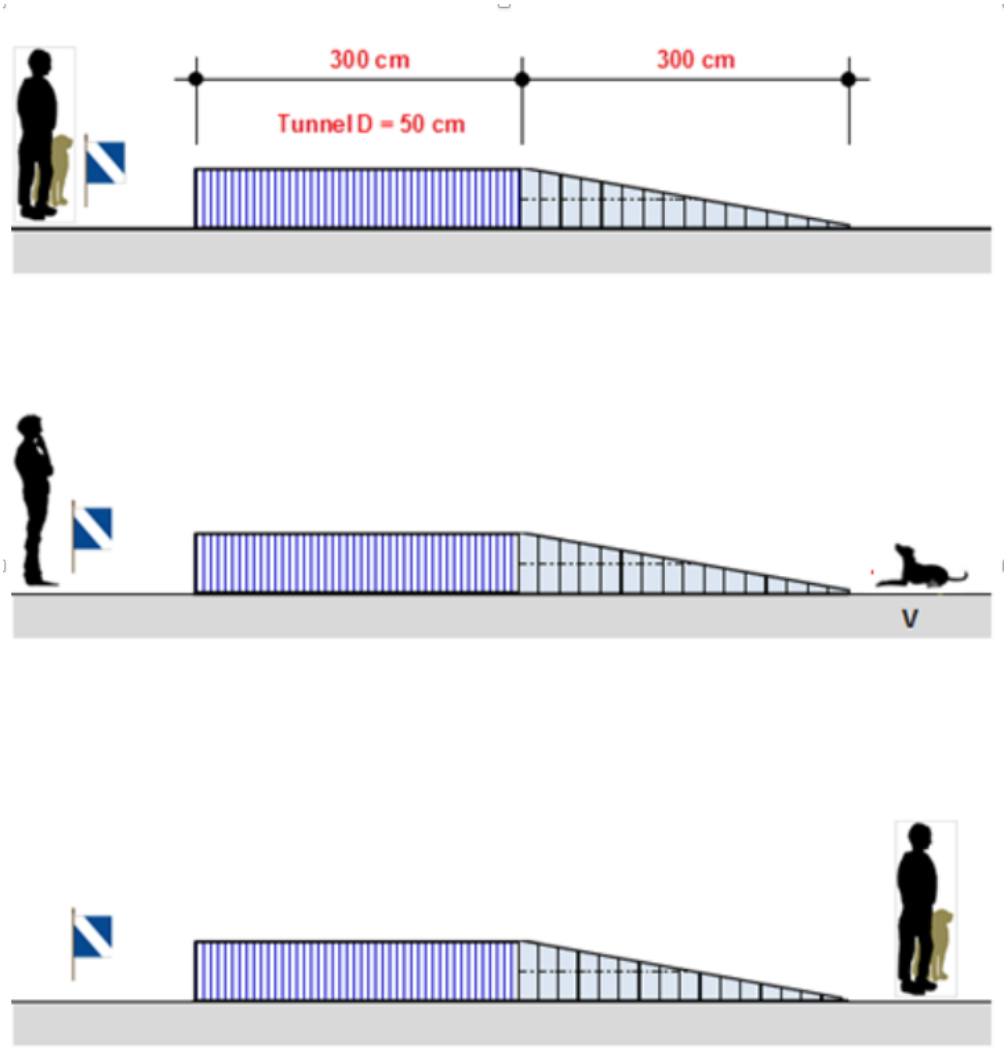

3.3.14 Traverser un pont fixe

Disciplines	**Echelon « V »** : RH – F, FL, T, MT;
Description agrès	Une planche rigide d'environ 4 mètres de long sur 0,30 m de large repose sur 2 supports stables et fixes, positionnés à chaque extrémité de la planche.
Commandements autorisés	- 1 commandement vocal et/ou visuel pour monter. - 1 commandement vocal pour « rester » - 1 commandement vocal pour « continuer »
Exécution	Le conducteur se présente devant l'agrès avec son chien sans laisse en P.d.B. Sur ordre le chien doit immédiatement sauter sur la planche et « rester » sur ordre. Il doit s'arrêter directement dans le sens de la marche. Sur ordre du juge, le conducteur se rend à hauteur de son chien, lui donne un ordre pour avancer, et accompagne son chien jusqu'au bout de l'agrès et la position de base. En descendant, le conducteur s'arrête et le chien prend la P.d.B de manière autonome. Le chien doit parcourir de manière régulière la planche sans aucune crainte.
Evaluation	Si le chien saute de l'agrès avant le milieu de la planche, l'exercice est évalué à 0 point. Si le chien saute après le milieu de la planche, l'exercice est évalué « insuffisant ». Des déplacements peu sûrs, hésitants et/ou mouvementés, courir devant ou rester derrière dévaluent l'exercice en conséquence.

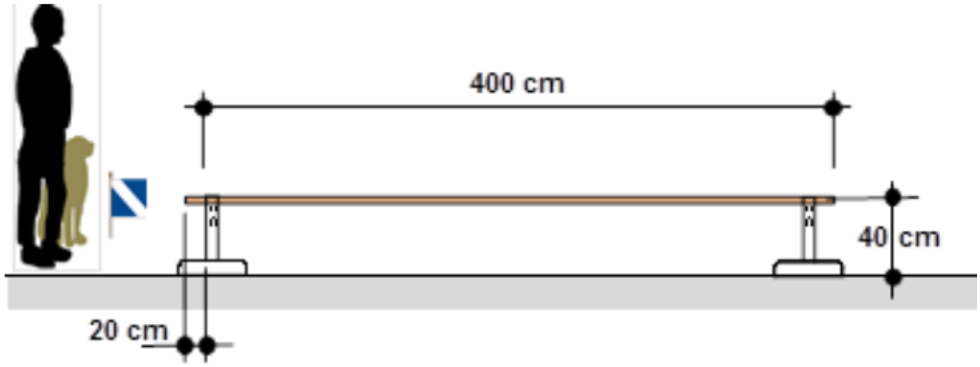
400 cm
40 cm
20 cm

V

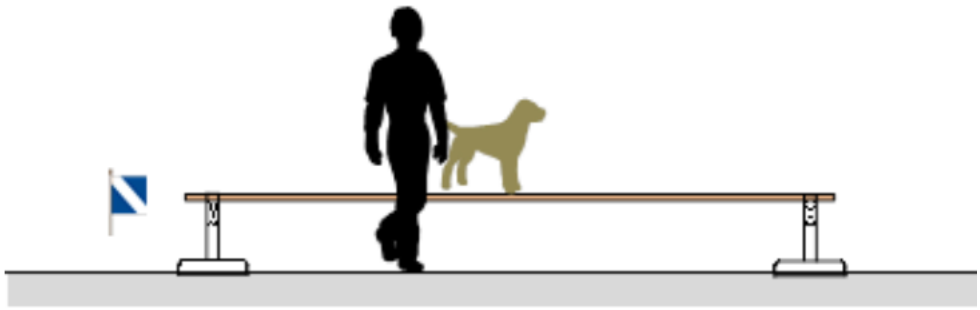

3.3.15 Pont mobile

Disciplines	**Echelon « A » :** RH – F, FL, T, MT;
Commandements autorisés	- 1 commandement vocal et/ou visuel pour monter. - 1 commandement vocal pour « rester » - 1 commandement vocal pour « continuer »
Exécution	Le conducteur se présente devant l'agrès avec son chien sans laisse en P.d.B. Sur ordre le chien doit immédiatement sauter sur la planche et « rester » sur ordre. Il doit s'arrêter net dans le sens de la marche. Sur ordre du juge, le conducteur se rend à hauteur de son chien, lui donne un ordre pour avancer, et accompagne son chien jusqu'au bout de l'agrès. Le chien doit alors s'arrêter de lui-même. Sur ordre du juge, le conducteur donne l'ordre à son chien de continuer à marcher et s'arrête avec son chien quelques pas après l'agrès Là, il s'arrête et son chien doit prendre la P.d.B. de manière indépendante Le chien doit parcourir toute la longueur de la planche de manière sûre et régulière
	La planche instable est composée de 2 fûts de taille identique d'un diamètre de 40 cm et d'une planche de support d'une longueur de 4 m et d'une largeur de 30 cm. La construction doit être telle que la planche puisse bouger d'env. 20 cm. Des constructions similaires avec les mêmes dimensions et la même mobilité sont autorisées, par ex. 2 supports de tréteaux fermes avec glissières mobiles.

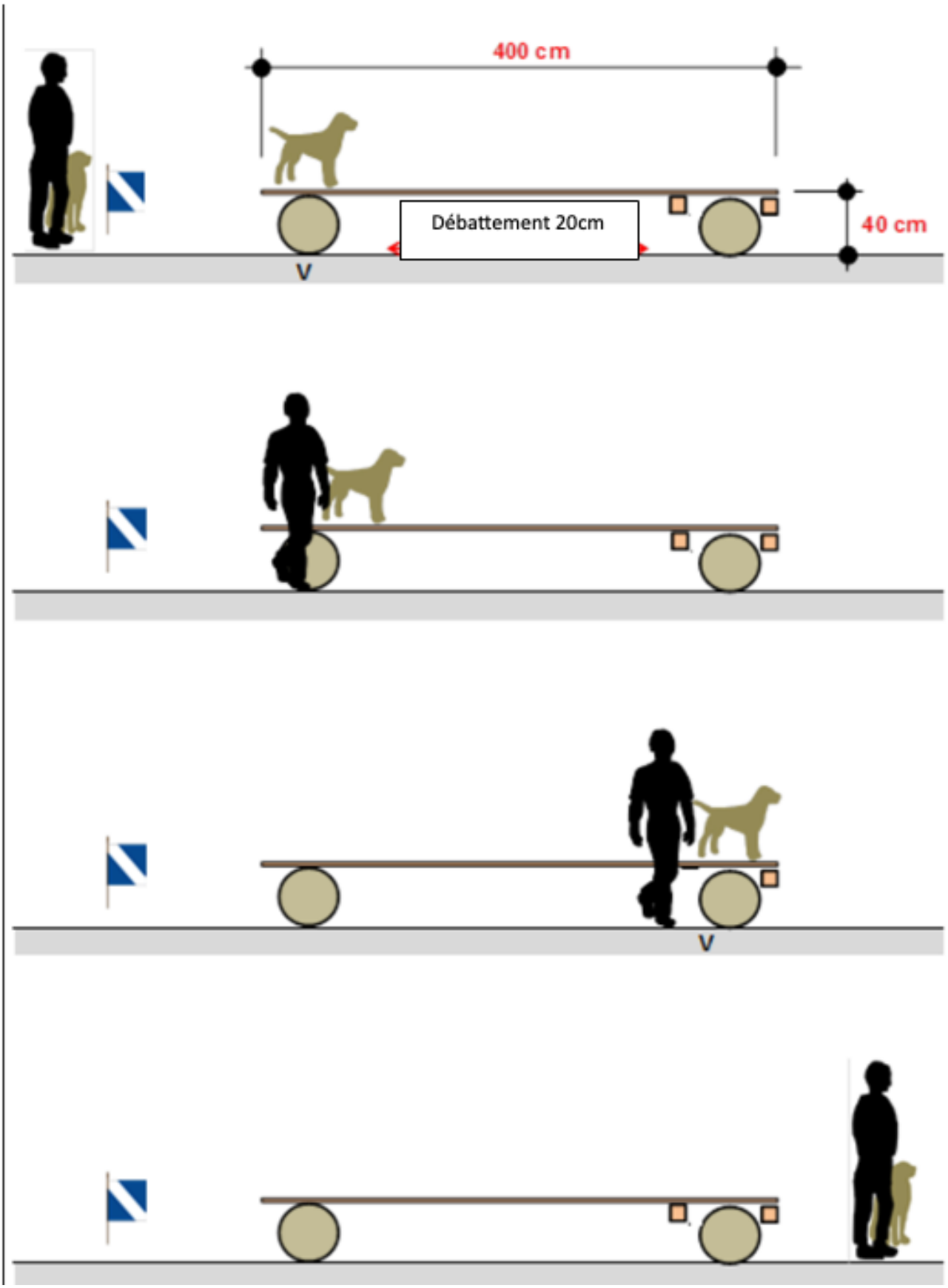
400 cm
Débattement 20cm
40 cm
V
V

3.3.16 Échelle

Disciplines	**Echelons « A » et « B » :** RH – F, FL, T, MT
Commandements autorisés	1 ordre vocal et/ou visuel pour « monter » 1 ordre vocal ou visuel pour la P.d.B.
	Échelle à poutres, longueur 4 m, distance entre les échelons 30 cm centrés, largeur des échelons 5 cm, 14 échelons, 2 rembourrages au début et à la fin de l'échelle : hauteur env. 0,50 m. Rampe de montage : Longueur 1,20 m, largeur 0,50 m, des entretoises transversales sont autorisées comme aide au montage. La rampe de montage doit être construite de manière solide et être solidement reliée à l'échelle.
Exécution	Le conducteur se présente devant l'agrès avec le chien sans laisse en P.d.B. Sur ordre, le chien monte la rampe jusqu'à l'échelle et va indépendamment jusqu'au dernier échelon et y reste. **Niveau A** : Dès que le chien a atteint le premier échelon avec ses pattes avant, le conducteur monte au niveau de son chien et l'accompagne sans toutefois toucher le chien ni l'agrès. Au bout de l'échelle, le conducteur soulève son chien, le dépose au sol et donne un commandement pour la P.d.B.. **Niveau B** : Le conducteur reste à sa place jusqu'à ce que le chien ait atteint le dernier échelon avec ses pattes avant, puis, sur instruction du juge, se dirige vers son chien en attente. Au bout de l'échelle, le conducteur soulève son chien et donne un commandement pour la P.d.B.
Exécution	Si le chien saute au cours de la première moitié, l'exercice est marqué avec 0 point. Si le chien saute après la première moitié, l'exercice est considéré comme insuffisant. Si le chien saute après le dernier échelon, l'exercice ne peut être que très satisfaisant. Si le chien tombe entre les marches et s'il est possible pour le chien de remonter sur l'échelle de manière autonome et sans aide, alors il obtient une note partielle comme insuffisante. Les marches individuelles sur les montants de l'échelle se dévalorisent en conséquence. Si le chien utilise le montant sur une grande partie de l'échelle ou montre une forte insécurité de marche, l'exercice est considéré comme insuffisant. Des déplacements peu sûrs, hésitants et/ou mouvementés, courir devant ou rester derrière dévalorisent l'exercice en conséquence.

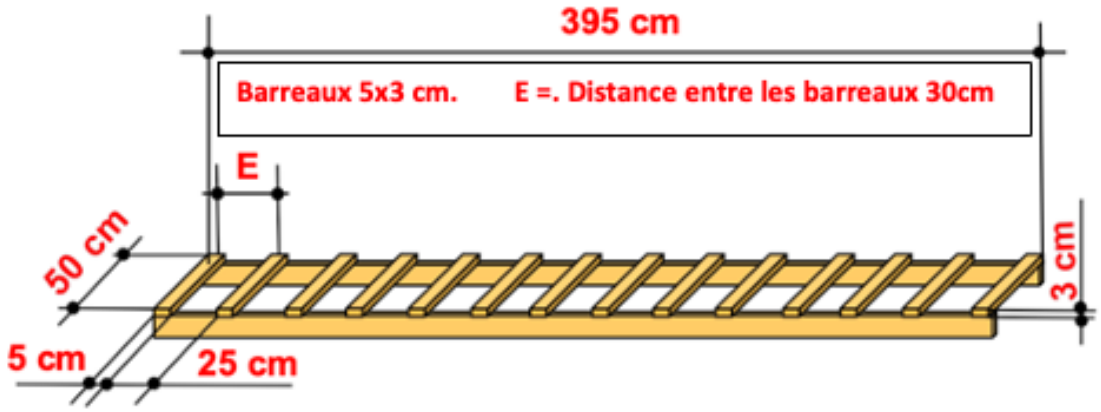

Échelle de poutre, longueur 4 m, distance entre les barreaux 30 cm, largeur des barreaux 5 cm (3cm de hauteur) 14 barreaux, 2 supports : 1 au début et 1 à la fin de l'échelle : hauteur env. 0,50 m. Rampe de montage : Longueur 1,20 m, largeur 0,50 m, les jambes de force croisées sont autorisées comme aides au montage. La rampe de montage doit être construite de manière solide et être fermement reliée à l'échelle.

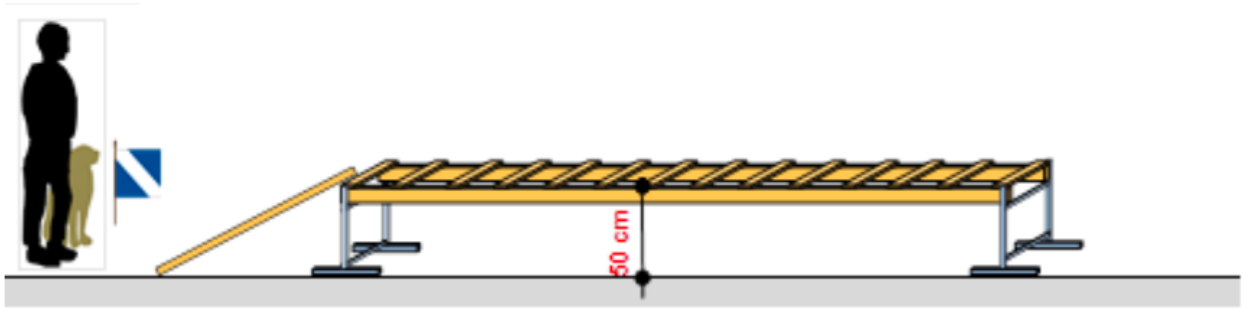

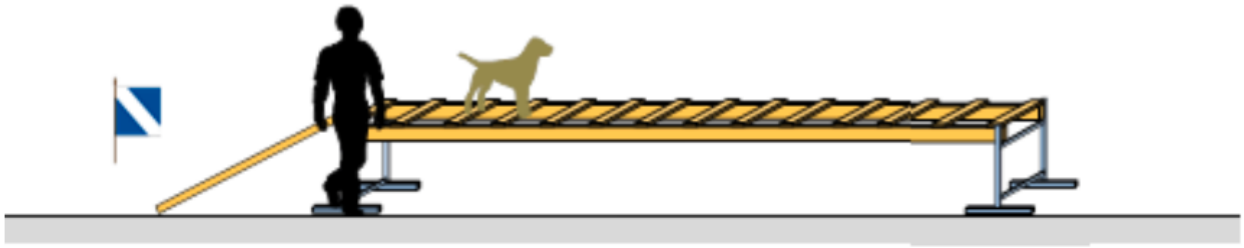

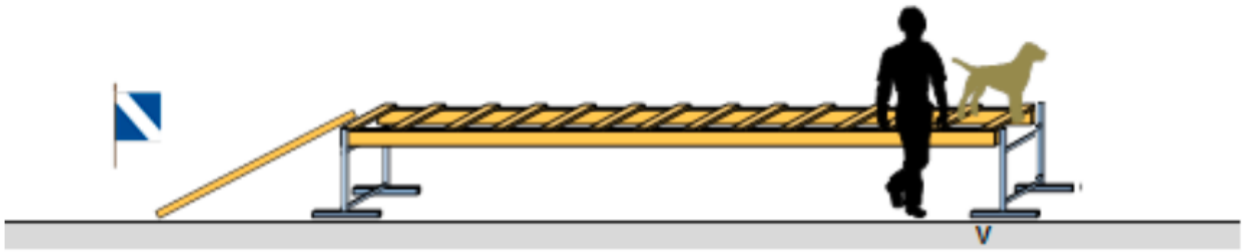

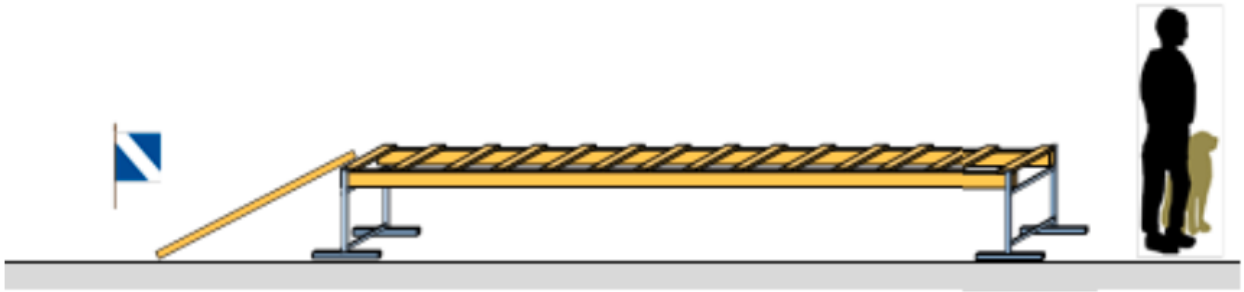

3.3.17 Swing ou balançoire

Disciplines	**Echelon « B » :** RH – F, FL, T, MT
Commandements autorisés	1 ordre vocal et/ou visuel pour « monter » 1 ordre vocal ou visuel pour « rester » 1 ordre vocal ou visuel pour « continuer »
	Des constructions similaires avec les mêmes mesures et la même mobilité sont admises. La construction se compose de : - 1 planche de bois, longueur env. 3,0 m, largeur env. 30 cm - Une construction support au début et à la fin avec un mécanisme pour fixer la planche - hauteur depuis le sol 40 cm Rampes d'accès et de descente : - 2 planches de bois, longueur env. 1,5 m, largeur env. 30 cm - Mesure du bord supérieur à partir du sol 35 cm - Les entretoises transversales sont autorisées comme aide au montage La balançoire se compose de 2 supports et d'une planche fixée à ceux-ci avec une corde ou une chaîne, ainsi que de 2 planches servant de rampes de montage et de démontage. La planche centrale est suspendue à la construction porteuse de manière à pouvoir osciller librement. Des constructions similaires avec les mêmes dimensions et la même mobilité (latérale et longitudinale) sont autorisées. Le mouvement longitudinal de la balançoire peut être limité à 25 cm.
Exécution	Le conducteur se présente avec son chien sans laisse, en P.d.B devant la balançoire. Au commandement pour « monter », le chien doit monter sur la planche mobile via la rampe de montage et immédiatement « rester » sur ordre. Sur ordre du juge, le conducteur se dirige vers le côté du chien, donne un ordre pour «continuer», marche avec son chien jusqu'au bout de la planche mobile et s'y arrête. Sur ordre du juge, le conducteur donne l'ordre de « continuer » et le chien quitte la balançoire par la rampe de descente. Avec le chien, le conducteur fait quelques pas après la balançoire, puis il s'arrête, et le chien prend seul la P.d.B. Le chien doit parcourir toute la longueur sans être anxieux ni agité.
Evaluation	Si le chien saute au cours de la moitié de la longueur, l'exercice est marqué avec 0 point. Si le chien saute après la moitié de la longueur , l'exercice est considéré comme insuffisant. Un comportement peu sûr et/ou agité ou une coordination insuffisante dévalorise en conséquence. Une montée hésitante ou agitée, une traversée peu sûre, hésitante, anxieuse, erratique et/ou mouvementée, une course en avant et/ou en retard, une prise de position hésitante et n'atteignant pas l'extrémité de l'obstacle dévalorisent en conséquence

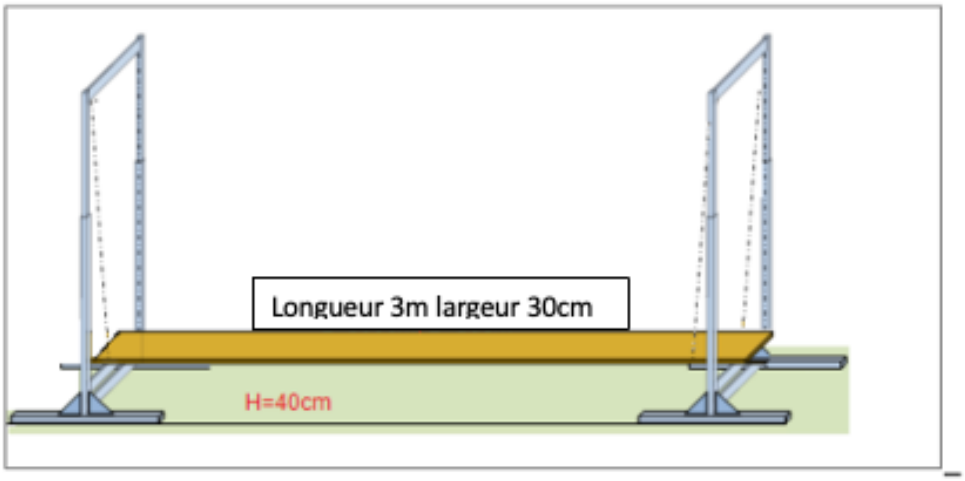
Longueur 3m largeur 30cm
H=40cm

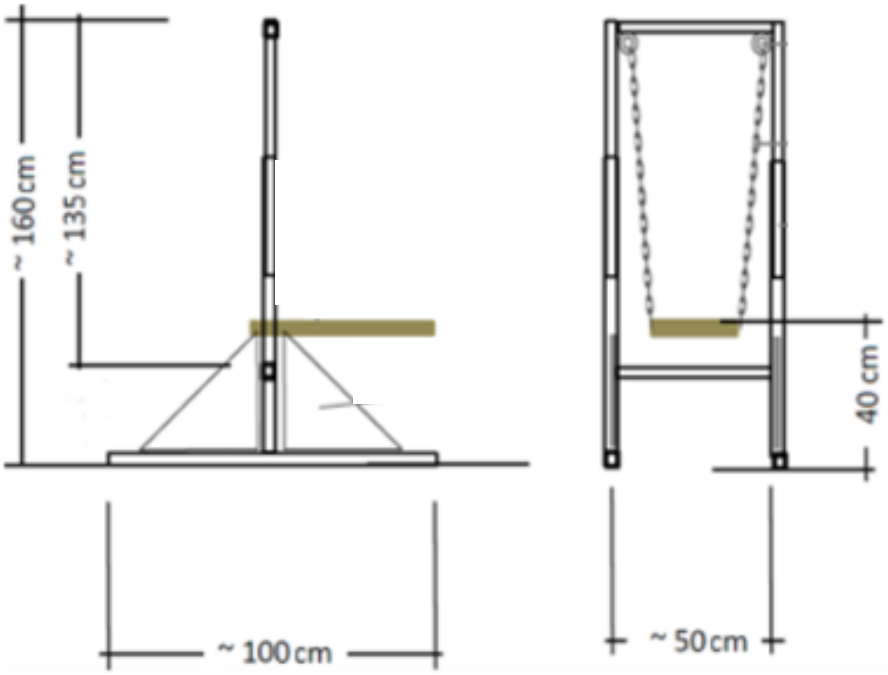
~ 160 cm
~ 135 cm
~ 100 cm
40 cm
~ 50 cm

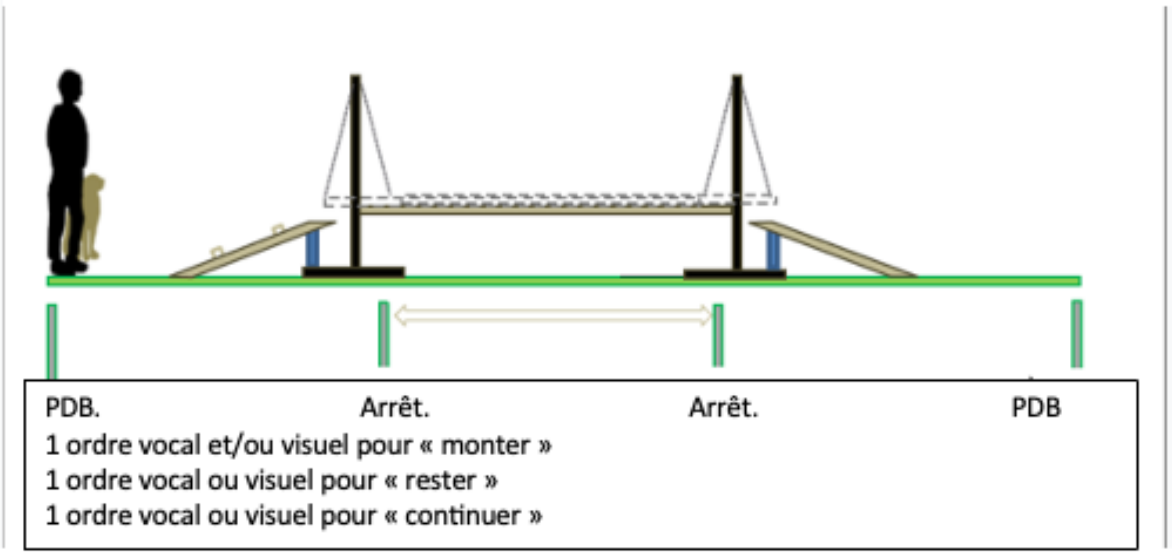
PDB.
Arrêt.
Arrêt.
PDB
1 ordre vocal et/ou visuel pour « monter »
1 ordre vocal ou visuel pour « rester »
1 ordre vocal ou visuel pour « continuer »

3.3.18 Suite en ski

Discipline	**RH – L** Les exercices « Suivi en ski dans la neige profonde » et « Transportabilité » peuvent également être effectués individuellement avant ou après le travail de recherche.
Disposition	L'itinéraire peut avoir n'importe quelle forme (pas d'angle aigu) Longueur : **RH – L V** 150 pas **RH – L A** 250 pas **RH – L B** 350 pas Le suivi des pistes de ski doit être réalisé avec des raquettes ou skis de randonnée.
Exécution	Le conducteur présente avec son chien en P.d.B en début de piste. A partir de la P.d.B, le conducteur parcourt avec son chien l'itinéraire défini. Sur instruction du juge, le conducteur donne 1 commandement oral ou visuel à son chien pour commencer à « suivre la trace » et marche dans la piste de neige prescrite devant son chien. A partir de la P.d.B , le chien doit immédiatement se mettre derrière son maître et suivre la trace de son maître.
Evaluation	Les mouvements doivent être fluides avec une distance constante entre le conducteur et le chien et quelques ordres donnés du début à la fin. Les points suivants dévalorisent en conséquence : - hésite à démarrer et à partir - s'éloigne de la piste - repli de la part du chien - le chien gêne ou dépasse le conducteur - ordres oraux ou visuels répétés

3.3.19 Transport

Discipline	RH-L
Déroulement	Moyens de transport : par ex. traîneaux de sauvetage, motoneige, dameuse, téléski, hélicoptère ou similaire Itinéraire env. 150 m
Commandements autorisés	Ordre oral/visuel autorisé 1 ordre oral et/ou visuel pour « monter » 1 ordre oral pour la P.d.B.
Exécution	Le conducteur se présente avec son chien sans laisse en P.d.B. à une distance raisonnable du véhicule de transport concerné. Tout type de véhicule de transport habituel peut être utilisé, dans le respect des règles de sécurité respectives. Sur instruction du juge, le conducteur porte ou envoie son chien avec 1 ordre dans le véhicule de transport. La manière dont le chien et le conducteur montent dans le véhicule est à la discrétion du conducteur. Après le voyage ou le vol, le conducteur descend avec son chien, le place latéralement à une distance sûre du véhicule de transport en P.d.B.
Evaluation	Pendant le transport, le chien doit rester calme et détendu. Le comportement peu sûr ou mouvementé du chien lors de l'entrée, de la sortie et/ou du transport le dévalorise en conséquence. Si le chien n'est pas coopératif lors du levage ou de la montée dans le véhicule, l'exercice est noté 0 point.

3.3.20 Travail à l'eau : Nage à distance

Discipline	RH-eau
Déroulement	Bateau à moteur avec batelier / chaque conducteur est accompagné d'un bateau Distance : **RH – W V** 4 minutes (max. 300 m) **RH – W A** 8 minutes (max. 500 m) **RH – W B** 12 minutes (max. 800 m)
Commandements autorisés	**RH – W V** 1 ordre oral et/ou visuel pour «nager » / « aller à distance » 1 ordre oral et/ou visuel pour « suivre » 1 ordre oral et/ou visuel pour « nager ici » 1 ordre oral et/ou visuel pour « venir au conducteur » **RH – W A, B** 1 ordre oral et/ou visuel pour « sauter dans l'eau » 1 ordre oral et/ou visuel pour « aller nager » 1 ordre oral et/ou visuel pour « aller à distance » 1 ordre oral et/ou visuel pour « suivre » 1 ordre oral et/ou visuel pour « nager ici » 1 ordre oral et/ou visuel pour « venir au conducteur » Pendant la natation, le conducteur peut occasionnellement donner au chien un ordre supplémentaire.
Exécution	Le binôme est sur un bateau. Ils doivent se comporter de manière disciplinée, une P.d.B. n'étant pas nécessaire. **RH – W V** Le conducteur récupère son chien hors du bateau à l'arrêt et le met à l'eau ou le chien saute sur commande dans l'eau. **RH – W A, B** Sur ordre, le chien saute du bateau stationnaire dans l'eau. Le conducteur envoie son chien loin du bateau pour que celui-ci puisse s'éloigner. Le bateau parcourt une distance d'env. 10 m devant le chien, afin qu'il puisse être observé en permanence. Sur ordre, le chien suit le bateau. Il doit parcourir calmement la distance. Par la suite le bateau s'arrête, le conducteur appelle son chien, le chien nage vers lui et le conducteur l'aide à remonter dans le bateau.
Evaluation	Une nage instable et irrégulière ainsi que des manquements lors du saut à l'eau, de la nage vers le bateau ou de la montée dans le bateau dévalorisent en conséquence. Si le chien ne montre pas une endurance adéquate, l'exercice doit être interrompu et noté 0 point.

3.3.21 rapport d'objet hors de l'eau

Discipline	**RH – W échelon « A »**
Déroulement	Objet flottant appartenant au manutentionnaire, n'excédant pas la taille d'une chaussure, par exemple une corde, objet auxiliaire pour les travaux aquatiques que le conducteur transporte avec lui pendant toute la phase de l'exercice. Pour l'exécution de l'exercice, une ligne de rivage doit être sélectionnée afin que le chien doive nager une partie prédominante de l'exercice, mais puisse facilement accéder au rivage.
Commandements autorisés	1 ordre oral ou visuel pour "Apporter" 1 ordre pour "Donner" 1 ordre oral ou visuel pour la P.d.B.

Exécution	Le conducteur avec son chien en P.d.B se présente à une distance raisonnable de l'eau. Le conducteur lance l'objet à env. 10 pas dans l'eau. L'ordre de « rapporter » ne peut être donné qu'une fois que l'objet flotte de façon immobile. A l'ordre, le chien assis sans laisse à côté de son maître doit se diriger vers l'objet d'une manière ciblée, le prendre immédiatement, l'amener avec détermination au conducteur et le donner sur commande. Il n'est pas obligatoire que le chien soit assis devant. À l'ordre, le chien doit prendre la P.d.B. Le conducteur ne peut pas quitter son emplacement pendant toute la durée de l'exercice.
Evaluation	Jouer ou mâchonner l'objet dévalorise l'exercice en conséquence. Si le chien ne remet pas l'objet au conducteur, l'exercice est noté avec 0 point

3.3.22 Transport par bateau

Discipline	Travail à l'eau
Disposition	Un bateau avec son pilote
Commandements autorisés	1 ordre oral et/ou visuel pour « monter dans » 1 ordre oral et/ou visuel pour « rester » 1 ordre oral et/ou visuel pour « descendre » 1 ordre oral ou visuel pour la position de base
Exécution	Le conducteur et son chien en Position de base se trouvent à une distance raisonnable du bateau. Le chien monte, saute ou est soulevé dans le bateau. Pendant le transport à une distance d'environ 100 m, le chien doit rester calme et détendu. Après le trajet, le conducteur sort, appelle le chien du bateau et lui donne l'ordre pour prendre la P.d.B. L'exercice peut également être combiné avec l'exercice « Nage longue distance »
Evaluation	Un comportement peu sûr est dévalorisé en conséquence. Si le chien ne monte ou ne descend pas de manière orientée vers un objectif ou ne coopère pas pour être soulevé ou sorti, l'exercice est noté 0 point.

3.3.23 Monter et se déplacer sur une planche ou paddle

Disposition Planche sans voile ou paddle

Pour l'exécution de l'exercice, un point du rivage doit être choisi qui assure au chien de se tenir debout dans l'eau et de pouvoir facilement atteindre le rivage.

Commandements autorisés
1 ordre oral et/ou visuel pour « monter dans »
1 ordre oral et/ou visuel pour « rester »
1 ordre oral et/ou visuel pour « descendre »
1 ordre oral ou visuel pour la position de base

Exécution

Le conducteur et son chien en P.d.B. se mettent au départ.
Le binôme marche jusqu'à la planche de surf ou paddle, qui se trouve dans l'eau peu profonde. Sur ordre, le chien monte sur la planche. La planche doit être accessible au chien sans qu'il ait à nager.
Le conducteur peut aider son chien à monter sur la planche.

RH – W « V », « A »

Sur ordre, le chien doit rester calmement sur la planche (assis, couché ou debout). Sur instruction du juge, le conducteur pousse la planche avec le chien restant dessus sur environ 20 mètres dans la direction indiquée. Le chien doit rester calme jusqu'à ce que le CONDUCTEUR lui donne l'ordre pour « descendre ».

RH – W « B »

Sur instruction du juge, un aidant pousse la planche de surf avec le chien restant dessus sur environ 40 m dans la direction indiquée. Le chien doit rester calme et rester jusqu'à ce que le conducteur lui donne l'ordre de « descendre et nager ». Le chien doit nager vers lui rapidement et s'asseoir devant.
Pour terminer, le chien prend la P.d.B sur ordre du conducteur.

Cotation

Monter ou rester sur la planche de surf de manière non sécurisée est dévalorisé en conséquence.
Si le chien quitte la planche de surf de manière autonome, l'exercice est considéré comme insuffisant.
Si le chien ne monte pas sur la planche de surf, l'exercice est noté 0 point.

3.3.24 Diriger à distance

Dispositions

Pour cet exercice, il faut choisir un endroit qui permette au chien de nager pendant une partie prédominante de l'exercice pour autant qu'il puisse rejoindre facilement la berge.
Il faut 2 bateaux ou planches de surf à 20 m l'un de l'autre et à :

20 m du bord de l'eau pour l'échelon A
40 m pour l'échelon B.

Ordres visuels/vocaux : 1 ordre visuel et vocal pour « aller à chaque endroit »,
1 ordre vocal pour « rappeler », 1 ordre visuel ou vocal pour « position de base »

Exécution : Avant le début de l'exercice, **pour l'échelon A** le conducteur donne l'ordre du directionnel ; **pour l'échelon B** c'est le juge qui donne la séquence du directionnel.
Le couple maître/chien se place en position de base au point de départ. Sur l'ordre visuel et vocal le conducteur envoie son chien au premier point défini sans quitter son emplacement. Le chien doit rester à cet endroit jusqu'à ce qu'il reçoive un nouvel ordre visuel et vocal pour aller au point suivant. Le conducteur a l'autorisation de s'orienter vers le point à atteindre du chien et de bouger un pied dans cette direction mais sans quitter son emplacement. Avec l'ordre vocal ou visuel « rappeler » le chien doit venir se placer assis devant son conducteur. Ensuite, il prend la position de base sur un ordre vocal ou visuel.

Cotation : Si l'ordre des différents points à atteindre annoncé par le juge n'est pas respecté ou si le conducteur quitte son emplacement l'exercice est évalué insuffisant.

3.2.25 Apporter un objet qui est dans l'eau lancé d'un bateau - Niveau B

Dispositions : Bateau avec pilote, aidant, juge, conducteur et chien. Pagayes à bord du bateau.

Ordres visuels/vocaux : 1 ordre visuel et/ou vocal pour « apporter la pagaye »

Exécution : Le conducteur du bateau avec aidant, juge et conducteur et chien se rendent en bateau à un endroit marqué (bouée, etc..).
Là, le juge donne l'ordre de faire tomber la pagaye dans l'eau à vue du chien. Ensuite, le bateau parcourt encore 10 m approximativement avant de s'arrêter.
Le chien reçoit l'ordre visuel ou vocal de rapporter la pagaye au bateau. Le chien et la pagaye sont remontés à bord.
Cotation : Si plusieurs commandements pour « rapporter » doivent être donnés ou que le chien ne se montre pas coopératif lors de la remontée dans le bateau cela est pénalisé en conséquence. Si le chien n'apporte pas la pagaye jusqu'au bateau l'exercice vaut 0 point.

3.4 Travail de recherche

3.4.1Généralités

Équipe de chien de sauvetage	Le conducteur doit attendre avec son chien prêt à chercher hors de vue de la zone de recherche jusqu'à ce qu'il soit appelé. Le chien prêt à la recherche peut soit porter un harnais de recherche ou quelque chose de similaire et/ou porter un collier. Si le chien désigne à l'aide d'un Bringsel, celui-ci est mis sur le chien avant le début de la recherche. Le port de petites cloches ou de carillons sur le chien est autorisé. Dans l'obscurité, les petites lumières (pas de spots ni de lampes) sont autorisées sur le chien.
Présentation	Lorsqu'il est appelé, le conducteur se présente avec son chien en laisse dans la P.d.B. et annonce au juge sa manière de désigner.
Victimes	Les victimes sont les assistants du juge. Dans la cachette, elles doivent rester silencieuses, et elles ne peuvent aider le conducteur et/ou le chien à aucun moment et de quelque manière que ce soit, d'autant plus qu'il est interdit de prêter assistance au chien à l'alerte. Aucun objet tel que couvertures, sac à dos ou similaire ne doit être laissé dans les cachettes/pelles à neige inutilisées.
Tactique	Le juge explique, à l'aide d'un schéma, la zone de recherche, qui doit être clairement délimitée de manière visuelle dont les limites sont clairement reconnaissables. La description de la situation par le juge comporte essentiellement les informations de : - ce qu'il s'est passé - la zone de recherche - les bâtiments/structures de la zone - répondre à la question du conducteur de ce qui a été fait auparavant - les infrastructures - les risques Le temps de recherche commence alors. Après la description par le juge, le conducteur doit analyser la situation et faire connaître sa tactique au juge. Tout changement de tactique pendant la recherche doit être donné au juge, ce qui est alors pris en compte dans le temps de recherche. Il est à la discrétion du juge d'arrêter le travail de recherche après avoir trouvé toutes les victimes. Le travail de recherche se termine lorsque le conducteur fait son rapport et que le juge annonce l'évaluation.
Temps de recherche	Le temps de recherche commence après l'annonce de la situation communiquée par le juge.
Commandements autorisés	Des ordres visuels ou oraux pour diriger le chien sont autorisés, les commandes de recherche excessives sont pénalisables.
Désignation	Le conducteur doit annoncer la désignation au juge et ne peut s'approcher du chien que sur autorisation du juge.

3.4.2 Évaluation du conducteur

Général	- conduite du chien (orientation, pression et retenue, lecture du chien) - travail en équipe - déploiement rationnel du chien
Tactique	Compréhension de la situation, mise en œuvre de la tactique choisie, vue d'ensemble du conducteur durant tout le travail. Les critères essentiels comprennent entre autres : - interroger les témoins, leurs positions et déclarations - prendre en compte les particularités, l'aménagement et la forme de la zone de recherche, - sens du vent - évaluer les capacités du chien - le cas échéant, état des bâtiments (entrée, structure…) - dernière position connue des personnes disparues - le chien est-il envoyé à un endroit approprié - aperçu de la zone recherchée/non recherchée - rapport final (zones recherchées, position de la personne)

3.4.3 Évaluation du chien

Général	- maniabilité / directivité - intensité de recherche/envie de trouver - mobilité, forme physique et endurance - indépendance, joie de travailler et motivation au travail - gêner, déranger ou blesser une victime - une vue d'ensemble du travail.
Dirigeabilité	Coopération avec le conducteur, mise en œuvre rapide et ciblée des ordres reçus tout en gardant la motivation de chercher, travail d'équipe conducteur-chien.
Intensité de recherche	Motivation de recherche, comportement de recherche, tempérament, motivation, envie de travailler.
Mobilité	Art et manière de se mouvoir, gestion des difficultés, endurance, indépendance, élan de travail individuel prononcé.
Indépendance	Le chien est motivé à chercher par lui-même.

3.4.4 Désignation

Général	Le conducteur doit informer le juge de la façon de désigner avant le début de tout travail de recherche. Toute assistance du conducteur/victime/assistant est interdite et la désignation sera évaluée avec 0 point. Le conducteur doit signaler la désignation au juge et ne peut se rendre à son chien que sur instruction du juge. Le chien doit désigner de manière autonome, claire et intensive de manière directionnelle jusqu'à ce que le conducteur arrive près de lui. En fin d'alerte, il est généralement à la discrétion du conducteur de rappeler le chien à proximité de la désignation ou de récupérer le chien pour le prendre env. 2-3 m de la victime et le placer couché. Dans les décombres, la récupération du chien et la mise au couché n'est prévue que si la situation dans les décombres le permet. Pour terminer correctement la désignation, un changement de motivation doit être démontré et un contact doit être établi avec la victime. Pendant la période de contact, le chien doit se comporter calmement à l'endroit désigné. Sur instruction du juge, le conducteur retourne au chien et quitte le lieu de désignation en compagnie du chien. Le changement de motivation dans la désignation représente 30 % des points de l'évaluation. Pistage et quête à une distance de 20 m Décombres à une distance de 10 m

3.4.4.1 Aboiements

Disciplines	F, FL, T, L, MT
Déroulement	Lorsqu'il aboie, le chien s'oriente clairement vers la victime ou vers l'endroit d'où provient l'odeur, il doit aboyer de manière indépendante sans s'arrêter jusqu'à ce que, sur instruction du juge, le conducteur apparaisse et mette fin à l'alerte.
Le chien quitte la victime	Si le chien quitte la victime un cours instant, mais revient de manière autonome à la victime, l'exercice sera évalué au maximum « satisfaisant ». Si le chien quitte une nouvelle fois la victime, la désignation est évaluée comme « insatisfaisant ». Si le chien ne revient pas à la victime de manière indépendante, l'exercice est noté avec 0 point.
Décombres	Lors de la désignation, le chien se dirige clairement vers la victime ou du moins l'endroit d'où provient l'odeur. Il doit aboyer continuellement et de manière autonome jusqu'à ce que le conducteur arrive et mette fin à la désignation. Le chien ne doit pas toucher la victime. Lors de caches fermées mais atteignables par le chien, celui-ci doit désigner en montrant clairement la direction d'où provient l'odeur. Le comportement d'intrusion n'est pas pénalisable.
Evaluation	- l'exécution du travail - les aboiements - rester sur le lieu de désignation Toute assistance du conducteur/victime/assistant est interdite et la désignation sera évaluée avec 0 point. Chaque infraction contre la victime par le chien se dévalorise en conséquence.

3.4.4.2 Bringsel

Disciplines	F, FL, T
Exécution	Si le chien désigne grâce au Bringsel, le chien doit être équipé d'un collier spécial auquel le Bringsel est attaché. Il doit être vérifié avant de commencer la recherche que le chien le porte librement et qu'il puisse être détaché.

	Le collier doit avoir un mécanisme de libération qui permet de protéger le chien de blessures éventuelles. Après avoir trouvé la victime, le chien amène le Bringsel au conducteur. Il n'est pas obligatoire que le chien soit assis face au conducteur lors du rapport du Bringsel. Après avoir repris le Bringsel et avoir donné l'ordre au chien de le conduire à la victime, le chien amène le maître par la voie la plus directe et de manière autonome vers la victime ou vers le lieu d'alerte tout en restant en contact permanent avec le conducteur. Le chien peut être tenu en laisse de n'importe quelle longueur, maximum 10 m. Dans les décombres, le chien ne peut pas être tenu en laisse. Une fois que le chien atteint la victime, il doit y rester de manière autonome. Le conducteur se dirige vers son chien, enlève la laisse et met fin à la désignation. A la fin de la désignation, il est généralement à la discrétion du conducteur de rappeler le chien à proximité de l'alerte ou de récupérer le chien et de le prendre env. à 2-3 m de la victime. Pour terminer correctement la désignation, un changement de motivation doit être démontré et un contact doit être établi avec la victime. Pendant la période de contact, le chien doit se comporter calmement à l'endroit désigné. Sur instruction du juge, le conducteur retourne au chien et quitte le lieu de désignation avec son chien.
Cotation	- la prise du Bringsel - l'apport direct du Bringsel directement au conducteur sans le lâcher - retour direct à la victime après avoir donné le Bringsel au conducteur - une tenue nerveuse du Bringsel n'est pas pénalisable, - le mâcher fortement entraîne une dévaluation Le maintien du contact peut être interrompu dans certaines circonstances (selon les zones) sans que cela soit évalué négativement. Un court arrêt du chien dans une zone dense, jusqu'à ce que le conducteur puisse y accéder et continuer son cheminement, n'est pas pénalisable. Les commandements oraux pour s'arrêter et repartir sont autorisés si le type de terrain le nécessite. Toute assistance du conducteur/victime/aidant est interdite et la désignation sera évaluée avec 0 point. Toute gêne occasionnée à la victime par le chien se dévalorise en conséquence.

3.4.4.3 Désignation libre

Disciplines	F, FL, T, MT
Exécution	Pendant la désignation libre, le chien fait l'aller-retour entre le conducteur et la victime par l'itinéraire le plus rapide (direct) et conduit le conducteur vers la cache/victime. Le chien ne peut être tenu en laisse à aucun moment pendant l'exercice. Le chien doit montrer clairement une attitude de désignation jusqu'à ce que le conducteur ait atteint la cache/victime. En plus de cela, le chien doit montrer clairement une attitude de désignation afin que celle-ci soit identifiable. Ce comportement est annoncé au juge avant le début de la recherche. Cela peut être par exemple : - Sauter ou bouscule le conducteur - Aboyer au conducteur - Contact visuel soutenu entre le conducteur et son chien
Cotation	L'exécution - Amener le conducteur à la victime directement

	Toute assistance du conducteur/victime/aidant est interdite et la désignation sera évaluée à 0 point. Toute gêne occasionnée à la victime par le chien dévalorise en conséquence.

3.4.4.4 Désignation

Disciplines	F, MT
Exécution	**F** : Pendant la désignation, le chien reste allongé, assis ou debout près de l'objet ou du traceur. Le chien doit garder sa position jusqu'à ce que le conducteur arrive à hauteur de l'objet ou du traceur. Le chien doit montrer comportement de désignation clair. Le chien doit immédiatement prendre la position choisie et se comporter calmement envers la victime sans le gêner. **MT** : Le conducteur doit reconnaître clairement la désignation et identifier clairement le traceur. Le conducteur informe le juge de la désignation et ne peut s'approcher du chien que sur directive du juge. Le conducteur n'a pas le droit de parler ni au traceur ni au chien.
Cotation	Si la désignation est déclenchée par le conducteur/traceur/aidant, la désignation est notée avec 0 point. Chaque gêne occasionnée contre la victime par le chien se dévalorise en conséquence. Un comportement instable ou peu clair lors de la désignation est pénalisable.

3.4.4.5 Gratter et intrusion

Discipline	L
Exécution	Lors du grattage et de l'intrusion, le chien doit se rendre au plus près de la victime, jusqu'à ce que le conducteur arrive et lui ordonne d'arrêter. L'aboiement n'est pas une faute
Évaluation	Le grattage et le comportement d'intrusion sont en lien direct avec l'intensité et l'intérêt que le chien porte à la victime. Si la victime reste dans la cachette, le chien ne peut être envoyé à partir de là que s'il s'agit de la première désignation.

3.4.4.6 Exercice de désignation

Disciplines	RH – FL(QUETE) **A, B** et RH – F (PISTE) **V**
Exécution	Le lieu de désignation doit se trouver en dehors de la zone de recherche. La victime se rend au lieu de désignation sans être vue par le chien. Sur instruction du juge, le conducteur prépare son chien pour le travail de recherche et l'envoie avec un commandement oral et/ou visuel à la personne visiblement assise ou allongée à une distance de 20 m. Le chien doit y aller directement et désigner de manière directionnelle. Le chien doit définitivement et sans aucune aide du conducteur désigner selon la manière annoncée. Le conducteur signale la désignation. Sur instruction du juge, le conducteur se rend à hauteur de la victime. La fin de la désignation (reprise/rappel à courte distance) est généralement à l'appréciation du conducteur. La désignation, en cas d'aboiement, doit durer env. 15 secondes. Sur instruction du juge, le chien est récupéré ou rappelé par le conducteur à proximité immédiate de la désignation et prendre sur ordre, la P.d.B..

	Le chien est ensuite placé en position couché à une distance d'env. 3 mètres. Le conducteur s'approche de la personne et commence à lui parler. Sur instruction du juge, le conducteur retourne au chien et ordonne la P.d.B. La suite du travail de recherche se poursuit. L'exécution est analogue pour le Bringsel et la désignation libre.
Évaluation	Si le chien n'indique pas la victime ou la quitte immédiatement après la désignation et retourne au conducteur l'exercice est noté avec 0 point. Si le chien fait un détour et ne va pas par le chemin le plus direct à la victime, s'il hésite, si les aboiements sont hésitants ou qu'il n'aboie pas continuellement alors le travail est pénalisé en fonction.
Échelons et disciplines	**Échelons « A » et « B »**, RH – T (DECOMBRES) et RH – L (AVALANCHE)
Exécution	Le lieu de désignation doit être aménagé en dehors de la zone de recherche et doit être en tant que tel clairement reconnaissable. La cache est montrée au conducteur. Le travail commence à 10 mètres (marqué au sol) en avant de l'endroit où la victime est placée, soit dans un tuyau avec couvercle, soit dans une caisse ou une cachette à neige. La couche de neige doit être souple avec des blocs de neige souples afin que le chien puisse atteindre la victime en grattant. Sur instruction du juge, le conducteur prépare son chien et l'envoie à la cache avec un ordre oral et/ou visuel pour la désignation. A la cache, le chien doit désigner après avoir pris l'odeur. Le conducteur signale la désignation au juge. Celui-ci donne l'ordre au conducteur de se rendre auprès de son chien. En fin de désignation, il est laissé à l'appréciation du conducteur de rappeler le chien à proximité de l'alerte ou de le récupérer. A env. à 3 mètres de la cache le chien doit se coucher calmement et ne doit pas déranger le dégagement de la victime. Le conducteur aide à dégager la victime. Dès que l'ouverture est suffisamment grande le conducteur s'approche du chien allongé et lui permet d'avancer vers la personne. Sur instruction du juge, la victime quitte la cache. Sur une autre instruction du juge, le conducteur met son chien en P.D.B. avec un commandement oral et/ou visuel. La désignation, en cas d'aboiement, doit durer env. 15 secondes. Le travail de recherche peut continuer. L'exécution est analogue pour le Bringsel et la désignation libre.
Évaluation	Si le chien n'indique pas la victime ou la quitte immédiatement après la désignation et retourne au conducteur l'exercice est noté avec 0 point. Si le chien fait un détour et ne va pas par le chemin le plus direct à la victime, s'il hésite, si les aboiements sont hésitants ou qu'il n'aboie pas continuellement alors le travail est pénalisé en fonction.

4. F : Déroulement et évaluation du travail de Pistage

Généralités	Le conducteur doit attendre dans la zone d'attente, jusqu'à ce qu'il soit appelé. Lorsqu'il est appelé, le conducteur se présente avec son chien en laisse en P.d.B. et annonce au juge sa méthode de désignation. Le chien peut être conduit sans laisse ou avec une longe de 10 m fixée soit à un collier, soit à un harnais. **A, B** – Si le chien effectue le travail du Bringsel, le Bringsel doit être apposé sur le chien avant le début de la recherche. Le juge explique au conducteur la zone olfactive derrière laquelle le conducteur peut se déplacer librement. Le conducteur détache son chien et le dirige vers le début des recherches.
Mode de désignation du traceur	Aboiement, Bringsel, désignation libre, désignation couché, assis ou debout face au traceur.
Objet de désignation	Un article utilitaire bien altéré dont la couleur ne se détache pas du terrain et qui est placé de manière non visible pour le conducteur.
Objets	Seuls sont autorisés les objets altérés, de taille maximale d'une chaussure, fabriqués dans n'importe quel matériau, dont la couleur ne ressort pas nettement sur le terrain. Le traceur place les objets au pas, en traçant la piste et sans s'arrêter. Les objets ne peuvent pas être placés à côté de la piste mais doivent se trouver sur la piste elle-même. Le traceur doit consigner l'emplacement de chaque article dans un croquis. Pour cela, les objets doivent être marqués ou décrits avec précision.
Désignation des objets et des personnes	**Désignation** : Pendant la désignation, le chien reste couché, assis ou debout près de l'objet ou du traceur. Le chien doit montrer ce comportement jusqu'à ce que le conducteur ait atteint l'objet ou le traceur. Le chien doit désigner de façon claire afin que le l'attitude de désignation soit définitivement claire. Le chien doit immédiatement prendre la position choisie et se comporter calmement envers le traceur sans le déranger. **Prise des objets** : Pour cette technique, le chien doit prendre l'objet sans hésitation. **Technique n° 1 : Ramasser et récupérer** : Le chien doit immédiatement récupérer l'objet, le ramener au conducteur de la manière la plus directe et s'asseoir face à lui. Le chien peut à nouveau être remis en piste soit à l'endroit où l'objet a été ramassé, soit l'emplacement du conducteur. **Technique n°2 : Prendre et s'arrêter** : Pour cette technique, le chien doit prendre l'objet rapidement et prendre une des 3 positions autorisées : couché, assis ou debout. Les deux techniques peuvent être réalisées de manière interchangeable. Le chien doit montrer un comportement de désignation afin que celle-ci soit clairement identifiable.
Cotation objets	- l'exécution - la prise de l'objet - le rapport direct de l'objet sans le laisser tomber Le juge évalue la prise de la piste ainsi que son suivi. De petites déviations de la piste ne sont pas pénalisables pour autant que le chien suit de manière indépendante la suite de la piste. Le chien doit avoir un comportement indépendant, joyeux, avec des désignations intenses et claires des objets.

	Chaque objet non trouvé est évalué avec 0 point. Tout article non indiqué indépendamment par le chien sera noté en conséquence comme non trouvé. Tout objet non désigné de manière indépendante de la part du chien est considéré comme non trouvé. Pour une fausse désignation d'objet que le conducteur confirme, les points respectifs seront déduits de la valeur d'un objet au pointage final.
Désignation du traceur	Si la désignation ne correspond pas à la méthode annoncée par le conducteur au préalable, alors cette désignation est évaluée avec un « insuffisant ». Si le conducteur annonce une désignation par aboiement, mais que le chien désigne clairement sur le traceur sans aboyer, la désignation est à évaluer comme « insuffisante ». Si le chien n'aboie pas correctement en direction du traceur ou s'en éloigne brièvement, la désignation est évaluée avec un maximum « suffisant ».
Arrêt	Le juge arrête le travail de piste si le chien s'écarte de plus de 10 m. de la piste. Le juge de piste peut autoriser une distance plus grande sur un terrain difficile. Un arrêt sera prononcé si le juge estime que le chien ne pourra plus trouver la force de trouver ou continuer la piste. Lors de l'arrêt d'une piste, le conducteur quitte avec son chien et le juge le terrain par le chemin le plus direct. Un nouvel essai n'est pas autorisé.
Exécution échelons V, A B	Le conducteur suit son chien et doit tenir une distance de 10 m par rapport à lui, même lors de la conduite en libre. Lorsque le chien trouve un objet, il doit, sans aide du conducteur, le prendre ou le désigner de manière convaincante. Si le chien désigne, alors le conducteur se rend auprès de son chien, prend l'objet et le soulève pour signaler que son chien l'a trouvé. Le travail de piste continue. Lors du travail de piste, le chien doit suivre la trace laissée par le traceur et le conducteur doit garder une distance de 10 m par rapport à son chien. Le juge suit le conducteur à une distance adaptée, sans jamais gêner. Il peut cependant choisir librement sa position afin de pouvoir juger le travail du chien de manière optimale. Le conducteur est autorisé à faire des pauses durant le travail de piste, le temps perdu est néanmoins décompté du temps imparti. Il est autorisé au conducteur de rincer la tête, les yeux et la truffe de son chien et de lui donner de l'eau. Le travail de piste se termine par la remise des objets trouvés après la désignation du traceur, la clôture du travail auprès du juge et la remise des points. Le juge est libre de prolonger le temps de travail après le dernier changement de direction s'il estime que cela est nécessaire en fonction des circonstances.
Exécution A, B	Le tracé de la piste doit être aussi naturel que possible, adapté au terrain et contenir des changements de terrain. Le terrain peut être constitué de forêts, de prairies et de champs ainsi que de croisements de chemins et de rues. Les virages légers ne comptent pas comme un changement de direction ; ils doivent être exécutés selon un angle clair. Le traceur doit fournir au juge un plan de piste exact avec toutes les informations nécessaires telles que la présence des objets et les points distinctifs le long de la piste elle-même. Un enregistrement GPS est autorisé et souhaitable. Le traceur parcourt toute la piste à un rythme normal, il ne peut ni érafler la piste ni s'arrêter pendant la pose de la piste. **Pour le niveau B**, il doit y avoir un degré de difficulté distinct pour le tracé de la piste, comme par exemple un changement de terrain, des fossés, des croisements de chemins et/ou de rues, etc.

Départ échelons A et B	Au départ de la piste, 1 objet d'identification est placé de manière non visible dans une **zone de 20 m x 20 m Niveau A** ; **Niveau B 30 m x 30 m**. La ligne de fond de cette zone est marquée à droite et à gauche. Le traceur entre sur le terrain par la ligne de côté gauche ou droite et place l'objet d'identification dans ce champ. Il marque le début réel du début de la piste. Après une brève pause, le traceur marche à un rythme normal dans la direction assignée. Le conducteur prend son chien sans laisse et le dirige devant la ligne de fond pour localiser l'objet d'identification. Le chien doit systématiquement chercher et trouver l'objet d'identification dans les 3 minutes sur l'entièreté de la zone du terrain. Le conducteur guide son chien à l'aide de commandements oraux et/ou visuels sans quitter la ligne de base. Après avoir localisé l'objet d'indentification, le conducteur attache son chien si nécessaire et l'envoie à la recherche du début de piste. Si le chien ne trouve pas l'objet d'identification mais trouve le début de la piste, le conducteur peut en informer le juge et commencer le travail de piste. Si le chien ne trouve pas le début de la piste dans les 3 minutes imparties pour la recherche dans la zone de départ, le couple maître/chien peut continuer à chercher le départ. Durant cette période, le conducteur ne peut pas entrer dans la zone. Le juge peut arrêter le travail du chien s'il est clairement identifiable que le chien refuse de travailler ou n'est pas capable de résoudre le défi.
Fin de piste échelons A et B	A la fin de son tracé le traceur prend la position assise ou couchée. Cette position doit être prise avant que le chien commence son épreuve.
Evaluation échelons A et B	Les critères d'évaluation : • Le travail de recherche dans la zone de l'objet d'identification • Le départ de piste et sa tenue • La vérification des objets trouvés dans l'ordre chronologique • La désignation du traceur en fin de piste • Si le traceur n'est pas retrouvé, l'épreuve ne peut pas être réussie. Le pointage maximum atteignable est alors de 139 points • Si la désignation ou la découverte d'un objet est déclenchée par le conducteur, cette désignation vaut 0 point. Le juge peut arrêter le travail à tout moment, s'il est persuadé que le chien ne pourra pas poursuivre l'épreuve.

4.1 Travail de recherche en pistage échelon V

Exercices	Maximum 100 points Tenue de piste 50 points Objets, 3 x 10 Points 30 points Exercice de désignation 20 points
Déroulement	Piste tracée par le conducteur : 400 pas normaux avec deux changements de direction avec angles à droite et 3 objets personnels. Le départ est signalé par un piquet qui montre la direction de la piste. Après un court moment d'arrêt, le conducteur avance au pas normal dans le sens indiqué. Lors du traçage de la piste il ne peut ni s'arrêter, ni traîner des pieds. Les objets ne peuvent pas être mis à côté de la piste. Ils peuvent seulement être mis sur la piste.

	Objets : Seuls les objets bien altérés, constitués de tout matériau de taille maximale d'une chaussure, sont autorisés et ne se détachant pas de manière significative de la couleur du terrain. Le traceur dispose les objets en réalisant la piste en marchant, sans s'arrêter. Temps de refroidissement : 20 minutes Durée de recherche maximum : 15 minutes Exercice de désignation : à la suite du travail de pistage réussi, le conducteur se présente avec son chien en laisse en position de base, précise au juge la manière de désigner choisie et se rend, sur ordre du juge, à l'emplacement de l'exercice de désignation et le réalise.
Exercice de désignation	La zone de désignation doit être en dehors de la zone de recherche. La victime doit y aller sans être vue par le chien. Sur l'ordre du juge, le conducteur prépare le chien et l'envoie avec un commandement vocal et/ou visuel à la victime assise ou allongée à environ 20 m. Le chien doit avoir un contact visuel avec la victime et désigner directement et immédiatement. Le chien doit exécuter clairement et sans aucune aide dans le mode de désignation choisi. Le conducteur annonce la désignation. En fonction du mode de désignation, le conducteur se rend à la victime sur autorisation du juge ou est amené à la victime par le chien. La fin de la désignation est laissée au libre choix du conducteur. La désignation par aboiement doit durer environ 15 secondes. Sur ordre du juge, le conducteur termine la désignation soit en rappelant ou en allant chercher le chien à proximité de la victime. Il met son chien assis ou couché à environ 3 mètres de la victime. Le conducteur s'approche de la victime et lui parle. Sur ordre du juge le conducteur revient à son chien, donne un commandement vocal et/ou visuel pour prendre la position de base. L'exécution a lieu de manière analogue pour le bringsel et la désignation libre.

4.2 Travail de recherche en pistage échelon A

Exercices	**200 points maximum**	
	Objet d'identification (ID)	10 points
	Recherche de l'objet ID	10 points
	Départ de piste	10 points
	Tenue de piste	70 points
	5 objets x 8 points	40 points
	Trouver le traceur	30 points
	Désignation du traceur	30 points
Disposition de la zone de pistage	**Piste tracée par un étranger** : 1000 pas 4 changements de direction, angles droits ou obtus /émoussés **Temps de refroidissement** : 60 minutes **Temps de recherche** en piste (y compris identification) maximum : 20 minutes	

4.3 Travail de recherche en pistage échelon B

Exercices	**200 points maximum**	
	Objet d'identification (ID)	10 points
	Recherche de l'objet ID	10 points
	Départ de piste	10 points
	Tenue de piste	70 points
	8 objets x 5 points	40 points
	Trouver le traceur	30 points

	Désignation du traceur 30 points
Disposition de la zone de pistage	**Piste tracée par un étranger** : 2000 pas 8 changements de direction, angles droits aigus ou obtus **Temps de refroidissement** : 120 minutes **Temps de recherche** en piste (y compris identification) maximum : 45 minutes

5. FL : Déroulement et évaluation du travail de Quête

Généralités	Le travail de recherche dans la zone de recherche doit être effectué à une allure normale, le conducteur ne doit pas courir. Le conducteur reçoit un croquis détaillé sur lequel les limites de la zone de recherche sont clairement visibles. Il doit ensuite choisir sa tactique. Le conducteur ne doit pas se déplacer dans la zone ou longer les limites ; la distance minimale jusqu'à la limite doit être de 30 m. Le chien doit, sur ordre, fouiller la zone en alternance.
Victimes	La couleur des vêtements des victimes ne doit pas se démarquer du terrain, en particulier pas de couleurs réfléchissantes ou frappantes. Les victimes prennent position selon les directives du juge à l'endroit indiqué. Ils doivent être placés à une distance d'au moins 20 m les uns des autres. Les victimes se comportent dans la cache selon les instructions du juge. Elles doivent soit s'allonger, soit s'asseoir et être à leur poste 10 minutes avant l'envoi du chien. Le chien doit pouvoir avoir un contact visuel et physique. Les victimes ne doivent pas être entièrement recouverts de bâches, de couvertures et autres. Le visage au moins doit être découvert. Sur instruction du juge, la victime doit quitter la cache dès qu'elle a été trouvée. Cela comprend le retrait de tout tapis ou couverture. L'emplacement des victimes peut être changé après chaque chien. Les caches utilisées peuvent être réutilisées.
Tactique	*Si le conducteur retrouve la victime, il n'y a aucune restriction à l'évaluation si le conducteur laisse le chien continuer à chercher librement et que le chien indique correctement.* **En niveau A,** avant d'envoyer le chien, le conducteur annonce s'il retourne avec son chien au point de départ où la désignation a été signalée ou s'il décide de continuer la recherche depuis la victime. **DANS TOUS LES CAS LE CONDUCTEUR DOIT REJOINDRE LE CHEMIN CENTRALE AU POINT OÙ IL À SIGNALÉ LA DÉSIGNATION**. Un changement de tactique motivé est toujours possible.

5.1 Déroulement et évaluation du travail de quête/surface échelon V

Exercices	**Maximum 100 points**	
	Méthode de travail employée	30 points
	Désignation de la victime	70 points
Terrain de quête	5000 m2, zone de travail couverte et découverte. Les caches doivent être choisies pour que le chien puisse avoir un contact visuel et physique avec la victime	
Victime	1 personne	
Temps de travail	10 minutes	
Cotation	Si le chien ne trouve pas la victime, l'épreuve ne peut pas être réussie. Une première fausse désignation sera évaluée avec -20 points. Le travail d'équipe sera un point primordial à évaluer.	

5.2 Déroulement et évaluation du travail de quête/surface échelon A

Exercices	**Maximum 200 points** Exercice de désignation 20 points Dirigeabilité 20 points Intensité de recherche 10 points Mobilité 10 points Indépendance 10 points Travail d'équipe, gestion durant le travail 10 points Désignations : 2 personnes (60 points maximum par victime) 120 points
Disposition du terrain	**Terrain de recherche** : 20 000 m2 (100 x 200m) zone de travail couverte et découverte. **Caches** : Les caches doivent être choisies pour que le chien puisse avoir un contact visuel et physique avec la victime. **Victimes** :2 personnes **Temps de travail** : 20 minutes Minimum 15 minutes avant le début de la recherche, la zone doit être parcourue par plusieurs marcheurs et un chien.
Exercice de désignation	Lorsqu'il est appelé, le conducteur se présente avec son chien en laisse et en position de base au juge. Il lui annonce la méthode de désignation choisie pour le chien et se rend, toujours sur ordre du juge, à l'emplacement de l'exercice de désignation et l'exécute. La zone de désignation doit être en dehors de la zone de recherche. La victime doit y aller sans être vue par le conducteur et son chien. Sur l'ordre du juge, le conducteur prépare le chien et l'envoie avec un commandement vocal et/ou visuel à la victime assise ou allongée à environ 20 m. Le chien doit avoir un contact visuel avec la victime et désigner directement et immédiatement. Le chien doit exécuter clairement et sans aucune aide dans le mode de désignation choisi. Le conducteur signale la désignation. En fonction du mode de désignation, le conducteur se rend à la victime sur autorisation du juge ou est amené à la victime par le chien. La fin de la désignation est laissée au libre choix du conducteur. La désignation par aboiement doit durer environ 15 secondes. Sur ordre du juge, le conducteur termine la désignation soit en rappelant ou en allant chercher le chien à proximité de la victime. Le chien reçoit un commandement vocal et/ou visuel pour prendre la position de base. Ensuite, le chien doit être placé « Couché » à une distance d'environ 3 m. Le maître s'approche de la personne et commence à lui parler. Sur ordre du juge, le maître revient à son chien et le met en position de base. L'exécution a lieu de manière analogue pour le bringsel et la désignation libre. Ensuite, le travail de recherche commence.
Exécution du travail de recherche	La tactique est à la discrétion du conducteur et doit être annoncée au juge avant le début de la recherche. En cas de changements pendant le travail, le juge doit être informé, dans ce cas, le temps de recherche continue. Sur instruction du juge, le conducteur amène le chien à l'endroit choisi selon sa tactique. Lorsque le chien s'est clairement éloigné du conducteur, le juge lui donne la permission de quitter son point de départ. Le chien doit suivre les instructions de son conducteur et fouiller la zone en faisant des serpentins assez profonds de chaque côté de la ligne centrale. Le conducteur ne se déplace que sur la ligne centrale, sauf lors d'une désignation. Si le chien retourne vers l'arrière de temps en temps cela n'est pas sanctionné. **Après la désignation à condition que le conducteur annonce un changement tactique au juge, il est autorisé à continuer le travail de recherche sans déduction**

	de points du lieu de la désignation. Dans le cas contraire, il doit retourner à sa position de départ où il a signalé la désignation, avec le chien. Le conducteur doit signaler la désignation au juge et ne peut s'approcher du chien que sur instruction du juge. Le travail de recherche se termine lorsque le conducteur fait son rapport et que l'évaluation est annoncée par le juge.
Cotation	La recherche systématique de la zone. Une première fausse désignation est pénalisée de 40 points. Si une victime n'est pas trouvée, l'épreuve n'est pas réussie, la notation maximum atteignable serait alors de 139 points.

5.3 Déroulement et évaluation du travail de quête/surface échelon B

Exercices	**Maximum 200 points** Exercice de désignation 10 points Dirigeabilité 15 points Intensité de recherche 15 points Mobilité 10 points Indépendance 10 points Travail d'équipe et tactique 20 points Désignations : 3 personnes (40 points maximum par victime) 120 points
Disposition du terrain, victimes, temps de travail	40 000 m² (100 x 400 m), Les limites et la ligne médiane de la zone de recherche sont marquées (règle FCI) *Nota : Spécificité française : le juge à la possibilité de choisir un autre type de zone de recherche, sans axe médian, afin de garantir les performances des équipes en France, sans axe médian*. Couverte au moins à 50 % et avec une vue d'ensemble limitée, peut contenir des bâtiments individuels. Le chien a un contact visible et/ou physique, cependant les caches typiques du terrain, telles que les caches surélevées (par exemple les affûts à gibier) qui ne sont pas visibles ou accessibles par le chien, sont autorisés, maximum 3 mètres de haut. Les caches surélevées doivent être au minimum à 20 m dans les limites de la zone de recherche, les conditions de vent doivent être prises en compte en particulier. Jusqu'à 15 minutes avant le début de la première recherche, la zone de recherche doit être sillonnée par plusieurs personnes avec un chien de test. **Nombre de victimes** : 3 **Temps de travail** : 30 minutes maximum
Exercice de désignation	La zone de désignation doit être en dehors de la zone de recherche. La victime doit y aller sans être vue par le conducteur et son chien. Sur instruction du juge, le conducteur prépare le chien pour le travail de désignation et l'envoie avec un ordre oral et/ou un gestuel à la personne visiblement assise ou couchée à une distance de 20 m. Le chien doit prendre le chemin le plus direct jusqu'à la victime et désigner de manière directionnelle, de façon claire, sans aucune aide du conducteur dans le mode de désignation annoncé. Le conducteur informe le juge de la désignation. Sur instruction du juge, le conducteur s'approche de la victime ou est amené vers lui par le chien selon le mode utilisé. La fin de la désignation (prise en charge/rappel à courte distance) est laissée au libre choix du conducteur.

	La désignation en cas d'aboiement doit durer environ 15 secondes. Sur ordre du juge, le conducteur termine la désignation soit en rappelant ou en allant chercher le chien à proximité de la victime. Le chien reçoit un commandement vocal et/ou visuel pour prendre la position de base. Ensuite, le chien doit être placé « couché » à une distance d'environ 3 m. Le maître s'approche de la personne et commence à lui parler. Sur ordre du juge, le maître revient à son chien et le met en position de base. L'exécution a lieu de manière analogue pour le bringsel et la désignation libre. Ensuite, le travail de recherche commence.
Exécution	Le conducteur envoie son chien chercher sur ordre du juge de l'endroit prévu selon la tactique choisie par le conducteur. Sur instruction du conducteur, le chien doit rechercher dans la zone avec des balayages latéraux alternés et profonds. Le conducteur ne se déplace que le long de la ligne médiane sauf en cas de désignation. Des balayages occasionnels vers l'arrière par le chien ne sont pas pénalisables. **Après la désignation, le conducteur retourne à la ligne médiane avec le chien et continue la recherche à partir de là.** Une recherche sur le retour n'est pas autorisée dès que la fin de la zone de recherche est atteinte. Cependant, le conducteur est autorisé à envoyer le chien vers l'arrière s'il manque encore des personnes, à condition que cela se produise dans le temps imparti. Le travail de recherche se termine lorsque le conducteur fait son rapport et que l'évaluation est annoncée par le juge.
Cotation	Recherche systématique de la zone. Une première fausse désignation sera pénalisée de 40 points. Si une des victimes n'est pas trouvée, l'épreuve ne peut être réussie et peut valoir maximum 139 points.

6. Déroulement et évaluation du travail en décombres

Généralités	La zone de recherche est délimitée de manière visible ou ses limites sont clairement marquées. L'organisateur doit préparer les cachettes, selon les directives du juge, en respectant les consignes de sécurité. Les victimes doivent être en place 10 min avant l'envoi du chien. Les victimes ne doivent pas être hermétiquement fermées. Soyez particulièrement attentif aux gaz toxiques dans la cache. La distance entre les victimes doit être d'au moins 10 m et les caches doivent être choisies de manière à permettre une alerte définitive et distincte. Les caches utilisées peuvent être réutilisées. Mais lors du changement de cache, veillez à exclure le risque de fausses alertes, dans la mesure où elles restent ouvertes lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Lors de la localisation d'une victime, le chien ne doit avoir aucun contact visuel et/ou physique avec, dans les niveaux A et B, la couverture doit être la plus discrète possible. Le redéploiement du chien après une désignation se fait directement sur le lieu de la découverte ou depuis la périphérie des décombres. Ensuite, le conducteur quitte la zone des décombres. Si les victimes restent en place, une nouvelle désignation n'est pas fautive. Le chien peut être récupéré et renvoyé depuis la périphérie de la zone. Avant la recherche et avant d'annoncer la tactique, le conducteur peut jeter un bref regard sur la zone (devoir de prudence) sans le chien, aux dépens du temps de recherche. Pendant ce temps, le chien doit rester à un endroit désigné, soit librement, soit attaché. Le conducteur informe le juge de l'endroit où il souhaite envoyer le chien et l'envoie à partir de là sans harnais ou collier (exception : bringsel). Le chien doit fouiller la zone sur ordre de son conducteur. Le conducteur peut se déplacer dans une zone assignée ou suivre son chien sur les décombres dès que le juge le permet.

6.1 Déroulement et évaluation du travail en décombres échelon V

Exercices	**Maximum 100 points** Méthode de travail employée 30 points Désignation de la victime 70 points
Disposition du terrain	Décombres de bâtiment de min. 400-600 m2 sur un seul niveau, peut aussi être en matériaux de construction différents. Victime : 1 personne
Victime	1 personne cachée, couverte
Temps de travail	10 minutes
Exécution	Le conducteur peut suivre son chien dans les décombres aussitôt que le juge l'autorise. Cela se produit en général lorsque le chien s'est suffisamment détaché de son conducteur.
Cotation	Si le chien ne trouve pas la victime, l'épreuve ne peut pas être réussie. Une première fausse désignation sera évaluée avec -20 points.

6.2 Déroulement et évaluation du travail en décombres échelon A

Exercices	**Maximum 200 points** Exercice de désignation 20 points Dirigeabilité 20 points Intensité de recherche 10 points Mobilité 10 points Indépendance 10 points Travail d'équipe & tactique 10 points Désignations : 2 personnes (60 points maximum par victime) 120 points
Terrain de décombres, victimes, temps de travail	**Terrain** : Des décombres de bâtiments de min. 800-1000m2, qui peut être composé de plusieurs matériaux de construction et de 1 ou plusieurs étages. Une recherche exclusivement dans un bâtiment n'est pas autorisée, néanmoins des pièces peuvent faire partie du terrain de recherche. Un terrain de décombres niveau A doit comporter des pièces sombres, des caches en profondeur (+/- 1m) Le conducteur reçoit comme description un schéma/dessin de la zone. **Victimes** : 2 personnes recouvertes complètement **Distractions** : Feu, bruits de moteur, coups de marteau, tambour, enregistrements de bruits. Les distractions sont à discuter avec le juge. **Personnes supplémentaires** : Minimum 15 minutes avant le début de la recherche, la zone doit être parcourue par plusieurs marcheurs et un chien. Juste avant le début de la recherche et durant l'entièreté de celle-ci, plusieurs personnes sans chien parcourent le terrain. **Temps de travail** : 20 minutes
Exercice de désignation	Lorsqu'il est appelé, le conducteur se présente avec son chien en laisse et en position de base au juge. Il lui annonce la méthode de désignation choisie pour le chien et se rend, toujours sur ordre du juge, à l'emplacement de l'exercice de désignation et l'exécute. Exécution : Le travail commence à 10 m (marqué au sol) de l'endroit où une victime est placée dans un tube avec couvercle ou dans une boîte. La zone de désignation doit être en dehors de la zone de recherche et doit être clairement reconnaissable en tant que telle. La cachette est montrée au conducteur. Sur ordre du juge, le conducteur prépare le chien et l'envoie à la cachette. Un commandement vocal et/ou visuel est autorisé au départ. Le chien doit désigner après avoir pris l'odeur. Le conducteur annonce la désignation de son chien, et sur ordre du juge va récupérer le chien. Ensuite, le chien doit être positionné à environ 3 m à côté du lieu de la découverte, où il doit se rester calmement et ne pas perturber le dégagement de la victime. Le conducteur aide au dégagement de la personne. Dès que l'ouverture est assez grande, il laisse le chien pénétrer jusqu'à la personne. Sur instruction du juge, la victime quitte la cache. Sur une autre instruction du juge, le maître demande la position de base au chien sur ordre oral ou visuel. Les aboiements doivent durer environ 15 secondes. Par la suite, le travail de recherche commence. L'exécution a lieu de manière analogue pour le bringsel et la désignation libre.
	Après l'exercice de désignation, le conducteur se rend à la position de départ pour la recherche et le juge l'informe de la situation tactique. Sur instruction du juge, le travail continue après l'alerte. De son emplacement, le conducteur peut envoyer son chien une fois pour poursuivre la recherche.
Exécution	Après l'exercice de désignation, le conducteur se rend au départ de la recherche où le juge lui explique la situation tactique.

	Sur ordre du juge, le travail de recherche est poursuivi après la désignation. Le conducteur peut une seule fois, envoyer son chien de l'endroit de découverte de la victime.
Cotation	Une première fausse désignation sera pénalisée de 40 points. Si une des victimes n'est pas trouvée, l'épreuve ne peut être réussie et peut valoir au maximum 139 points

6.3 Déroulement et évaluation du travail en décombres échelon B

Exercices	**Maximum 200 points** Exercice de désignation 20 points Dirigeabilité 10 points Intensité de recherche 20 points Mobilité 10 points Indépendance 10 points Travail d'équipe & tactique 10 points Désignations : 3 personnes (40 points maximum par victime) 120 points Total 200 points
Terrain, victimes, distractions, temps de travail	**Terrain de recherche** : Des décombres de bâtiments de min. 1200-1500m2, qui peuvent être composées de divers matériaux de construction et ce sur 1 ou plusieurs étages. Une recherche exclusivement dans les bâtiments n'est pas autorisée, néanmoins des pièces peuvent faire partie du terrain de recherche. Un terrain de décombres niveau B doit comporter 6 caches dont au moins deux pièces sombres ou deux cavités, au moins deux des caches en profondeur (+/- 2m) où la victime est au moins recouverte de 2 mètres de débris et au moins deux caches en hauteur. (Maximum 2m de haut). Le terrain de décombres doit comporter au moins 2 de ces variantes de caches. En cas de caches en hauteur, le vent doit être pris en considération. **Victimes** : 3 personnes recouvertes complètement. **Distraction** : Feu, bruits de moteur, coups de marteau, tambour, enregistrements de bruits. Les distractions sont à discuter avec le juge. **Personnes supplémentaires** : Plus de 15 minutes avant le début de la première recherche, la zone doit être parcourue par plusieurs personnes et un chien. Juste avant le début de la recherche et durant l'entièreté de celle-ci, plusieurs personnes sans chien parcourent le terrain. **Temps de travail** : 30 minutes
Exercice de désignation	Lorsqu'il est appelé, le conducteur se présente avec son chien en laisse et en position de base au juge. Il lui annonce la méthode de désignation choisie pour le chien et se rend, toujours sur ordre du juge, à l'emplacement de l'exercice de désignation et l'exécute. Exécution : Le travail commence à 10 m (marqué au sol) de l'endroit où une victime est placée dans un tube avec couvercle ou dans une boîte. La zone de désignation doit être en dehors de la zone de recherche et doit être clairement reconnaissable en tant que telle. La cachette est montrée au conducteur. Sur ordre du juge, le conducteur prépare le chien et l'envoie à la cachette. Un commandement vocal et/ou visuel est autorisé au départ. Le chien doit désigner après avoir pris l'odeur. Le conducteur annonce la désignation de son chien, et sur ordre du juge va récupérer le chien. Ensuite, le chien doit être positionné à environ 3 m à côté du lieu de la découverte, où il doit se rester calmement et ne pas perturber le dégagement de la victime. Le conducteur aide au dégagement de la personne. Dès que l'ouverture est assez grande, il laisse le chien aller jusqu'à la personne. Sur instruction du juge, la victime quitte la cache. Sur une autre instruction du juge, le maître demande la position de base au chien sur ordre oral ou visuel.

	Les aboiements doivent durer environ 15 secondes. Par la suite, le travail de recherche commence. L'exécution a lieu de manière analogue pour le bringsel et la désignation libre.
Exécution	Le chien ne doit avoir aucun contact physique ou visuel aux échelons A et B. La cache doit être aussi discrète que possible. Sur ordre du juge, le travail de recherche est poursuivi après la désignation. Le conducteur peut une seule fois, envoyer son chien de l'endroit de découverte de la victime.
Cotation	Une première fausse désignation sera pénalisée de 40 points. Si une des victimes n'est pas trouvée, l'épreuve ne peut être réussie et peut valoir au maximum 139 points

7. Déroulement et évaluation du travail en avalanche

Généralités	Les consignes de sécurité doivent être particulièrement respectées lors de la construction des caches La surface enneigée peut être entièrement ou partiellement damée et/ou présenter de traces de ski. Pour une meilleure surveillance, ainsi que pour limiter la zone de recherche, la zone doit être délimitée de manière visible par des drapeaux. Les caches utilisées peuvent être réutilisées, celles non utilisées doivent rester ouvertes. La victime ne peut pas participer à la préparation de la cache avant son enfouissement. Le chien ne doit pas avoir de contact visuel ou physique avec les victimes en échelons A et B. La cache doit être la plus discrète possible.
Travail avec un appareil de recherche de victimes en avalanche (ARVA) pour échelons A et B	Lors de son arrivée, le conducteur doit annoncer quel type d'appareil il utilisera, le sien ou celui de l'organisateur de l'événement. 1 balise de recherche de victime d'avalanche ARVA en guise d'émetteur. 1 détecteur ARVA comme récepteur **Zone de recherche :** Zone de travail enneigée, 20 mx 20 m, clairement délimitée. 1 ARVA enterré : A : 30 cm ; B : 50 cm Le conducteur a pour tâche de localiser, de creuser et de présenter un ARVA enfoui dans la zone délimitée en 5 minutes. La tactique est au libre choix du conducteur. Si le délai est écoulé, l'exercice est noté 0 point.
Exécution	Le chien doit fouiller systématiquement la zone sur ordre de son conducteur. Celui-ci peut quitter sa place lorsque le chien se trouve à une distance minimale de 30 m, que le chien désigne ou que le juge lui ordonne de le faire. Le travail de recherche se termine lorsque le conducteur se présente et que l'évaluation est annoncée par le juge.
Désignation échelons A et B	Après avoir annoncé la désignation, et sur instruction du juge, le conducteur se rend sur le lieu de la découverte et le marque. Sans attendre la récupération, le travail continue sur instruction du juge.

7.1 Déroulement et évaluation du travail en avalanche échelon V

Exercices	**Maximum 100 points** Méthode de travail employée 30 points Désignation de la victime 70 points
Disposition de la zone, victime, temps	Terrain de recherche : Zone de travail d'environ 5000 m2 avec au moins 3 igloos. L'entrée de l'igloo doit être conçue avec de blocs de neige non compressés afin que le chien puisse pénétrer en grattant. Il est important de s'assurer que la cachette est adaptée au terrain, et est conçue de manière discrète. **Victime** : 1 personne doit être dans l'igloo au moins 10 mn avant le début de l'épreuve et se comporter calmement. **Temps de travail** : 10 minutes
Exécution	Le conducteur peut porter des raquettes ou des skis de randonnées. Le chien doit fouiller la zone selon les instructions de son conducteur. Le conducteur ne peut pas quitter son point de départ avant que le chien ait franchi plus de 30 pas ou que le juge l'autorise. Le juge décide si la zone est accessible ou pas.

	Lorsque le chien est à la victime, sur autorisation du juge, le conducteur doit identifier le lieu de la désignation et le marquer.
Désignation	Le chien peut avancer jusqu'à la victime, ensuite le conducteur, sur instruction du juge, dégage la victime et le lieu de découverte est marqué par le conducteur.
Evaluation	• fouiller systématiquement la zone • le grattage et la pénétration intensifs Une première fausse désignation sera évaluée avec -20 points. Le juge ne peut pas compter une fausse désignation comme telle si le chien n'a pas la possibilité d'évoluer dans de bonnes conditions météorologiques en raison du vent ou de la température. Si le chien ne trouve pas la victime, l'épreuve ne peut pas être réussie.

7.2 Déroulement et évaluation du travail en avalanche échelon A

Exercices	**Maximum 200 points** Exercice de désignation 20 points Travail avec un ARVA 10 points Dirigeabilité 10 points Intensité de recherche 10 points Mobilité 10 points Indépendance 10 points Travail d'équipe & tactique 10 points Désignations : 2 personnes (60 points maximum par victime) 120 points
Disposition, victimes, temps de recherche	**Zone de travail** d'environ 8000 m2 avec au moins 5 igloos. L'entrée de l'igloo doit être conçue avec de blocs de neige afin que le chien puisse difficilement pénétrer en grattant. Il est important de s'assurer que la cachette est adaptée au terrain, et est conçue de manière discrète. **Victimes** : 2 personnes enterrées à 80 cm de profondeur au moins 20 mn avant le début de l'épreuve et se comporter calmement pendant le travail de recherche. La distance entre les victimes doit permettre une identification claire. La zone de recherche doit être parcourue à pied ou à skis par au moins 3 personnes avant et pendant le travail de recherche, sans chien. **Temps de travail** : 20 minutes, le temps est interrompu pendant le dégagement de la 1ère victime.
Exercice de désignation	Le travail commence à 10 m (marqué au sol) de l'endroit où une victime est placée dans un igloo. La zone de désignation doit être en dehors de la zone de recherche et doit être clairement reconnaissable en tant que telle. La cachette est montrée au conducteur. L'igloo doit être conçue avec des blocs de neige souples afin que le chien puisse pénétrer en grattant jusqu'à la victime. Sur ordre du juge, le conducteur prépare le chien et l'envoie à la cachette. Un commandement vocal et/ou visuel est autorisé au départ. Le chien doit désigner après avoir pris l'odeur. Le conducteur annonce la désignation de son chien, et sur ordre du juge va récupérer le chien. Ensuite, le chien doit être positionné à environ 3 m à côté du lieu de la découverte, où il doit rester calmement et ne pas perturber le dégagement de la victime. Le conducteur aide au dégagement de la personne. Dès que l'ouverture est assez grande, il laisse le chien pénétrer jusqu'à la personne. Les aboiements doivent durer environ 15 secondes. Par la suite, le travail de recherche commence. L'exécution a lieu de manière analogue pour le bringsel et la désignation libre.
Exécution de la recherche	Le conducteur peut porter des raquettes ou des skis de randonnées. Le chien doit fouiller la zone selon les instructions de son conducteur. Le conducteur ne peut pas quitter son point de départ avant que le chien ait franchi plus de 30 mètres et/ou sur autorisation du juge.

	Le juge décide si la zone est accessible ou pas. Sans attendre la fin de la sortie de la victime, le travail se poursuit conformément aux instructions du juge.
Évaluation	Une première fausse désignation sera évaluée avec – 40 points. Si le chien ne trouve pas une victime, l'épreuve ne peut pas être réussie. La cotation maximale est alors de 139 points.

7.3 Déroulement et évaluation du travail en avalanche échelon B

Exercices	**Maximum 200 points** Exercice de désignation 20 points Exercice avec l'ARVA 10 points Dirigeabilité 10 points Intensité de recherche 10 points Mobilité 10 points Indépendance 10 points Travail d'équipe & tactique 10 points Désignations : 3 personnes (40 points maximum par victime) 120 points
Zone de recherche, victimes, aides, temps de travail	**Terrain de recherche** : Zone de travail d'environ 12000 m2 avec au moins 5 igloos. L'entrée de l'igloo doit être conçue avec de blocs de neige afin que le chien puisse difficilement pénétrer en grattant. **Victimes** : 3 personnes enterrées à 150 cm de profondeur au moins 20 mn avant le début de l'épreuve et se comporter calmement pendant le travail de recherche. La distance entre les victimes doit permettre une identification claire. **Personnels aidants** : Juste avant le travail du chien en épreuve et pendant son travail, la zone de recherche doit être parcourue par au moins 3 personnes, à pied ou en skis. **Temps de travail** : 25 minutes
Exercice de désignation	Lorsque le conducteur est appelé, il se présente avec son chien en laisse en position de base. Il annonce sa méthode de désignation au juge, se rend sur instruction du juge à l'exercice de désignation et l'exécute. La zone de désignation doit être en dehors de la zone de recherche et doit être clairement reconnaissable en tant que telle. La cache de désignation est montrée au conducteur. Le travail commence 10 mètres (marqué au sol) devant la position où la victime est placée dans un igloo. Sur ordre du juge, le conducteur prépare le chien et l'envoie à la cachette. Un commandement vocal et/ou visuel est autorisé au départ. Le chien doit désigner après avoir pris l'odeur. Le conducteur annonce la désignation de son chien, et sur ordre du juge va récupérer le chien. Ensuite, le chien doit être positionné à environ 3 m à côté du lieu de la découverte, où il doit rester calmement et ne pas perturber le dégagement de la victime. Le conducteur aide au dégagement de la personne. Dès que l'ouverture est assez grande, il laisse le chien pénétrer jusqu'à la personne. Les aboiements doivent durer environ 15 secondes. Par la suite, le travail de recherche commence. L'exécution a lieu de manière analogue pour le bringsel et la désignation libre.
Exécution	Le conducteur doit effectuer le travail de recherche avec des skis de randonnées. Le chien doit fouiller la zone selon les instructions de son conducteur. Le conducteur ne peut pas quitter son point de départ avant que le chien ait franchi plus de 30 mètres et/ou sur autorisation du juge. Le juge décide si la zone de recherche est accessible ou non.

Evaluation	Une première fausse désignation sera évaluée avec – 40 points. Si le chien ne trouve pas une victime, l'épreuve ne peut pas être réussie. La cotation maximale est alors de 139 points.

8. Déroulement et évaluation du travail en Mantrailing

Général	Avant le début de la manifestation, un planning horaire sera établi pour les heures de passages des participants.
Généralités	N'importe quelle zone peut être utilisée comme site de test. Le choix de la zone est déterminé par l'organisateur. Le sentier doit être entièrement dessiné au moyen d'un GPS ou d'une carte. Pour chaque chien testé, un sentier distinct doit être posé dans une zone distincte. Le tracé du trail doit être aussi naturel que possible et adapté au terrain et doit inclure des changements de terrain. La zone peut se trouver dans un cadre rural tel qu'une forêt, des pelouses et des champs, ou dans des zones urbaines calmes et moins fréquentées, et contenir des croisements de chemins ou de rues. Dans le délai précédant la recherche, l'ancienneté du parcours doit garantir que le sentier a, au moins dans la zone du centre-ville, été traversé par des étrangers. Si ce n'est pas le cas, le juge peut demander qu'il soit traversé. À destination, un véhicule récupère le traceur et, avant le test, le ramène. Le véhicule avec le traceur ne peut pas traverser à nouveau la trace. Le traceur ne peut pas être entré dans la zone de test au cours des 14 derniers jours. Il doit suivre le parcours prescrit à pied selon les instructions, à un rythme et une vitesse normale à partir d'un point de départ prédéterminé. Il démarre à un endroit distinctif (véhicule, arrêt de bus, banc, devant un bâtiment, passage pour piétons ou similaire). Après une courte pause au point de départ, le traceur marche à un rythme normal dans la direction indiquée. Il doit fournir au juge un plan exact avec toutes les informations nécessaires telles que les points distinctifs du tracé du trail, si nécessaire, le parcours doit être reconnaissable sur un appareil GPS. Le traceur peut être une personne connue mais pas un membre de la famille du conducteur. Une fois la trace posée, le traceur ne peut pas s'approcher du sentier dans un rayon de 2,5 km. Il n'a ni nourriture ni jouet sur lui. Au moins 15 minutes avant le début de l'épreuve, le traceur est amené à destination dans un véhicule fermé (fenêtres fermées, climatisation et ventilation éteintes) par des détours et sans traverser la piste. La personne à retrouver (traceur) reste passive et se trouve au bout de la piste. De plus, les personnes proches de la destination doivent se trouver à une distance d'au moins 5 m de l'emplacement.
Assistant	Un assistant sera fourni par l'organisateur. Il est responsable de la sécurité des équipes MT dans les lieux publics (carrefours, passages piétons, etc.). Si nécessaire, il porte également le sac à dos et éventuellement l'eau. Si l'équipe MT emporte les objets, ils peuvent également être portés par l'assistant. En aucun cas, l'assistant ne doit participer aux travaux de recherche ni communiquer avec le conducteur pendant les travaux de recherche.
Objets de référence	Seuls les objets prenant l'odeur peuvent être utilisés comme objets de référence pour détecter l'odeur du traceur. Avant de poser la piste, le traceur doit les garder sur lui pendant au moins 1 heure (dans les poches du pantalon). Juste avant de poser la piste, le traceur place l'objet dans un sac en plastique neuf et le ferme hermétiquement. De plus, ce sac est placé dans un récipient en verre avec bouchon à vis. Ce récipient fermé et étiqueté est remis au traceur. Avant la recherche, l'objet de référence dans le récipient fermé est remis au conducteur. Il appartient au conducteur de prendre ou non l'objet de référence avec lui. La direction de la piste olfactive ne doit pas être révélée.

Exécution	Le conducteur doit attendre avec son chien prêt à la recherche jusqu'à ce qu'il soit appelé. Le chien a une longe d'au moins 5 m et max. 10 m, ainsi qu'un collier et un harnais. Pour le travail de recherche n'est autorisé que la longe sur le harnais de recherche. Le conducteur se présente au juge avec le chien en laisse et annonce le mode de désignation de son chien. Le juge explique au conducteur la situation, montre la zone de départ dans laquelle il est libre de se déplacer. La prise d'odeur provient de l'objet du traceur, qui a été transmis au conducteur par le responsable de concours sur les instructions du juge. Le chien doit prendre l'odeur, seul ou sur commandement vocal dans la zone de départ, puis suivre avec persistance et conviction. En MT, la tactique sert à évaluer la situation et à recueillir des informations sur la victime, ainsi qu'à leur mise en œuvre dans l'élaboration de la piste. Le conducteur doit se faire une idée de la situation. Il doit tenir compte de la météo, des courants thermiques et des circonstances locales de la zone de recherche. Sur la base du briefing, il doit être en mesure d'évaluer la situation. Il fait connaître sa stratégie. Tout écart doit être signalé au juge. Si le chien ne prend pas la piste, l'équipe maître-chien peut continuer à chercher le départ du trail aux dépens du temps total, mais le juge peut annuler la recherche si le chien refuse clairement de faire le travail ou en est incapable. Le juge suit l'équipe maître-chien à une distance raisonnable. Le conducteur est autorisé à interrompre la piste. Les pauses sont prises au détriment du temps total disponible. Le conducteur est autorisé à mouiller la tête, les yeux et le nez pendant la préparation et à donner de l'eau au chien. Lors de la désignation de la victime, toute aide de la part du conducteur et / ou de la victime est interdite. Le test s'achève soit par la découverte du traceur, soit par l'annulation par le conducteur ou le juge, soit par la fin du temps imparti. À la fin, le conducteur présente la fin d'exercice et le juge annonce le résultat.
Évaluation	Le juge évalue la prise du trail, le travail et la tenue du trail ainsi que la désignation du traceur par le chien. La prise d'odeur au départ, la tenue de la longe pendant le trail et l'attention au trafic sont évaluées. Le chien doit montrer un comportement de recherche positif. Suivre ou tenir la piste signifie que le chien suit de manière aussi cohérente que possible et à bon escient l'odeur ou a un comportement de recherche indépendant et volontaire une fois que le parcours du trail est reconnaissable. Un écart par rapport à la piste n'est pas pénalisé, à condition que le chien puisse suivre le parcours de manière indépendante. Si le chien perd temporairement l'odeur, l'équipe maître-chien peut continuer la recherche au dernier point d'odeurs connu, aux dépens du temps imparti. Selon les conditions météorologiques, le trail peut être suivi à plusieurs mètres de la piste actuelle du traceur par le chien. Ce n'est pas une erreur tant que le chien tient correctement la direction du traceur. Le trail peut aussi passer sur des routes et des chemins parallèles. Le suivi d'un tel trail n'est pas dévalué si l'équipe maitre-chien trouve le traceur via ce chemin. Par exemple, si le traceur tourne à gauche à une intersection puis à droite dans la rue suivante, il est permis au chien de continuer tout droit, puis dans la rue suivante pour capter l'odeur de gauche et suivre ce chemin. Aux intersections, le trail peut être transporté dans les rues. Le chien peut les rechercher un par un jusqu'à ce qu'il ait trouvé la piste utilisée par le traceur et puisse suivre sa piste plus loin. Toujours dans les angles, l'odeur du traceur peut être portée à l'avant, surtout avec du vent de dos. Le chien peut donc regarder au-delà de l'angle. Si le chien a cherché au-delà d'un angle et que le conducteur le détecte, il peut interrompre la recherche. Une atténuation physique lors de la recherche ainsi qu'une diminution de la motivation du chien (moins intéressé et / ou doit être encouragé pour continuer à travailler) ont une influence sur l'évaluation. La vitesse de recherche et la posture du

	nez du chien sont secondaires et ne sont pas pertinentes pour l'évaluation et la réussite de l'examen. Le conducteur doit pouvoir ajuster son rythme sur le trafic et garder la main sur la situation en toute sécurité.
Différenciation d'odeur	Au début de chaque exercice de différenciation des odeurs, les assistants remettent leur objet portant leur odeur au juge qui sélectionne ensuite un des objets correspondant à un assistant, quand ceux-ci sont partis. Les objets de référence doivent être étiquetés de manière neutre (par exemple avec des chiffres ou des lettres) et le conducteur ne doit pas pouvoir les attribuer à un des assistants. Nombre d'assistants : MT-V : 2 assistants MT-A : 3 assistants MT-B : 4 assistants À partir d'une ligne marquée, les assistants marchent 15 m (20 pas) parallèlement les uns aux autres à la même vitesse jusqu'à une ligne de base marquée où ils se rendent. La position de chaque assistant est indiquée sur un demi-cercle d'un rayon de 5 m selon le niveau du test. Ils restent là debout calmement, le dos tourné au point de départ. Sur instruction du juge, le conducteur prépare son chien pour la recherche. Le juge donne au conducteur un objet de référence appartenant à l'une des personnes. Le conducteur détache son chien et l'envoie avec 1 ordre oral et/ou visuel vers la ligne de personnes debout à 20 pas de lui et leur tournant le dos. Le chien doit prendre le chemin le plus direct vers les personnes et désigner la bonne personne. La désignation doit être exécutée selon la méthode annoncée. Le conducteur signale la désignation, se dirige vers son chien sur instruction du juge et met fin à la désignation. La fin de la désignation (récupération du chien/rappel) est laissée à l'appréciation du conducteur. Le lieu de l'exercice de différenciation des odeurs peut être le lieu d'entraînement, une prairie, un parking ou autre.

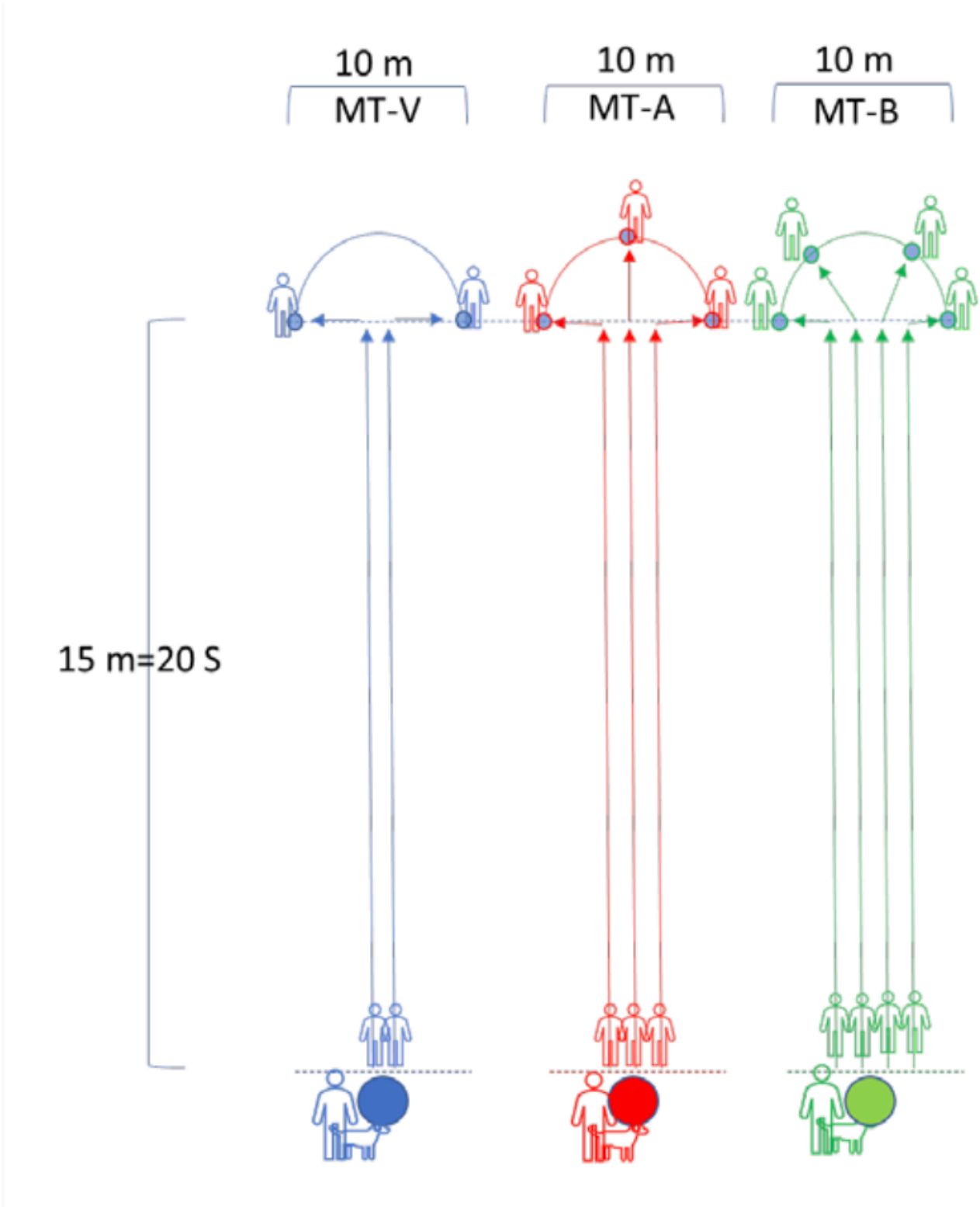
10 m
MT-V
10 m
MT-A
10 m
MT-B
15 m=20 S

8.1 Déroulement et évaluation du travail en Mantrailing échelon V

Exercices	**Maximum : 100 points** Prise de l'odeur de référence 10 points Poursuite et tenue du trail 40 points Recherche de la victime et désignation 40 points Différenciation des odeurs 10 points
Disposition du trail/temps de refroidissement/temps de travail/	1 000 pas / environ 500 m, 2 changements de direction, un changement de terrain et 1 traversée de rue et/ou de chemin. Temps de refroidissement : 60 minutes Temps de travail : 20 minutes
Exécution	Les règles d'exécution sont applicables selon les généralités.
Cotation	Le juge peut arrêter le travail à tout moment s'il estime que le chien n'arrivera pas à terminer le travail. Si le traceur n'est pas trouvé, l'épreuve ne peut pas être réussie.

8.2 Déroulement et évaluation du travail en Mantrailing échelon A

Exercices	**Maximum : 200 points** Prise de l'odeur de référence 20 points Poursuite et tenue du trail 70 points Comportement du conducteur 20 points Tactique et travail en équipe 20 points Recherche et désignation du traceur 50 points Différenciation des odeurs 20 points
Disposition du trail/ temps de refroidissement/temps de travail	**Disposition du trail** : 2000 pas (environ 1000 m) - 3 changements de direction, minimum 1 changement de terrain, un carrefour, 1 personne « étrangère » assise ou couchée sur le parcours (entre 600 et 800 pas) comme distraction. **Temps de refroidissement** : 4 heures **Temps de travail** : 45 minutes
Exécution	Les règles d'exécution sont applicables selon les généralités.
Cotation	Le juge peut arrêter le travail à tout moment s'il estime que le chien n'arrivera pas à terminer le travail. Si le traceur n'est pas trouvé, l'épreuve ne peut pas être réussie.

8.3 Déroulement et évaluation du travail en Mantrailing échelon B

Exercices	**Maximum : 200 points** Prise de l'odeur de référence 20 points Poursuite et tenue du trail 70 points Comportement du conducteur 20 points Tactique et travail en équipe 20 points Recherche et désignation du traceur 50 points Différenciation des odeurs 20 points
Disposition du trail/ temps de refroidissement/temps de travail	**Disposition du trail** : 4000 pas (environ 2000 m) - Minimum 4 changements de direction, 2 carrefours, minimum 1 changement de terrain. Le rapport zone urbaine / terrain découvert devrait être de 50 %. **Temps de refroidissement** : 6 heures **Temps de travail** : 60 minutes
Exécution	Les règles d'exécution sont applicables selon les généralités.

Cotation	Le juge peut arrêter le travail à tout moment s'il estime que le chien n'arrivera pas à terminer le travail par lui-même. Si le traceur n'est pas trouvé, l'épreuve ne peut pas être réussie.

9. Déroulement et évaluation du travail à l'eau

Généralités	Le chien doit porter un harnais de travail aquatique ou un gilet de sauvetage avec une poignée appropriée pendant l'épreuve. Pour l'exécution de l'exercice, il faut choisir un rivage qui permette au chien de nager une partie prédominante de l'exercice, mais qu'il puisse facilement atteindre le rivage. Toutes les personnes dans l'eau ou sur un bateau doivent porter soit une combinaison en néoprène, soit un gilet de sauvetage. Le conducteur porte une combinaison en néoprène ou un gilet de sauvetage. Le test aquatique commence toujours par la nage sur une distance comme test d'endurance et peut être effectué en tant qu'exercice de groupe, ce qui signifie que plusieurs chiens peuvent nager en même temps. Avant de commencer d'autres exercices, le chien doit faire une pause d'au moins 60 minutes.

8.4.1 Déroulement et évaluation du travail à l'eau échelon V

Exercices	**Maximum : 100 points** Aller récupérer une corde en partant du rivage 30 points Sauver une personne en partant du rivage 70 points
Exécution	**Aller récupérer une corde en partant du rivage** **Zone de travail** Surfeur avec planche de surf **Ligne ou corde** : corde de bateau, longueur env. 30 m. Commandements : tous commandements oraux ou visuels autorisés **Exécution** Un surfeur avec une planche de surf se trouve à 25 m du rivage dans l'eau. Le conducteur est sur le rivage avec son chien en position de base. Sur instruction du conducteur, le chien nage vers le surfeur. Le surfeur met une extrémité d'une corde d'environ 30 m de long dans la gueule du chien. Celui-ci prend la corde et tire le surfeur jusqu'à la plage. **Évaluation** Lâcher la corde est dévalorisé en conséquence. Si le chien interrompt l'exercice en lâchant la corde, mais la reprend de lui-même, l'exercice est dévalorisé de 2 qualificatifs. Si le chien n'amène pas la ligne de bateau au conducteur, même après un ordre supplémentaire (dévalorisation de 2 notes), l'exercice est noté 0 point.
Exécution	**Sauvetage d'une personne à partir du rivage** Personne aidant : en combinaison néoprène dans l'eau Commandements oraux/visuels autorisés et répétés Une personne qui fait comme si elle se noyait et appelle à l'aide, se retrouve à 25 m du rivage dans l'eau. Sur instruction du conducteur, le chien nage vers la personne. Dès que la personne peut s'accrocher au harnais ou au gilet de sauvetage du chien, celui-ci la ramène de manière autonome vers le rivage. Dès que le chien avec la personne en difficulté atteint le rivage, le conducteur se dirige vers la personne secourue et s'occupe d'elle.

Cotation	Si le chien ne nage pas directement vers la personne ou ne revient pas directement à la nage, l'exercice est dévalué en conséquence. Si le chien n'amène pas la victime, l'exercice est noté 0 point

9.2 Déroulement et évaluation du travail à l'eau échelon A

Exercices	**Maximum : 200 points** 1. Apporter un dispositif de sauvetage à partir du rivage, distance 25 m 20 points 2. Sauver une personne à partir du rivage: harnais, distance 25 m 60 points 3. Apporter un dispositif de sauvetage à partir d'un bateau: distance 25 m 20 points 4. Sauver une personne à partir d'un bateau : harnais, distance 25 m 60 points 5. Transport d'un bateau en panne: distance 25 m 40 points
1. Apport d'un dispositif de sauvetage (corde) à partir du rivage, distance 25 m- 20 points	
Déroulement du sauvetage	**Zone de test** Bateau avec batelier et assistant en combinaison néoprène ; sauveteur avec corde, longueur environ 30 m **Commandements autorisés** : 1 ordre oral et/ou visuel pour « amener le dispositif de sauvetage à la personne qui se noie » 1 ordre oral et/ou visuel pour « donner » **Exécution** Un bateau avec batelier se retrouve à 25 m du rivage . Le conducteur met l'extrémité d'une corde de bateau d'environ 30 m de long dans la gueule du chien. Sur instruction du conducteur, le chien nage jusqu'au bateau et donne l'extrémité de la corde au batelier. Pendant que le conducteur tire le bateau jusqu'au rivage, le chien nage à côté du bateau. Dès que le bateau a atteint le rivage, le conducteur appelle son chien à lui.
2-Secours d'une personne à partir du rivage : harnais, distance 25 m- 60 points	
déroulement	1 personne en combinaison néoprène dans l'eau **Ordres autorisés** : Oraux et visuels , répétés **Exécution** Une personne qui fait semblant de se noyer et appelle à l'aide se trouve à 25 m du rivage dans l'eau. Sur instruction du conducteur, le chien nage vers la personne. Dès que la personne peut s'accrocher au harnais ou au gilet de sauvetage du chien, celui-ci la ramène sur le rivage. Les ordres oraux et/ou visuels répétés du conducteur sont autorisés. Dès que le chien atteint le rivage avec la personne en difficulté, le conducteur se dirige vers la personne secourue et s'occupe d'elle.
Cotation	Les erreurs lors de la prise ou du largage de la ligne dévalorisent l'exercice en conséquence. Si le chien ne ramène pas le plongeur, l'exercice est noté 0 point.
3. Amener un dispositif de sauvetage à partir d'un bateau: distance 25 m- 20 points	
Disposition	Bateau à moteur avec pilote ; Bateau à rames avec pilote, corde de remorquage, longueur env. 30 m.

Commandements autorisés	1 ordre oral ou visuel pour « sauter dans l'eau » 1 ordre oral ou visuel pour « nager jusqu'au bateau» 1 ordre oral ou visuel pour « nager en arrière »
Exécution	Le binôme maître-chien se trouve dans un bateau à moteur. À une distance de 25 m dans l'eau, il y a un bateau à rames avec un batelier. Sur instruction du maître, le chien saute dans l'eau. Le maître met l'extrémité d'une amarre de bateau d'environ 30 m de long dans la gueule du chien. Sur instruction supplémentaire, le chien nage jusqu'au bateau à rames et offre l'extrémité de la corde au batelier. Pendant que le conducteur tire le bateau à rames vers son propre bateau, le chien nage à côté du bateau à rames. Dès que le bateau à rames est à portée du bateau à moteur, un assistant prend le relais pour le sécuriser. Le conducteur appelle son chien, celui-ci nage jusqu'au bateau et le conducteur l' aide à remonter dans le bateau.
Cotation	Les erreurs lors de la prise ou de la chute de l'amarre, les erreurs d'accompagnement du bateau ainsi que les insuffisances lors du saut à l'eau, de la nage pour revenir au bateau ou lors de la remontée dans le bateau dévalorisent l'exercice d'autant. Si le chien n'amène pas la ligne de sauvetage au batelier, l'exercice est noté 0 point.
4. Secourir une personne à partir d'un bateau- 60 points	
Disposition	Un bateau Une ligne de remorquage d'environ 3 m, renforcée à l'extrémité, est fixée au bateau
Commandements autorisés	Plusieurs ordres visuels et oraux
Exécution	Le binôme est dans le bateau à moteur. À 25 m se trouve une personne qui fait comme si elle se noyait et appelle à l'aide. Sur instruction du conducteur, le chien saute dans l'eau et nage vers la personne. Dès que la personne s'accroche au harnais ou au gilet de sauvetage du chien, celui-ci la ramène de manière autonome au bateau. Dès que le chien avec la personne en difficulté est à portée du bateau à moteur, un assistant prend en charge la personne. Le conducteur rappelle son chien et l'aide à remonter dans le bateau.
5. transport d'un bateau en panne- 40 points	
disposition	Un bateau avec son pilote, le bateau est muni d'une corde de remorquage d'environ 3 m, renforcée et fixée au bateau.
Commandements autorisés	Plusieurs commandements oraux et visuels au choix du conducteur
Exécution	Une barque à la dérive dans laquelle un pilote est couché se trouve à 25 m du rivage dans l'eau. Sur instruction du conducteur, le chien nage jusqu'au bateau à la dérive. Il cherche de manière autonome la ligne de remorquage qui pend, la prend en gueule et ramène le bateau jusqu'au rivage. Dès que le bateau a atteint le rivage, le conducteur ordonne au chien de lâcher la ligne et s'occupe du pilote.
Evaluation	Si le chien ne nage pas directement jusqu'au bateau, n'attrape pas rapidement la ligne ou ne revient pas directement à la nage, l'exercice est dévalué en conséquence. Si le chien ne ramène pas le bateau, l'exercice est noté 0 point

9.3 Déroulement et évaluation du travail à l'eau échelon B

Exercices	**Maximum : 200 points** 1. Apporter un dispositif de sauvetage à partir du rivage, distance 40 m 20 points 2. Sauver une personne à partir du rivage: harnais, distance 40 m 60 points 3. Apporter un dispositif de sauvetage à partir d'un bateau: distance 40 m 20 points 4. Sauver une personne à partir d'un bateau : harnais, distance 40 m 60 points 5. Transport d'un bateau en panne: distance 40 m 40 points
1. Apporter un dispositif de sauvetage à partir du rivage, distance 40 m 20 points	
Disposition	Un bateau avec pilote et un assistant en combinaison néoprène. Corde de remorquage, attachée à une bouée de sauvetage.
Commandements autorisés	Commandements autorisés : 1 ordre visuel et/ou auditif pour « apporter la bouée à la victime ».
Exécution	Un assistant tombe d'un bateau qui navigue parallèlement à la rive à 40 m de distance, et simule la noyade passivement. Le conducteur du bateau continue à naviguer sans y prêter attention. Le conducteur jette une bouée dans l'eau en direction de la personne qui se noie. Sur ordre de son maître, le chien nage vers la bouée, l'attrape par le cordage et l'amène à la personne en difficulté, qui s'y accroche. Le chien tire la personne par la corde attachée à la bouée vers la rive de façon autonome. Aussitôt que le chien atteint la rive avec la personne, le conducteur va vers la personne secourue et lui porte assistance.
Cotation	Des points seront retirés si la prise et le lâcher de cordage sont approximatifs. Si le chien ne ramène pas la victime l'exercice sera noté 0.
2. Sauver une personne à partir du rivage: harnais, distance 40 m - 60 points	
Disposition	Un bateau avec pilote. Une personne en combinaison néoprène à la dérive dans l'eau.
Commandements autorisés	Plusieurs commandements (signes visuels et vocaux au choix) du maître-chien, sont autorisés.
Exécution	Un aidant tombe d'un bateau qui navigue parallèlement à 40 m de la rive et simule la noyade passivement. Le conducteur du bateau continue à naviguer sans y prêter attention. Sur ordre du maitre-chien, le chien nage vers la personne qui se noie, prend le bras ou la main dans sa gueule et tire la personne vers la rive. Dès que le chien a ramené la victime sur la rive, le conducteur va vers elle et lui porte assistance.
Cotation	Des points seront retirés si le chien ne nage pas tout droit vers la victime ou ne revient pas directement et perturbe l'assistance à la victime. Si le chien ne ramène pas la victime ou la blesse, l'exercice sera noté 0.
3. Apporter un dispositif de sauvetage du bateau, distance 40 m - 20 points	
Disposition	Un bateau à moteur et son pilote. Un bateau à rames avec pilote et assistant en combinaison néoprène. Un dispositif de sauvetage avec une corde (bouée)
Commandements autorisés	Des commandements visuels et vocaux répétés, au choix du conducteur, sont autorisés
Exécution	Le binôme est dans le bateau à moteur. Il y a un bateau à rames qui navigue parallèlement à une distance de 40m. L'aidant tombe dans l'eau de ce bateau et simule la noyade passivement. Le conducteur du bateau continue sans y prêter attention. Le conducteur jette le dispositif de sauvetage dans l'eau (bouée) en direction de la personne. Sur ordre de son maître, le chien saute dans l'eau, nage

	vers le dispositif de sauvetage, prend la corde du dispositif et l'apporte à la personne en difficulté, qui s'y accroche. Le chien tire la personne vers le bateau de secours par la corde du dispositif de sauvetage de manière autonome. Aussitôt qu'il a atteint le bateau, un assistant prend soin de la personne secourue. Le conducteur rappelle son chien vers lui, le chien revient et son maître l'aide à monter dans le bateau.
Cotation	Des points seront retirés si la prise et le lâcher de cordage sont approximatifs, de même que des difficultés pour sauter dans l'eau, nager vers le bateau ou être remonté à bord. Si le chien ne ramène pas la personne, l'exercice sera noté 0.
4. Sauver une personne à partir d'un bateau : harnais, distance 40 m - 60 points	
Disposition	Un bateau à moteur et son pilote. Un bateau à rames avec pilote et assistant en combinaison néoprène. Un dispositif de sauvetage avec une corde (bouée)
Commandements autorisés	Des commandements visuels et vocaux répétés, au choix du conducteur, sont autorisés
Exécution	Le binôme est dans le bateau à moteur. Il y a un bateau à rames qui navigue parallèlement à une distance de 40m. L'aidant tombe dans l'eau de ce bateau et simule la noyade passivement. Le conducteur du bateau continue sans y prêter attention. Le conducteur jette le dispositif de sauvetage dans l'eau (bouée) en direction de la personne. Sur ordre de son maître, le chien saute dans l'eau, nage vers le dispositif de sauvetage, prend la corde du dispositif et l'apporte à la personne en difficulté, qui s'y accroche. Le chien tire la personne vers le bateau de secours par la corde du dispositif de sauvetage de manière autonome. Aussitôt qu'il a atteint le bateau, un assistant prend soin de la personne secourue. Le conducteur rappelle son chien vers lui, le chien revient et son maître l'aide à monter dans le bateau.
Cotation	Des points seront retirés si la prise et le lâcher de cordage sont approximatifs, de même que des difficultés pour sauter dans l'eau, nager vers le bateau ou être remonté à bord. Si le chien ne ramène pas la personne, l'exercice sera noté 0.
5. Transport d'un bateau en panne: distance 40 m - 40 points	
Disposition	Un bateau à moteur avec son pilote et 4 personnes supplémentaires. Une corde d'à peu près 5m, renforcée, est attachée au bateau.
Commandements autorisés	Plusieurs commandements vocaux et signes visuels, au choix du conducteur, sont autorisés.
Exécution	Le binôme maître-chien se trouve dans un bateau à moteur à 40m d'un ponton. Sur ordre du conducteur, le chien plonge dans l'eau. Le maître met le cordage qui est attaché au bateau dans la gueule du chien. Le chien tire le bateau vers le ponton. Aussitôt que le bateau a atteint le ponton, un assistant s'occupe de l'amarrer. Le conducteur appelle son chien, le chien revient et le conducteur le remonte dans le bateau ou sur le ponton.
Cotation	La cotation est dévaluée en conséquence si le chien ne nage pas directement vers le ponton ou ne prend pas la corde rapidement. Si le bateau n'atteint pas le ponton mais que plus de la moitié de la distance est réalisée, l'exercice sera évalué avec un insuffisant. Si moins de la moitié de la distance est couverte, l'exercice sera évalué avec 0 point.

CENTRALE CANINE

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Reconnue d'utilité publique (décret du 28 avril 1914)
155 avenue Jean-Jaurès – 93535 AUBERVILLIERS Cedex
Site S.C.C. : www.centrale-canine.fr Site CUNCBG : www.cun-cbg.com

Règlement

Brevet Français

chiens de sauvetage

OBEISSANCE, DEXTERITE

QUÊTE, PISTAGE, DECOMBRES,
MANTRAILING, TRAVAIL A L'EAU ET AVALANCHE

Brevet toutes spécialités

Généralités :

Age minimal et identité du chien :
L'âge minimum afin d'accéder aux différentes épreuves pour le chien est :
Brevet français Après obtention du CSAU 12 mois

Une présentation est demandée avant le début du travail d'obéissance et dextérité.

PRESENTATION AU JUGE :

Le conducteur se présente au juge avec son chien assis et en laisse, il indique :

- Son nom
- Le nom de son chien

Obéissance et dextérité - Partie B

Lire attentivement les généralités dans le règlement complet de chiens de sauvetage

OBEISSANCE ET DEXTERITE Brevet : Pistage, Quête, Décombres, Mantrailing, Travail à l'eau, Avalanche

11.1.1 Exercices - Maximum 50 points

Exercice 1	Marche en laisse avec 2 coups de feu	10 points
Exercice 2	Passage à travers un groupe de personnes	10 points
Exercice 3	Porter et remettre	10 points
Exercice 4	Tunnel ou pont fixe	10 points
Exercice 5	Absence couché 1 minute	10 points

Exercice 1 – Marche en laisse (10 points)

Dispositions : voir schéma de la suite en laisse

Ordres visuels/vocaux :1 commandement ou signe visuel court pour « marcher au pied »

Déroulement : Le parcours représente une manivelle qui doit être matérialisée, un arrêt est demandé au milieu de la deuxième longueur et un demi-tour sera exécuté en fin de manivelle suivi de quelques pas avant le deuxième arrêt. La fin de l'exercice sera signalée par le juge ou le commissaire.

Lors de cette suite en laisse, deux coups de feu seront tirés, ces derniers seront effectués sur consigne du juge lors de la première ligne droite et au moment du 1er arrêt au milieu de la 2ème la deuxième ligne . ***(Les coups de feu sont évalués, quel que soit la spécialité, dans la mesure où le brevet de sauvetage peut donner accès à la classe travail en exposition canine nationale).***

Le juge indique le début de l'exercice, la reprise de la marche après le premier arrêt et la fin de l'exercice. L'arrêt au milieu de la 2ème ligne, les 2 quarts de tour et le demi-tour en fin d'exercice seront à exécuter de manière autonome par le conducteur.

Le demi-tour sera exécuté par la gauche.

Consignes de jugement : Le chien marche trop devant, s'écarte, reste derrière, marche lentement ou hésite à s'asseoir au pied, laisse tendue, un manque de gaieté du chien, ainsi que des commandements supplémentaires ou des aides corporelles du conducteur sont dévalués en fonction sans oublier qu'il s'agit d'un brevet.

La crainte des coups de feu peut amener à la disqualification du concours.

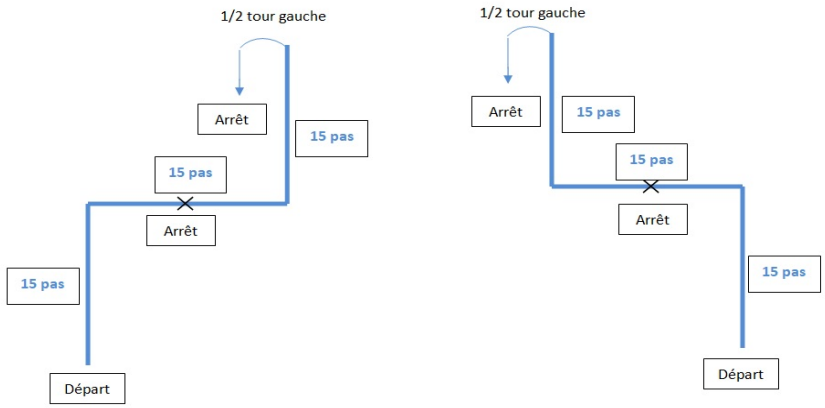

Exercice 2 – Passage à travers un groupe de personnes en laisse (10 points)

Ordres visuels/vocaux : 1 commandement ou signe visuel pour « marcher au pied »
Déroulement : Le binôme maître-chien devra traverser un groupe de 4 personnes qui se déplacent dans le sens des aiguilles d'une montre autour d'un cercle d'un diamètre de 5m.
Le groupe sera traversé à l'aller, le binôme fera demi-tour, exécutera à nouveau la traversée dans le groupe en exécutant un arrêt chien assis au centre du cercle. Le chien doit s'asseoir de façon autonome, le juge donnera son accord pour redémarrer le binôme pourra ainsi sortir du cercle, faire quelques pas et s'arrêter avec son chien en position de base.
Mise à part le début d'exercice, le démarrage après l'arrêt et l'annonce de la fin de l'exercice indiqué par le juge, cet exercice devra être réalisé d'une façon autonome par le conducteur.
Pour des raisons de sécurité il est préférable d'utiliser un marquage à la peinture qu'un dispositif amovible style gaine électrique pour matérialiser le cercle.
A l'issue de cet exercice le conducteur enlèvera la laisse

Exercice 3 – Porter et remettre (10 points)

Déroulement : Sur la consigne du juge, le chien en position de base sera envoyé sur un point haut (maxi 60 cm) une fois le chien en place le juge autorisera le conducteur à aller à son chien pour le porter en prenant la précaution de laisser la queue libre. Ce dernier, sera emmené vers le porteur désigné qui ramènera le chien sur le point haut ou au sol en fonction des consignes du juge. Une fois le chien déposé sur le point haut ou au sol le juge autorisera le maitre à rappeler son chien qui devra revenir se placer au pied du maitre.

Le conducteur est autorisé à suivre le porteur, de parler à son chien sans le toucher, il ne pourra pas donner de commandement de blocage au moment de la dépose de son chien par le porteur.

Le conducteur peut à condition de l'avoir signalé au juge avant le début des épreuves faire porter son chien par une autre personne sans pour autant perdre de point.

Les gros chiens peuvent être portés par 2 personnes soit le maître et un aidant ou par 2 aidants.

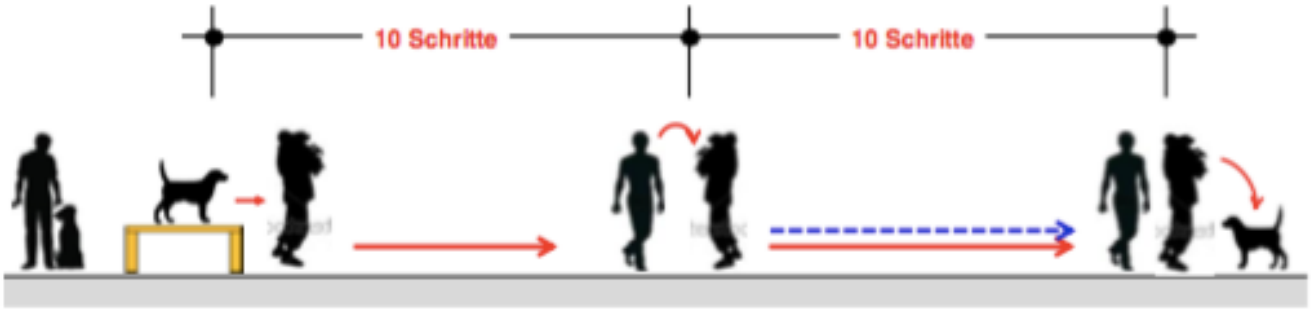

Exercice 4 – Tunnel avec chaussette (10 points)

Dispositions : voir schéma

Ordres visuels/vocaux : 1 ordre visuel ET/OU vocal pour « traverser », 1 ordre visuel OU vocal pour « rester », 1 ordre visuel OU vocal pour « position de base »

Déroulement :

Le conducteur se place avec son chien sans laisse devant l'obstacle en position de base. Sur un commandement vocal ou visuel pour "traverser", le chien doit traverser l'obstacle sereinement.

Une fois que le chien a quitté l'obstacle, le conducteur donne un commandement vocal ou visuel pour "rester". Sur ordre du juge, le conducteur se dirige vers son chien et met en position de base avec un commandement vocal ou visuel.

Cotation :

L'entrée et la traversée incertaines, hésitantes et / ou agitées sont dévaluées en conséquence.

Si le chien ne quitte pas le tunnel ou ne reste pas après un commandement vocal/visuel, l'exercice sera jugé insatisfaisant. Si le chien ne quitte pas le tunnel ou ne reste pas à sa place après le commandement « rester », l'exercice sera qualifié d'insuffisant.

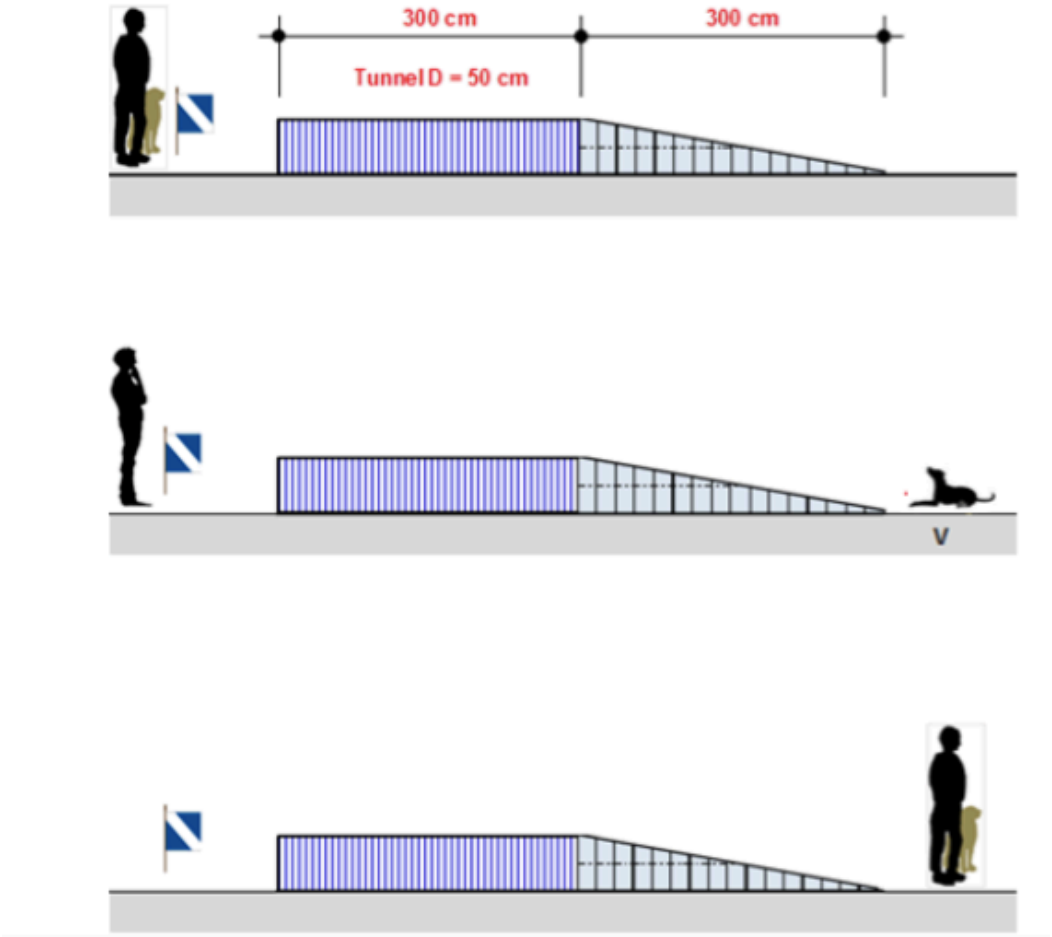

Ou Exercice 4 – Traverser un pont fixe (10 points)

Dispositions : voir schéma

Ordres visuels/vocaux : 1 ordre visuel ET/OU vocal pour « monter dessus », 1 ordre vocal pour « rester en place », 1 ordre visuel ET/OU vocal pour « avancer »

Déroulement :

Le chien prend la position de base sans laisse devant l'obstacle.

Sur commandement vocal ET/OU visuel pour « monter », le chien doit « monter » sur le pont en bois et s'arrêter immédiatement dans le sens de la marche sur un commandement vocal pour « rester ».

Sur ordre du juge, le conducteur se déplace à la hauteur du chien, donne un commandement vocal ET/OU visuel pour « continuer » et accompagne le chien jusqu'au bout de l'obstacle. En descendant, il s'arrête et son chien prend de manière autonome la position de base.

Le chien doit marcher sur toute la longueur du pont en bois sans montrer de peur ou sauter.

Cotation :

Les passages incertains, hésitants et / ou mouvementés, si le chien dépasse ou traine pendant la marche, sont dévalués en conséquence. Si le chien saute de l'obstacle avant d'en avoir parcouru la moitié, l'exercice est évalué par un 0. Si le chien saute de l'obstacle après la deuxième moitié, l'exercice est considéré comme insuffisant

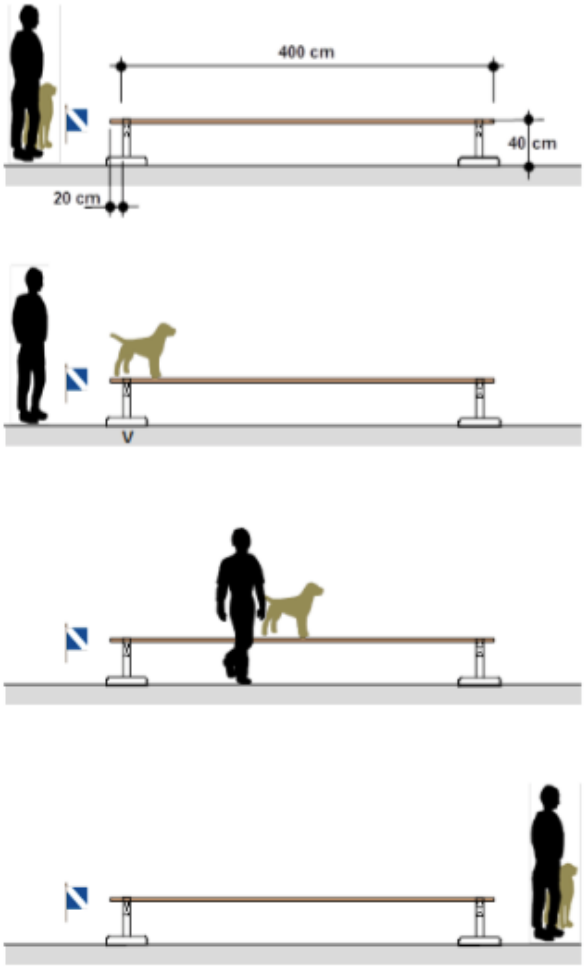

Exercice 5 – Absence couché 1 minute (10 points)

Ordres visuels/vocaux : 1 commandement ou signe visuel pour le « coucher », 1 commandement ou signe visuel pour reprendre la position de base

Déroulement : Le chien est en position de base, après autorisation du juge le conducteur commandera la position « couché », une fois le chien couché et sur autorisation du juge, sans commandement de blocage, le conducteur ira se placer à un point indiqué par le juge ou aidant à + ou – 20 pas face au chien.

Une minute plus tard, le juge autorisera le conducteur à rejoindre son chien à la droite de ce dernier, une fois le conducteur en place il sera autorisé par le juge à remettre son chien en position de base, le juge annoncera alors la fin de l'exercice.

L'emplacement des absences sera différent qu'il s'agisse d'un mâle ou d'une femelle.

Une femelle sous l'influence de son sexe pourra participer au concours mais passera en dernière position afin de ne pas perturber le travail des autres équipes et si l'organisation du concours le permet.

Travail de recherche

Brevet

L'objectif du brevet Français est de voir le potentiel de l'équipe et les capacités du chien à évoluer dans la discipline. Le juge devra faire preuve de pédagogie et ne pas être trop strict sur la finalité de chaque exercice.

Le juge devra évaluer le potentiel du chien, envie de trouver, la désignation et le respect de la victime et en aucun cas la dirigeabilité (Quête, décombres et avalanche)

Quête, décombre et avalanche : un exercice de désignation sera préalable à la phase de recherche

En travail à l'eau, piste et Mantrailing* sera identique au niveau V (*pas d'exercice de différenciation d'odeur pour le brevet de Mantrailing)

Exécution de l'exercice de désignation Pistage

A la suite du travail de pistage réussi, le conducteur se présente avec son chien en laisse en position de base, précise au juge la manière de désigner choisie et se rend, sur ordre du juge, à l'emplacement de l'exercice de désignation et le réalise.

Exécution :

La zone de désignation doit être en dehors de la zone de recherche. La victime doit y aller sans être vue par le binôme.

Sur l'ordre du juge, le conducteur prépare le chien et l'envoie avec un commandement vocal et/ou visuel à la victime assise ou allongée à environ 30 m. Le chien doit avoir un contact visuel avec la victime et désigner directement et immédiatement.

Le chien doit exécuter clairement et sans aucune aide dans le mode de désignation choisi. Le conducteur annonce la désignation. En fonction du mode de désignation, le conducteur se rend à la victime sur autorisation du juge ou est amené à la victime par le chien. La fin de la désignation est laissée au libre choix du conducteur.

La désignation par aboiement doit durer environ 15 secondes. Sur ordre du juge, le conducteur termine la désignation soit en rappelant ou en allant chercher le chien à proximité de la victime. Le chien reçoit un commandement vocal et/ou visuel pour prendre la position de base. L'exécution a lieu de manière analogue pour le bringsel et la désignation libre.

Cotation :

Si le chien ne trouve pas la victime ou s'il le quitte immédiatement après la désignation et revient au conducteur, l'exercice est évalué à 0 point. Les détours et les arrivées indirects jusqu'à la victime, ainsi que les aboiements hésitants ou non soutenus, sont dévalués en conséquence.

Exercice de désignation en Quête Décombres Avalanche

Lorsqu'il est appelé, le conducteur se présente avec son chien en laisse et en position de base au juge. Il lui annonce la méthode de désignation choisie pour le chien et se rend, toujours sur ordre du juge, à l'emplacement de l'exercice de désignation et l'exécute.

La zone de désignation doit être en dehors de la zone de recherche. La victime doit y aller sans être vue par le conducteur et son chien.

Sur l'ordre du juge, le conducteur prépare le chien et l'envoie avec **un commandement vocal et/ou visuel** à la victime assise ou allongée à environ 15 m. Le chien doit avoir un contact visuel avec la victime et désigner directement et immédiatement.

Le chien doit exécuter clairement et sans aucune aide dans le mode de désignation choisi. Le conducteur signale que le chien désigne la victime. En fonction du mode de désignation, le conducteur se rend à la victime sur autorisation du juge. La fin de la désignation est laissée au libre choix du conducteur.

La désignation par aboiement doit durer environ 10 secondes. Sur ordre du juge, le conducteur termine la désignation soit en rappelant ou en allant chercher le chien à proximité de la victime. Le conducteur peut tenir son chien au collier s'il le souhaite. L'exécution a lieu de manière analogue pour le bringsel et la désignation libre.

Pour la quête , ensuite, le travail de recherche commence : La victime de la désignation part dans la zone de recherche à la vue du chien, puis le binôme tourne le dos à la zone afin que la victime puisse se cacher sans être vue par l'équipe.

Pour l'avalanche et le décombre une deuxième victime sera déjà en place (10minutes avant).

Cotation

Si le chien ne trouve pas la victime ou s'il le quitte immédiatement après la désignation et revient au conducteur, l'exercice est évalué à 0 point. Les détours et les arrivées indirects jusqu'à la victime, ainsi que les aboiements hésitants ou non soutenus, sont dévalués en conséquence.

Travail de recherche en Pistage – brevet

Exercices - Maximum 100 points

Tenue de piste	50 points
Objets, 3 x 10 Points	30 points
Exercice de désignation	20 points

Dispositions du terrain de recherche Pistage

Piste tracée par le conducteur :
400 pas normaux avec deux changements de direction avec angles à droite et 3 objets personnels selon le point 2.4.2
Le départ est signalé par un piquet qui montre la direction de la piste.
Après un court moment d'arrêt, le conducteur avance au pas normal dans le sens indiqué. Lors du traçage de la piste il ne peut ni s'arrêter, ni traîner des pieds.
Les objets ne peuvent pas être mis à côté de la piste. Ils peuvent seulement être mis sur la piste.
Objets :
Seuls les objets bien altérés, constitués de tout matériau de taille maximale d'une chaussure, sont autorisés et ne se détachant pas de manière significative de la couleur du terrain. Le traceur dispose les objets en réalisant la piste en marchant, sans s'arrêter.
Temps de refroidissement : 20 minutes
Temps de recherche : Maximum 15 minutes

Cotation objet :

- L'exécution du marquage,
- Ou La prise de l'objet
- Ou Le rapport direct de l'objet, sans le laisser tomber

Cotation piste :

Le juge analyse la prise de la piste ainsi que son suivi. Des petites déviations de la piste ne sont pas sanctionnées pour autant que le chien suive la piste de manière autonome. Le chien doit avoir un comportement indépendant, joyeux avec des désignations intenses et claires des objets. Chaque objet non trouvé est évalué avec 0 point. Tout objet non désigné de manière indépendante de la part du chien est considéré comme non trouvé. Si le chien se couche à un endroit où il n'y a pas d'objet et que le conducteur ne confirme pas l'objet et demande à son chien de continuer sa piste, cela est dévalorisé en conséquence. Si le chien désigne un objet et que le conducteur confirme la désignation alors qu'il n'y a pas d'objet, alors la valeur d'un objet est retirée au niveau du pointage

Travail de recherche en Quête - brevet

Exercices – Maximum 100 points

Exercice de désignation	20 points
Méthode de travail employée	10 points
Envie de rechercher, mobilité, indépendance et désignation de la victime	70 points

Dispositions du terrain de recherche en Quête

Terrain de recherche : 5000 m2, zone de travail couverte et découverte. Les caches doivent être choisies pour que le chien puisse avoir un contact visuel et physique avec la victime.

Victime : 1 personne

Exécution du travail de recherche en Quête

Dispositions : Les règles générales d'exécution sont d'application selon le chapitre 3

La victime de la désignation part dans la zone de recherche à la vue du chien, puis le binôme tourne le dos à la zone afin que la victime puisse se cacher sans être vue par l'équipe

Temps de recherche : Maximum 10 minutes

Cotation : Si le chien ne trouve pas la victime, l'épreuve ne peut pas être réussie. Une première fausse désignation sera évaluée avec -20 points. Le travail d'équipe sera un point primordial à évaluer.

Travail de recherche en Décombres brevet

Exercices - Maximum 100 points

Exercice de désignation	20 points
Méthode de travail employée	10 points
Envie de rechercher, mobilité, indépendance et désignation de la victime	70 points

Dispositions du terrain de recherche en Décombres

Terrain de recherche : Décombres de bâtiment de min. 400-600 m2 sur un seul niveau, peut aussi être en matériaux de construction différents.
Victime : 1 personne

Exécution du travail de recherche en Décombres.

Exécution :
Le conducteur peut suivre son chien dans les décombres aussitôt que le juge l'autorise. Cela se produit en général lorsque le chien s'est suffisamment détaché de son conducteur.

Temps de recherche : Maximum 10 minutes
Cotation : Les critères d'évaluation sont d'application selon le chapitre 3. Si le chien ne trouve pas la victime, l'épreuve ne peut pas être réussie. Une première fausse désignation sera évaluée avec -20 points.

Travail de recherche en Avalanche brevet

Exercices - Maximum 100 points

Exercice de désignation	20 points
Méthode de travail employée	10 points
Envie de rechercher, mobilité, indépendance et désignation de la victime	70 points

Dispositions du terrain de recherche en Avalanche

Terrain de recherche : Zone de travail d'environ 5000 m2 avec au moins 3 igloos. L'entrée de l'igloo doit être conçue avec de blocs de neige non compressés afin que le chien puisse pénétrer en grattant. Il est important de s'assurer que la cachette est adaptée au terrain, et est conçue de manière discrète.

Victime : 1 personne doit être dans l'igloo se comporter calmement.

Exécution du travail de recherche en Avalanche

Le conducteur peut porter des raquettes ou des skis de randonnées. Le chien doit fouiller la zone selon les instructions de son conducteur. Le conducteur ne peut pas quitter son point de départ avant que le chien ait franchi plus de 30 pas.

Lorsque le chien est à la victime, sur autorisation du juge, le conducteur doit identifier le lieu de la désignation et le marquer.

Temps de recherche : Maximum 10 minutes

Cotation : Les critères d'évaluation sont d'application selon le chapitre 3. Une première fausse désignation sera évaluée avec -20 points. Le juge ne peut pas compter une fausse désignation comme tel si le chien n'a pas la possibilité d'évoluer dans de bonnes conditions météorologiques en raison du vent ou de la température. Si le chien ne trouve pas la victime, l'épreuve ne peut pas être réussie.

Travail de recherche en Mantrailing brevet

Exercices – Maximum : 100 points

Prise de l'odeur de référence	10 points
Poursuite et tenue du trail	40 points
Recherche de la victime et désignation	40 points

Dispositions du terrain de recherche en Mantrailing

Disposition du trail 1000 pas (environ 500 m). 2 changements de direction, 1 changement de terrain et une route et/ou carrefour.

Temps de refroidissement : Maximum 60 minutes

Exécution du travail de recherche en Mantrailing

Temps de recherche : Maximum 15 minutes

Cotation : Le juge peut arrêter le travail à tout moment s'il estime que le chien n'arrivera pas à terminer le travail.
Si le traceur n'est pas trouvé, l'épreuve ne peut pas être réussie.

Travail à l'eau brevet

Exercices	**Maximum : 100 points** Aller récupérer une corde en partant du rivage 30 points Sauver une personne en partant du rivage 70 points
Exécution	**Aller récupérer une corde en partant du rivage** **Zone de travail** Surfeur avec planche de surf **Ligne ou corde** : corde de bateau, longueur env. 30 m. Commandements : tous commandements oraux ou visuels autorisés **Exécution** Un surfeur avec une planche de surf se trouve à 25 m du rivage dans l'eau. Le conducteur est sur le rivage avec son chien en position de base. Sur instruction du conducteur, le chien nage vers le surfeur. Le surfeur met une extrémité d'une corde d'environ 30 m de long dans la gueule du chien. Celui-ci prend la corde et tire le surfeur jusqu'à la plage. **Évaluation** Lâcher la corde est dévalorisé en conséquence. Si le chien interrompt l'exercice en lâchant la corde, mais la reprend de lui-même, l'exercice est dévalorisé de 2 qualificatifs.

	Si le chien n'amène pas la ligne de bateau au conducteur, même après un ordre supplémentaire (dévalorisation de 2 notes), l'exercice est noté 0 point.
Exécution	**Sauvetage d'une personne à partir du rivage** Personne aidant : en combinaison néoprène dans l'eau Commandements oraux/visuels autorisés et répétés Une personne qui fait comme si elle se noyait et appelle à l'aide, se retrouve à 25 m du rivage dans l'eau. Sur instruction du conducteur, le chien nage vers la personne. Dès que la personne peut s'accrocher au harnais ou au gilet de sauvetage du chien, celui-ci la ramène de manière autonome vers le rivage. Dès que le chien avec la personne en difficulté atteint le rivage, le conducteur se dirige vers la personne secourue et s'occupe d'elle.
Cotation	Si le chien ne nage pas directement vers la personne ou ne revient pas directement à la nage, l'exercice est dévalué en conséquence. Si le chien n'amène pas la victime, l'exercice est noté 0 point